



JEUNESSE:

UN PLAN D'ACTION

**Rapport du
Comité sénatorial spécial sur la jeunesse**

Février 1986

JEUNESSE:
UN PLAN D'ACTION

Rapport du
Comité sénatorial spécial sur la jeunesse

L'honorable Jacques Hébert
Président
L'honorable Paul Yuzyk
Vice-président

Février 1956

JEUNESSE:

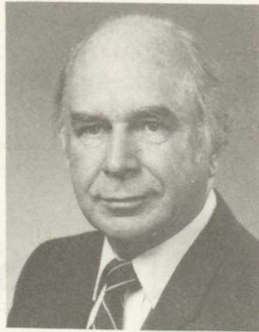
UN PLAN D'ACTION

**Rapport du
Comité sénatorial spécial sur la jeunesse**

**L'honorable Jacques Hébert
Président
L'honorable Paul Yuzyk
Vice-président**

Février 1986

Membres du Comité



L'hon. Jacques Hébert
Président



L'hon.
Joyce Fairbairn



L'hon.
Philippe D. Gigantès



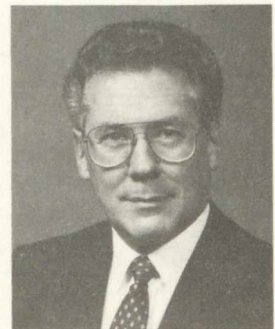
L'hon.
Anne C. Cools



***L'hon.**
Allan J. MacEachen

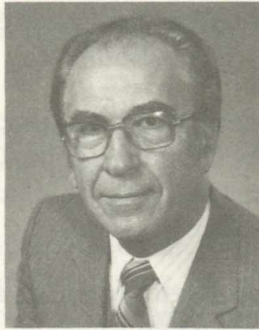


L'hon.
Martha P. Bielish



L'hon.
Eymard Corbin

Membres du Comité



L'hon. Paul Yuzyk
Vice-président



L'hon.
Paul P. David



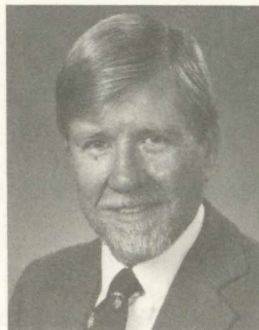
***L'hon.**
Duff Roblin



L'hon.
Len Marchand



L'hon.
Lorna Marsden



L'hon.
Peter Stollery



L'hon.
Brenda M. Robertson

* Membres d'office

Autres sénateurs qui ont participé à l'étude: les honorables Willie Adams, C. William Doody, Edward M. Lawson, Jean Le Moyne, Charles McElman, Nathan Nurgitz, Raymond J. Perrault, Yvette Rousseau, Arthur Tremblay et Charlie Watt.

Personnel du Comité sénatorial spécial sur la jeunesse

Greffier du Comité

Denis Bouffard

Personnel de recherche

Maureen Baker et John Terry

(Service de recherche, Bibliothèque du Parlement)

Christine Dearing

Personnel administratif

Kathleen Ippersiel

Colette Duquette

Réviseur

June Murray

(Service de recherche, Bibliothèque du Parlement)

Traducteur

Alphascript

Des remerciements particuliers s'adressent à la Direction des comités et de la législation privée du Sénat, au Service de recherche de la Bibliothèque du Parlement et aux groupes et personnes qui ont participé aux activités du Comité sénatorial spécial sur la jeunesse.

Ordre de renvoi

Extrait des procès-verbaux du Sénat, le mardi 11 décembre 1984:

L'honorable sénateur Hébert propose, appuyé par l'honorable sénateur Rousseau:

Qu'un comité spécial du Sénat soit créé pour étudier et faire des recommandations sur les problèmes et questions auxquels font face les jeunes Canadiens âgés de 15 à 24 ans;

Que 12 sénateurs, dont quatre constituent un quorum, soient désignés à une date ultérieure, pour faire partie de ce comité spécial;

Que le comité soit autorisé à faire rapport de temps à autre, à convoquer des personnes, à faire produire des documents et des dossiers et à faire imprimer au jour le jour les documents et les témoignages qu'il juge à propos;

Que le comité soit autorisé à siéger où que ce soit au Canada;

Que le comité soit autorisé à retenir les services de spécialistes et d'un personnel de soutien lorsqu'il le jugera nécessaire; et

Que le comité présente son rapport au plus tard le 1^{er} octobre 1985.

La motion, mise au voix, est adoptée.

Extrait des procès-verbaux du Sénat, le jeudi 27 juin 1985:

L'honorable sénateur Hébert propose, appuyé par l'honorable sénateur Yuzyk:

Que l'ordre de renvoi instituant le Comité spécial du Sénat sur la jeunesse soit modifié en remplaçant les mots «1^{er} octobre 1985» par les mots «28 novembre 1985».

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Extrait des procès-verbaux du Sénat, le mercredi 6 novembre 1985:

L'honorable sénateur Hébert propose, appuyé par l'honorable sénateur Cools:

Que l'ordre de renvoi du Comité spécial du Sénat sur la jeunesse soit modifié en remplaçant les mots «28 novembre 1985» par les mots «27 février 1986»; et

Que les honorables sénateurs autorisés à agir au nom du Sénat en toutes questions concernant la régie intérieure du Sénat durant les intersessions et toute période entre les parlements, soient autorisés à publier et à distribuer le rapport du Comité spécial du Sénat sur la jeunesse.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le greffier du Sénat
Charles A. Lussier

Table des matières

Préface	xi
Introduction	xiii
Chapitre un: Les jeunes et la société canadienne	
Introduction	1
Valeurs et préoccupations	3
Famille	7
Institutions sociales	9
Problèmes des jeunes	12
A. Logement	13
B. Sexualité	13
C. Alimentation	15
D. Suicide	15
E. Usage du tabac, de l'alcool et des drogues illicites	18
F. Les jeunes et la loi	20
Participation du gouvernement et de la communauté	23
Conclusion	24
Chapitre deux: Les jeunes Autochtones	
Introduction	27
Problèmes familiaux et sociaux	29
A. Structure et problèmes familiaux	30
B. Suicide, toxicomanie et alcoolisme	31
C. Problèmes de santé	33
D. Démêlés avec la justice	34
E. Services sociaux et juridiques	35
F. Logement	37
Éducation et culture	37
Emploi et marché du travail	42
Relations avec les pouvoirs publics	44
Chapitre trois: Le passage de l'école au travail	
Introduction	47
Uniformisation des critères d'admission	51
Groupe de travail sur l'éducation— proposition	52
Lacunes du système scolaire actuel	54
A. Analphabétisme	55

B. Jeunes ayant des difficultés d'apprentissage	58
C. Jeunes handicapés	58
D. L'enseignement et les jeunes femmes	60
E. Attentes à l'égard du système	62
Programmes travail-études et orientation professionnelle	63
Programmes de formation, d'apprentissage et d'échanges	67
Enseignement postsecondaire	71
A. L'enseignement collégial	75
B. L'enseignement universitaire	77
Conclusion	79

Chapitre quatre: Emploi et chômage

Tendances de l'emploi chez les jeunes dans les années 80	81
Obstacles à l'emploi	84
Les jeunes et le développement régional	85
Marché du travail	88
Coûts psychologiques et sociaux du chômage	88
Perspectives démographiques d'une génération en crise	90
Programmes de formation et d'emploi	91
Plan d'action	
A. Politique d'emploi pour la jeunesse	91
B. Réduction de la semaine de travail et accroissement du travail à temps partiel	99
C. Programme de réorientation professionnelle	100
D. Coopération internationale jeunesse	101
E. Programme jeunesse national de service volontaire à la communauté	102
F. Les Comités d'action jeunesse	105
Conclusion	109
Bibliographie	117

Annexe I	Sombres perspectives : scénarios d'emploi à long terme élaborés selon le système d'information sur les ressources socio-économiques	123
Annexe II	Liste des témoins	127
Annexe III	Conférences	145

Préface

Le Comité sénatorial spécial sur la jeunesse a été créé en avril 1984 pour examiner les problèmes et les enjeux auxquels font face les jeunes Canadiens. En raison des élections fédérales tenues un peu plus tard au cours de la même année, le Comité a été dissous et recréé huit mois plus tard en décembre. En avril 1985, nous avons commencé à inviter des jeunes Canadiens, des organismes travaillant avec des jeunes et des représentants des gouvernements, ayant ou non présenté des mémoires écrits, à venir témoigner, de façon à pouvoir nous faire une meilleure idée de la situation des jeunes des années 80. Ces intervenants ont soulevé de nombreuses questions et préoccupations liées de près ou de loin au mandat des gouvernements (par exemple, services sociaux offerts aux jeunes qui ont des difficultés personnelles, préoccupations au sujet des différents réseaux d'enseignement et problèmes de formation professionnelle et d'emploi).

Après avoir entendu ces jeunes et ces organismes et après avoir pris connaissance des mémoires et des autres études préparés au sujet des jeunes, nous sommes convaincus qu'il existe des moyens pour lutter contre les problèmes particuliers aux jeunes. Parce que ces problèmes sont parfois créés, ou du moins aggravés, par les décisions des gouvernements en matière de politique sociale et économique, nous reconnaissons que nous avons une responsabilité dans la recherche de solutions innovatrices et efficaces. Nous ne pouvons nous permettre de négliger le sort de nos jeunes, non seulement pour des raisons de justice sociale, mais aussi parce que ces problèmes continueront à s'aggraver si nous n'y prêtons pas attention dès maintenant.

Ce rapport renferme 26 recommandations pour remédier aux problèmes des jeunes Canadiens. Il a été approuvé à l'unanimité par les membres du Comité lors de sa réunion du 10 décembre 1985. Nous l'avons intitulé «Un plan d'action» parce que nous croyons fermement que seule une action ferme et concertée de la part de chacun d'entre nous à l'égard de la situation de nos jeunes pourra effectivement sauver cette «génération perdue».

Le sénateur Hébert
Le sénateur Yuzyk

Introduction

L'adolescence est un phénomène relativement nouveau. A la fin du siècle dernier, le temps d'études s'est accru en fonction des exigences de l'ère industrielle. Aujourd'hui, ce sont les besoins de l'ère de l'information qui imposent des études plus poussées encore, prolongeant ainsi la dépendance des jeunes. Beaucoup d'entre eux aimeraient vivre indépendamment de leurs parents; mais s'ils ont la maturité physique et l'âge requis pour se marier ou avoir le droit de vote, ils sont très souvent dépourvus des compétences professionnelles ou de la sécurité financière qui leur permettraient d'être autonomes. La frustration qui en résulte entraîne souvent des conflits familiaux et sociaux.

Manifestement, les Canadiens de 15 à 24 ans s'intéressent surtout à leur formation et à leur avenir professionnel. Bien sûr, à l'instar de leurs contemporains, ils doivent composer avec les dures réalités des années 80 : la menace d'une guerre nucléaire, le chômage, la rapide destruction de l'environnement et les problèmes de plus en plus aigus des pays du Tiers-Monde. Mais les jeunes se préoccupent avant tout de ce qui les touche immédiatement : les études et l'emploi.

Au cours de l'année 1985, Année internationale de la jeunesse, le ministre d'État à la Jeunesse a convoqué cinq conférences régionales qui ont permis de mettre en lumière l'apport des jeunes à la société canadienne. Mais cela ne doit pas nous faire oublier que les années 80 leur posent bien des défis.

Le Comité sénatorial spécial sur la Jeunesse a reçu de partout au pays des mémoires et des témoignages de groupes de jeunes, de particuliers et d'organismes qui se consacrent à la jeunesse. Ceux qui ont comparu devant le Comité ne sont pas nécessairement représentatifs de tous les jeunes Canadiens; ils ont plutôt exposé leurs préoccupations à eux et proposé des solutions relativement à la manière dont notre société traite les jeunes, en particulier ceux qui éprouvent des problèmes spécifiques. Bref, ils se sont surtout attachés à mettre en lumière les aspects négatifs. En conséquence, ce rapport se penche avant tout sur les 20 ou 25 p. 100 de jeunes entre 15 et 24 ans qui se trouvent plus ou moins désemparés. Même si on les qualifie de « génération perdue », des initiatives promptes et vigoureuses pourraient encore les aider à s'en sortir.

Bien que nous n'ayons pu établir une relation directe entre le chômage des jeunes et l'abus d'alcool et de drogues, la prostitution, le suicide et le comportement délinquant en général, nous sommes convaincus qu'il s'agit là d'un facteur déterminant, sinon unique. Ne perdons pas de vue que le chômage, autant chez les jeunes que chez les adultes, n'est pas attribuable aux sans-travail, à leurs traits caractéristiques, mais essentiellement à l'absence d'un million d'emplois. On compte au pays 500 000 jeunes chômeurs qui figurent dans les données de Statistique Canada. Il faut en effet en ajouter quelque 20 000 qui, désespérés de jamais trouver du travail, ont simplement cessé d'en chercher, et sont ainsi exclus des statistiques officielles. En plus, il y a 180 000 jeunes «sous-employés» qui ne travaillent qu'à temps partiel à cause de l'impossibilité de trouver un emploi à plein temps. Le nombre actuel de jeunes chômeurs monte ainsi à 700 000.

Le Comité a tenu des audiences publiques dans onze villes canadiennes et reçu quantité de mémoires de toutes sortes de gens. Nous avons voulu rencontrer le plus grand nombre possible de jeunes, qu'ils aient ou non présenté un mémoire; c'est que nous voulions entendre leurs témoignages directement plutôt que par l'intermédiaire d'adultes. Pour satisfaire à cette exigence, la plupart des témoins adultes étaient accompagnés de jeunes ayant bénéficié des services de leur organisme, qui pouvaient ainsi exposer leurs problèmes directement au Comité. Ce sont donc les jeunes eux-mêmes, ainsi que les adultes qui consacrent leur vie à les secourir ou à étudier leurs problèmes, qui nous ont inspiré les recommandations de ce rapport.

Partout au Canada, nous avons visité des organisations et des établissements exceptionnels, et nous avons rencontré des jeunes issus de tous les milieux socio-économiques. En outre, des centaines de jeunes sont venus discuter avec nous entre les audiences publiques.

Ces audiences ont fortement impressionné les membres du Comité; non seulement ont-ils pris connaissance de statistiques et de faits affligeants, mais ils ont pris contact avec des jeunes aux prises avec des problèmes presque insurmontables. Il n'est pas exagéré de dire qu'à l'issue de ces audiences, les membres du Comité avaient changé leur façon de penser. Nous nous sommes rendu compte qu'un grand nombre de jeunes vivaient une situation *intolérable*, et que nous devons en convaincre tous nos concitoyens.

Notre rapport est divisé en quatre chapitres. Le premier donne un aperçu de la situation à laquelle les jeunes doivent faire face dans les années 80, et en particulier des problèmes personnels et structureaux qui se posent à eux. Il y est question de l'évolution de la famille, des valeurs et du comportement des jeunes d'aujourd'hui, et de la manière dont ils s'intègrent à la société. Nous y soulignons les efforts de ceux qui tentent de créer leurs propres organisations — conseils consultatifs, groupes de pression et réseaux de jeunes — afin d'être entendus et de contribuer à résoudre leurs propres difficultés. Le Comité a conclu que les jeunes devaient participer pleinement aux activités des institutions sociales, économiques et politiques, et que ces institutions, dirigées par des adultes, devaient tout mettre en oeuvre pour favoriser cette participation.

Même si plusieurs catégories de jeunes Canadiens méritaient une attention spéciale en raison de leurs problèmes spécifiques, le Comité a décidé dès le départ de consacrer le chapitre 2 aux problèmes des jeunes Autochtones, problèmes plus aigus, à notre avis, que ceux des autres jeunes. En outre, la Constitution confère au gouvernement fédéral le mandat bien clair d'assurer le bien-être, la croissance et le développement des Premières Nations. Bien sûr, nous n'avons pas oublié pour autant les difficultés qu'éprouvent les autres jeunes Canadiens.

Le chapitre 3 présente le point de vue du Comité quant à l'éducation, à la formation et à l'expérience de travail. Nous sommes bien conscients que l'enseignement et la formation professionnelle relèvent de la compétence des provinces et, parfois, de l'autorité des deux ordres de gouvernement. C'est pourquoi nos recommandations s'adressent généralement à tous les pouvoirs publics intéressés. Nous pressons les gouvernements fédéral et provinciaux d'assumer leurs responsabilités, dans leurs domaines respectifs de compétence, et d'unir leurs efforts pour atteindre un objectif commun, celui de redresser la situation des jeunes, et cela aussitôt que possible et par tous les moyens dont nous disposons.

Le chapitre 4 examine les questions d'emploi et de chômage, qui ont été au centre des délibérations, des audiences publiques et de presque tous les mémoires soumis au Comité. On y trouve un certain nombre de solutions potentielles aux problèmes du chômage chez les jeunes ainsi que des exemples de réalisations qui ont obtenu du succès dans d'autres pays. Aucune de nos recommandations ne constitue en soi une panacée; en raison de l'interdépendance des services de conseil, de la formation, de

l'enseignement et du marché du travail, il faut plutôt les prendre dans leur ensemble. Nous croyons sincèrement que leur mise en oeuvre immédiate et concertée apporterait un nouvel espoir à nos jeunes et permettrait de sauver cette « génération perdue. »

Notre société se félicite, selon toute apparence, du fait que les jeunes d'aujourd'hui témoignent d'une patience infinie et qu'ils ont moins d'exigences que ceux des générations précédentes. Mais la patience a des limites. Dans certaines régions hautement industrialisées de l'Europe, il semble que la patience ait cédé à l'exaspération et à la violence.

Les jeunes des années 80 font face à de nouveaux défis lorsqu'il s'agit de terminer leurs études, de trouver un emploi et de s'adapter à un monde en transformation. Même si elles ont suscité la création de nouveaux emplois, les innovations technologiques et la concurrence internationale ont fait disparaître de nombreux emplois non spécialisés, qui offraient aux jeunes une porte d'entrée sur le marché du travail. A moins d'innover en matière de programmes de formation et de politique d'éducation, les éducateurs et les décideurs doivent maintenant envisager la possibilité que les jeunes connaissent une longue période de chômage et de sous-emploi.

Le Canada demeure l'un des pays les plus riches du monde, malgré la récession économique dont il sort à peine. Nous disposons de tous les moyens nécessaires pour aider notre jeunesse. Aussi devons-nous sans plus tarder faire montre de la volonté politique et populaire requise pour redresser la situation. Chaque collectivité canadienne doit prendre ses propres affaires en main et trouver des moyens novateurs d'améliorer la vie de ses jeunes. Nous devons agir comme s'il s'agissait d'un désastre national, et consacrer toute notre énergie à résoudre ce grave problème.

1

Les jeunes et la société canadienne

Introduction

Changements, choix, transition et croissance : autant de phénomènes qui accompagnent la vie des adolescents. En passant de l'enfance à l'âge adulte, les jeunes gens sont amenés à prendre d'importantes décisions touchant leurs valeurs, leur mode de vie et leur avenir professionnel. Telle est cette époque souvent troublée que nous appelons la « jeunesse » et qui, pour les besoins de ce rapport, se situe entre la quinzième et la vingt-quatrième année.

Dans les pays industrialisés comme le Canada, le haut niveau de scolarité nécessaire pour trouver un emploi a prolongé la période de l'adolescence. Nous sommes à l'ère de la spécialisation, et les innovations technologiques exigent de nouvelles compétences. Parallèlement, les valeurs sociales et morales se transforment. La société est devenue plus pluraliste et plus impersonnelle. Les séparations et les divorces sont devenus monnaie courante. La menace d'une guerre nucléaire est une véritable épée de Damoclès. Qu'il s'agisse du présent ou de l'avenir, les jeunes doivent faire des choix difficiles; mais l'éventail des possibilités qui s'offre à eux est beaucoup plus large que pour les générations précédentes.

Bien qu'ils aient les moyens physiques et intellectuels pour participer à la société canadienne à plusieurs égards, cette possibilité leur est souvent refusée en raison de leur inexpérience ou de leur prétendu manque de connaissances. Une dépendance financière prolongée et l'incapacité de trouver du travail contribuent aussi à faire de l'adolescence et de la jeunesse une période de frustration pour nombre d'entre eux.

En qualifiant de difficile la transition de l'enfance à l'adolescence, nous ne cherchons pas, loin de là, à diminuer l'apport des jeunes à la société. Nous reconnaissons au contraire que nous

sommes appelés tout au long de notre vie à prendre des décisions ardues. Mais l'on attend des jeunes qu'ils précisent leurs choix en matière de relations, de formation et de carrière sans avoir ni l'expérience, ni les appuis nécessaires.

L'explosion démographique de l'après-guerre s'est traduite par un pourcentage élevé d'enfants et d'adolescents dans les années 60 et 70. Or les conditions économiques et les occasions d'emploi des années 80 ne ressemblent en rien à celles des années 60, caractérisées par une expansion soutenue. Dans les années 70, les jeunes diplômés étaient assurés d'un emploi; aujourd'hui, ils se heurtent à des coupes sombres dans les budgets consacrés à l'éducation et se voient aux prises avec le chômage. Si les adolescents de la dernière décennie bénéficient maintenant de la sécurité d'emploi, ceux d'aujourd'hui éprouvent de plus en plus de difficulté à se trouver un emploi stable. En outre, les innovations technologiques et la faible croissance de l'économie sont susceptibles de restreindre encore davantage le marché du travail, et ce pour tous les groupes d'âge.

Nous nous sommes entretenus avec de nombreux jeunes, qui se sont dits insatisfaits de leurs rapports avec les institutions sociales — famille, systèmes d'éducation et de formation, organismes communautaires, industrie, syndicats et pouvoirs publics. Par conséquent, si l'on veut apporter une solution à leurs problèmes, il faut avant tout cerner les lacunes de notre appui institutionnel et comprendre les valeurs que privilégie cette nouvelle génération. Nous ne devons pas oublier toutefois que les jeunes forment un groupe fort diversifié, dont les besoins et les intérêts dépendent de plusieurs facteurs : âge, sexe, niveau de scolarité, milieu socio-économique, origine ethnique et lieu de résidence.

Les jeunes ont peu de pouvoir et peu d'influence. Ils ont besoin de s'imposer, de se faire entendre. Ils constituent actuellement une minorité isolée. Accordons-leur notre appui avant que les problèmes ne s'aggravent. Donnons-leur des structures qui leur permettront de devenir des citoyens responsables.

J'œuvre depuis longtemps au sein d'organisations de jeunes. L'une de mes craintes est que ni moi ni les jeunes n'auront obtenu des structures d'appui nécessaires, quand l'heure sera venue pour moi de quitter leurs rangs.

Ken Bridges, Président,
Last Touch Regional Youth Council
Délibérations; Regina (5 : 72-73), le 22 mai 1985

Valeurs et préoccupations

Au cours de ses travaux, le Comité a rencontré nombre de jeunes et de représentants d'associations, analysé les statistiques sur la jeunesse et examiné les études suivantes portant sur les valeurs et les aspirations des jeunes Canadiens :

- 1) Goldfarb Youth Study (1983) : sondage aléatoire subventionné par le Secrétariat d'État et réalisé par téléphone auprès de 1 209 jeunes âgés de 15 à 24 ans.
- 2) *Quand je pense à demain. . . Une étude sur les aspirations des adolescentes* : enquête effectuée par Maureen Baker, à partir d'entrevues avec des jeunes filles de 15 à 19 ans, pour le compte du Conseil consultatif canadien de la situation de la femme.
- 3) Project Teen Canada Survey (1984) : résultats d'un sondage par correspondance réalisé auprès de 3 600 adolescents par Reginald Bibby et Donald Posterski et publié dans *The Emerging Generation* (1985).

Contrairement à ce que semblent croire un grand nombre d'adultes, les jeunes ne sont ni paresseux, ni ingrats ou apathiques. L'emploi et l'économie sont pour eux des préoccupations majeures: ils veulent travailler. Dans l'étude Goldfarb (1983), 80 p. 100 des répondants accordaient une très grande importance au problème du chômage, et 71 p. 100 à l'inflation. Cela se reflète dans leurs aspirations et leurs valeurs. Ainsi, la majorité de ces jeunes (87 p. 100) aspiraient d'abord et avant tout à trouver du travail. Réussir et avoir une vie familiale stable et satisfaisante étaient très importants pour plus de 80 p. 100 d'entre eux. Cependant, ils ont classé l'activité sociale ou politique bénévole en dernier lieu; seulement 9 p. 100 des répondants considéraient l'engagement politique comme important.

Le sondage de Bibby et Posterski, Project Teen Canada (1984), présente un tableau ambigu des valeurs des adolescents et adolescentes. L'amitié, le sentiment d'être aimé, la liberté et le succès viennent en premier lieu, et la vie familiale est considérée comme importante par les deux tiers des répondants. Tous attribuent en outre une grande importance aux valeurs suivantes : l'honnêteté, la propreté, l'ardeur au travail, la fiabilité, l'indulgence, la politesse et l'intelligence. Par ailleurs, moins de la moitié

des jeunes interrogés souhaitent être « dans les bonnes grâces de Dieu » et, curieusement, être « populaires ».

Indépendamment des cotes élevées accordées aux valeurs traditionnellement liées au travail, les attentes des jeunes ne correspondent pas toujours à la réalité. Selon Maureen Baker (1985), les jeunes s'attendent à commencer au haut de l'échelle, ou du moins nettement plus haut que les générations précédentes. Les garçons semblent plus réalistes que les filles en matière d'emploi, mais leurs attentes sont encore beaucoup trop optimistes compte tenu du taux de chômage actuel. Les filles ont tendance à penser que le fait pour les femmes de quitter le marché du travail — lors de la naissance d'un enfant par exemple — et d'y revenir ne pose pas de problème majeur, alors que les chiffres démontrent qu'il est très difficile pour une femme de réintégrer le marché du travail. La moitié des répondants masculins s'attendent à ce que leur femme ne travaille pas à l'extérieur. Les médias, entre autres influences, contribuent à alimenter le mythe selon lequel le rôle des femmes est celui d'éducatrice, de mère et de soutien moral de la famille.

Un examen des récentes études comparatives sur les valeurs et les préoccupations des jeunes et des adultes montre que les différences sont minimes. Cependant, la jeunesse se montre plus préoccupée par la paix, la menace d'une guerre nucléaire, et des initiatives particulières comme l'essai des missiles *Cruise* au Canada, auquel la majorité des jeunes s'opposent, contrairement à la majorité des adultes.⁽¹⁾

De ces attentes ont surgi des orientations et des tensions nouvelles. On encourage les jeunes femmes à étudier les sciences et les mathématiques, à obtenir un diplôme d'études supérieures, à postuler des emplois traditionnellement réservés aux hommes et à planifier une carrière à long terme, mais on les pousse en même temps à se marier et à fonder une famille. Les garçons s'attendent à ce que leur petite amie soit ambitieuse et intelligente, mais nombre d'entre eux souhaitent que leur femme reste au foyer. Si les deux reconnaissent que la majorité des familles comptent aujourd'hui sur deux salaires, ils s'interrogent cependant sur le partage des tâches et sur les services communautaires auxquels ils auront accès.

¹ Canadian Institute of Public Opinion. *The Gallup Report*, le 17 janvier 1983.

Les adolescents des deux sexes reçoivent des signaux contradictoires, mais les filles sont particulièrement sensibles aux pressions exercées sur elles : on leur demande d'étudier et de gagner leur vie, sans négliger pour autant leurs relations, leur apparence et la vie de famille.

Les revues féminines, les émissions de télévision et la publicité laissent entendre que l'apparence physique et une sexualité attrayante constituent les principaux aspects de la vie d'une jeune femme. En dépit du fait que les revues féminines présentent désormais des articles sur les mères qui occupent un emploi, les garderies et la planification financière, ces articles côtoient souvent des réclames publicitaires de rouge à lèvres, de mascara, de bas de nylon et de colorants pour les cheveux. Par conséquent, le message que les adolescentes perçoivent est double, tout particulièrement dans le genre de revues que la plupart d'entre elles lisent.

Maureen Baker

Quand je pense à demain. . . 1985 : 5

Bien que l'influence des médias sur « l'image » et le mode de vie que les jeunes choisissent ne soit pas récente, l'omniprésence de la télévision a largement contribué à renforcer les valeurs matérialistes et la tendance à la consommation. Or les loisirs des jeunes sont largement consacrés à la télévision ou à la lecture de revues; et s'ils hésitent à admettre qu'ils sont influencés par la publicité et les stéréotypes sexuels qu'on leur présente, on peut penser qu'il existe à tout le moins une influence subliminale. Dans une très large mesure, les émissions de télévision véhiculent des préoccupations, des modes et des styles de vie typiquement américains.

La vie des enfants est surtout marquée par la télévision et l'école. Si l'influence de cette dernière est positive, celle de la télévision l'est beaucoup moins.

Lieutenant Glen Shepherd

Secrétaire à la jeunesse, Armée du Salut
Délibérations; Montréal (13 : 35), le 17 juin 1985

Je tiens à dire d'abord et avant tout que nous n'avons surtout pas besoin d'un autre canal qui hypnotise les enfants et les adolescents et les rend apathiques. Ce dont nous avons besoin, c'est d'un réseau de communications.

Au mois de mars dernier, le CRTC a tenu des audiences publiques sur l'opportunité d'autoriser l'exploitation d'un canal-jeunesse. Nombre des intervenants ont parlé de l'influence de la télévision sur les enfants. Par exemple, les enseignants savent fort bien qu'ils sont

en concurrence avec celle-ci en ce sens que les enfants passent plus de temps devant le petit écran qu'à l'école. Un des principaux points qu'ils ont soulevés est que les messages que reçoivent les enfants et les adolescents ne sont pas propices au développement d'un esprit critique ou à l'apprentissage.

À l'échelle nationale, le canal-jeunesse offrirait aux jeunes la possibilité de voir des émissions sur les jeunes des autres provinces, de découvrir les particularités régionales et culturelles, etc. Dans une perspective internationale, ils auraient accès aux meilleures émissions produites en Australie, en Grande-Bretagne, en Asie et en Europe de l'Est.

Liz Jarvis

Coordonnatrice pour le Manitoba

Young Canada Television

Délibérations; Winnipeg (4 : 33, 35), le 21 mai 1985

Nombreux sont les jeunes qui se sont prononcés en faveur d'un canal d'émissions conçues par et pour la jeunesse canadienne.

Compte tenu de l'influence de la télévision sur les valeurs et les attitudes des jeunes, nous recommandons la création d'un canal-jeunesse national.

L'école, les emplois à temps partiel, les amis et la famille composant l'essentiel de la vie des jeunes, les préoccupations politiques de la société en général ne les touchent pas particulièrement. Peu de jeunes ont abordé des questions d'ordre politique avec le Comité, sauf pour lui faire part de leur sentiment d'être tenus à l'écart du processus. Bien que plusieurs groupes se soient prononcés sur l'importance de la « démocratie », celle-ci était le plus souvent envisagée en fonction des relations personnelles. Dans l'ensemble, les jeunes ont reconnu les mérites de la démocratie et souhaitent avoir davantage voix au chapitre dans l'administration de leurs écoles, des groupes communautaires et du gouvernement. Mais étant donné leur connaissance restreinte des autres régions du pays ou du monde, ils acceptaient sans discussion les valeurs politiques sur lesquelles se fonde le Canada.

Les jeunes s'intéressent au maintien et à la promotion du multiculturalisme et du bilinguisme canadiens. Les communautés ethnoculturelles constituent une partie intégrante de la mosaïque canadienne et enrichissent notre patrimoine linguistique. Bon nombre de ceux et celles qui ont abordé la question du multiculturalisme et de l'identité canadienne y ont vu une grande richesse et

ont souligné le besoin de créer un programme d'études reflétant la diversité sociale, politique, économique et culturelle du pays.

L'article 27 de la nouvelle Charte canadienne des droits et libertés de 1982 prévoit que:

Toute interprétation de la présente Charte doit concorder avec l'objectif de promouvoir le maintien et la valorisation du patrimoine multiculturel des Canadiens.

Nous croyons que les jeunes Canadiens devraient être conscients de leurs droits et libertés garantis dans cette Charte.

La jeunesse ethnoculturelle d'aujourd'hui représente bel et bien le produit de près de 15 années de politique fédérale de multiculturalisme... Il ne faut jamais oublier que les jeunes des différents groupes ethniques représentent notre avenir collectif.

Roman Dubczak, Vice-président
Union des étudiants ukrainiens canadiens
Délibérations; Toronto (15 : 49), le 20 juin 1985

Famille

Au cours des vingt dernières années, la structure de la famille s'est considérablement modifiée. Qu'on approuve ou non cette évolution, il faut comprendre le climat social dans lequel vivent les jeunes d'aujourd'hui. Si la famille représente toujours une institution importante, certaines modifications récentes font ressortir la nécessité pour les jeunes de faire preuve de souplesse dans leur vie personnelle.

Bien qu'il soit difficile d'évaluer le taux de séparation, nous savons que le taux de divorce est passé de 21,4 par 100 000 habitants en 1941 à 285,9 en 1982, avec une légère baisse en 1983.⁽¹⁾ Ce qui signifie que de plus en plus de jeunes appartiennent à des familles monoparentales. En 1976, 10,5 p. 100 des enfants (0-24 ans) des familles recensées se classaient dans cette catégorie, alors que ce chiffre atteignait 12,8 p. 100 en 1981.⁽²⁾

¹ Statistique Canada, *Mariages et divorces*, 1983, vol. II, n° de catalogue 84-205, Ottawa, février, p. 2; Maureen Baker, *The Family, Changing Trends in Canada*, Toronto, McGraw-Hill Ryerson, 1984, p. 85.

² Statistique Canada, *Les Familles monoparentales au Canada*, n° de catalogue 99-933, Ottawa, mai 1984.

Quelque 83 p. 100 d'entre eux habitaient avec leur mère. La pauvreté des foyers monoparentaux est à la source de bien des problèmes qu'éprouvent les jeunes. Cette pauvreté est entretenue par le faible revenu des femmes, par l'insuffisance des prestations sociales et des pensions alimentaires. Conséquemment, nombre de jeunes doivent contribuer au revenu familial, même s'ils sont toujours aux études.

Plus de la moitié des familles comptent maintenant sur deux salaires. Avec l'entrée massive des femmes sur le marché du travail, les garderies sont devenues un service essentiel. Cependant, leurs tarifs constituent un problème pour de nombreux parents. Aussi attend-t-on bien souvent des aînés qu'ils participent davantage aux tâches ménagères qu'il y a vingt ou trente ans.

Perçue autrefois comme un véritable havre de paix, la famille n'est plus de nos jours à l'abri de la cruauté et de la violence. Le nombre de femmes et d'enfants battus semble être à la hausse, mais cela tient peut-être au fait que ces abus sont plus fréquemment dénoncés. Le rapport Badgley sur les infractions sexuelles à l'égard des enfants (1984) montre que dans de nombreux cas les enfants et les adolescents sont agressés dans leur propre foyer par un parent de sexe masculin. Si la famille peut être un lieu privilégié d'apprentissage des valeurs morales et de l'amour, elle peut également être un lieu d'isolement et la source de nombreux problèmes.

En dépit de la publicité faite récemment autour de l'éclatement de la cellule familiale et de la violence, la majorité des jeunes accordent une grande valeur aux relations personnelles et espèrent avoir des enfants. Le mariage et la famille demeurent des institutions importantes tant pour les jeunes que pour les adultes, comme en témoigne le pourcentage élevé de mariages et de remariages. Mais ce type de famille « idéale » semble appartenir à un vague et lointain passé. Au XIX^e siècle, nombre de foyers canadiens ont été brisés par la mort ou l'abandon. Le père quittait souvent le foyer à la recherche d'un emploi et la mère se devait d'ajouter aux maigres revenus de la famille. Elle ne consacrait manifestement pas tout son temps à ses enfants. Ceux et celles qui croient que la séparation et le divorce sont responsables des problèmes actuels des jeunes devraient considérer la multiplicité des structures familiales qui ont existé de tout temps au Canada, et le nombre élevé d'enfants qui étaient séparés de leurs parents ou forcés de travailler au début du siècle.

Bien que l'âge moyen lors d'un premier mariage soit tombé depuis 1940 à 22,5 ans pour les femmes et 24,9 ans pour les hommes en 1975⁽¹⁾, il est remonté à 24 et 26,2 ans respectivement en 1983.⁽²⁾ Selon des sociologues, une tolérance grandissante envers les relations sexuelles avant le mariage, un contrôle des naissances plus efficace et l'aide accordée par le gouvernement aux adolescentes enceintes ont contribué à faire diminuer le nombre de mariages précoces.⁽³⁾ Ce type de mariage comportant un risque élevé de divorce, cette nouvelle tendance peut s'avérer positive. Le nombre de jeunes vivant en concubinage ou avec des ami(e)s est plus élevé comparativement aux générations précédentes. Cependant, le besoin de poursuivre des études supérieures et le taux élevé de chômage poussent les jeunes à demeurer plus longtemps auprès de leurs parents. Si ce phénomène peut créer un environnement plus stable, il peut également accroître les tensions familiales et le sentiment de dépendance.

Nombre d'études ont démontré que le milieu familial des jeunes influe largement sur leurs possibilités et leurs attentes à long terme (OCDE, 1983; Baker, 1986). La famille transmet aux enfants des valeurs et des comportements de base qui peuvent être modifiés par des facteurs extérieurs, mais qui restent étonnamment stables. Toutefois, lorsque les membres de la famille n'offrent pas de modèles ou de soutien émotif solide, les jeunes ont besoin d'être aidés par l'école, la collectivité et les pouvoirs publics.

Institutions sociales

Bien que les jeunes passent une grande partie de leur vie à l'école, le programme officiel les influence peut-être moins que l'activité parascolaire à laquelle ils se livrent. A l'école, les jeunes ne font pas qu'apprendre à lire et à écrire, ou que passer des examens; ils y acquièrent le sens de la vie en société, développent des aptitudes physiques, nouent des amitiés, acquièrent des habitudes de travail et des comportements susceptibles de leur être éminemment précieux dans l'avenir.

¹ Warren E. Kalbach et Wayne W. McVey, *The Demographic Bases of Canadian Society*, 2^e édition, Toronto, McGraw-Hill Ryerson, 1979, p. 314.

² Statistique Canada, *Mariages et divorces, 1983*, vol. II, n° de catalogue 84-205, Ottawa, février 1985, p. 2.

³ Gerald Leslie, *The Family in Social Context*, 5^e édition, New York, Oxford University Press, 1982, pp. 584-585; Maureen Baker, *The Family: Changing Trends in Canada*, Toronto, McGraw-Hill Ryerson, 1984, pp. 5-6.

L'importance de la scolarité s'est accentuée depuis les années 60. Cependant, l'enseignement est devenu plus anonyme et plus spécialisé. Les jeunes sont parfois forcés de voyager par autobus pour fréquenter l'école régionale, ou de quitter le foyer pour poursuivre des études collégiales ou universitaires. Parce que le taux de natalité a baissé au cours des dernières décennies, on a réduit les fonds consacrés à l'enseignement, ce qui fait que les classes comptent maintenant plus d'élèves. Graduellement, la spécialisation de plus en plus grande des professeurs, ajoutée au caractère impersonnel des salles de cours, fait que les professeurs connaissent à peine leurs étudiants. Les programmes d'études préétablis et les règlements imposés par les conseils scolaires sont de nature à décourager le professeur déjà surchargé de montrer quelque initiative, tout comme l'obligation péremptoire de publier peut décourager les professeurs d'université de consacrer plus qu'un minimum de temps à leurs étudiants. Quant aux parents, ils se sentent souvent totalement exclus du cheminement scolaire de leurs enfants.

Ces tendances ont élargi le fossé qui existait déjà au cours des générations précédentes entre l'école et le foyer. Ce que les jeunes apprennent à l'école et ce qu'ils apprennent à la maison ne correspondent pas nécessairement. Ceux qui viennent de foyers pauvres ou défavorisés, en particulier, peuvent se sentir aliénés par l'enseignement.

Les jeunes Canadiens ont exprimé leurs inquiétudes quant au manque de participation réelle à la planification et à l'élaboration des programmes d'études et à l'administration des établissements scolaires. Ils se sont dits également préoccupés par des questions telles que le financement, la compétence des professeurs, les programmes, la mobilité et l'accès à l'enseignement. Les étudiants du postsecondaire sont maintenant dotés d'organisations bien développées et font souvent connaître leur point de vue à tous les ordres de gouvernement, comme ils l'ont fait auprès du Comité. Dans la plupart des établissements, des étudiants sont élus ou nommés au conseil d'administration. Les établissements postsecondaires, les gouvernements et la société en général doivent manifestement accorder plus d'attention à ces préoccupations — que nous présentons plus en détail au chapitre trois — et agir en conséquence.

C'est précisément lorsque les jeunes quittent la famille pour entrer sur le marché du travail que leurs « chances dans la vie » sont compromises par l'absence de services sociaux et éducatifs,

particulièrement dans le cas des jeunes issus de familles défavorisées. Amenés aux audiences du Sénat par des adultes oeuvrant au sein de cliniques de quartier, d'écoles spécialisées ou de groupes communautaires, ces jeunes démontrent bien le besoin d'un effort soutenu de toute la société afin d'améliorer leur situation. Nombreux sont ceux qui ont quitté le foyer ou l'école à cause de relations familiales insatisfaisantes ou parce qu'ils estimaient futile de rester à l'école. Certains demeurent analphabètes même après avoir fréquenté l'école pendant plusieurs années. De jeunes mères adolescentes essaient de subvenir aux besoins familiaux avec les prestations du bien-être social et ne peuvent terminer leurs études. Plusieurs de ces jeunes ont eu des démêlés avec la justice. Et à toutes fins utiles, la plupart ne peuvent avoir accès à un travail rémunéré sans un soutien important des programmes publics. Ils sont parfois en mauvaise santé et n'ont aucun moyen de subsistance. Bien qu'il y ait des cliniques de quartier et des organismes spécialisés dans la plupart des grandes villes, les travailleurs sociaux sont surmenés jusqu'à l'épuisement et admettent ouvertement qu'ils sont incapables de fournir les services nécessaires à certains groupes. Ces services dépendent souvent de la municipalité, mais sont parfois financés par la province ou par le secteur privé.⁽¹⁾

Manifestement, les institutions clés de notre structure sociale n'ont pas bien servi la jeunesse. Le problème ne disparaîtra pas avec la résorption de l'explosion démographique, ni même avec le plein emploi, si jamais cet objectif fort louable se réalise.

À l'encontre de la génération précédente, les jeunes d'aujourd'hui n'accèdent que très difficilement au marché du travail. Les exigences en matière de scolarité ont augmenté. Même un emploi peu rémunéré dans le secteur des services exige un certain degré d'alphabétisation et un minimum d'aptitudes dans les relations avec le public. Par ailleurs, le marché du travail, les programmes de formation et les possibilités d'avancement sont parfois bloqués par la protection dont jouissent les travailleurs plus âgés. Certains jeunes n'arriveront peut-être jamais à se trouver un emploi. S'ils sont les premiers à déplorer cette situation, les jeunes ne peuvent s'en sortir par eux-mêmes. L'absence de débouchés, le chômage et le manque d'information touchant le

¹ Lorna Marsden, «The Unemployment of Young Canadians is Not Only About Jobs», *Atkinson Review of Canadian Studies*, à paraître.

marché du travail constituent aujourd'hui des problèmes beaucoup plus aigus qu'au cours des vingt dernières années. Les programmes de formation professionnelle du gouvernement, qui donnent droit à des avantages pendant une courte période, ne sont qu'une source de frustration pour les jeunes qui veulent un emploi stable et des perspectives de carrière.

Problèmes des jeunes

Selon le Rapport de la Commission Macdonald, le Canada a dépensé en 1981 au chapitre des programmes sociaux 21,7 p. 100 de son produit intérieur brut, se classant ainsi neuvième parmi les douze principaux pays membres de l'OCDE (Macdonald, 1985 : 612). Dans l'ensemble, la qualité des services sociaux et de santé reste élevée à un coût relativement faible (37 p. 100 de moins qu'aux États-Unis, par exemple), mais, semble-t-il, trop peu de services spéciaux sont assurés aux jeunes de 15 à 24 ans, alors que nous *avons* les moyens d'engager à cet égard des dépenses plus importantes. Les organismes communautaires et ceux qui s'occupent des jeunes revêtent une importance vitale pour le bien-être des jeunes Canadiens. Les audiences publiques du Comité nous ont donné l'occasion d'apprendre beaucoup de choses sur ceux et celles qui se dévouent à l'amélioration de la qualité de vie de nos jeunes : leur zèle ne se dément pas, bien que leur travail soit souvent ingrat. En outre, elles nous ont permis de constater un certain nombre de problèmes particuliers qui se posent chez les jeunes de ce groupe d'âge.

Dans une large mesure, nous croyons fermement que plus il y aura de jeunes qui aideront leurs semblables au moyen de services de parrainage et de conseils, plus ils pourront contribuer efficacement à traiter les problèmes de drogue, d'alcool et de mésentente familiale en offrant des modèles accessibles et réalistes. Des projets pilotes de ce genre ont été réalisés avec un succès retentissant par le Frontier College, à Toronto, par la Nova Scotia Commission on Drug Dependency, en Nouvelle-Écosse, et par le Planning des naissances d'Ottawa. Les témoignages que nous avons recueillis et les recherches que nous avons effectuées nous ont fait découvrir la vaste gamme de programmes et services offerts aux jeunes par les institutions religieuses, les organismes de services sociaux et les associations volontaires, ainsi que les efforts qui sont déployés pour faire participer les jeunes à la planification et à la mise en oeuvre de ces programmes.

A. Logement

Nous estimons, d'après les chiffres de l'an dernier, qu'environ 400 jeunes couchaient dehors toutes les nuits pendant les mois d'hiver. Ils ne pouvaient se trouver un endroit pour dormir ni à l'UCJG ni aux autres refuges qui offrent un lit à ceux qui ont besoin d'urgence d'un abri.

Hélène Ménard,

Superviseur, programme Post-15, Centre 313
Délibérations; Ottawa (18 : 82), le 11 septembre 1985

Si nous ne disposons pas de données précises pour l'ensemble du pays, nous savons que le nombre de jeunes sans foyer au Canada est aberrant. Les services existants ne peuvent tout simplement pas s'occuper des dizaines de milliers de jeunes qui errent dans les villes et les centres urbains, incapables de demeurer au foyer en raison de problèmes familiaux, de trouver un logement convenable et, si par hasard ils en trouvent un, de s'y installer, faute de moyens financiers. Tout en reconnaissant les efforts déployés par les organismes tels que la YMCA, l'Armée du Salut et d'autres, il faut admettre la nécessité d'augmenter les fonds nécessaires et l'espace disponible pour répondre à leurs besoins afin qu'ils puissent accueillir ces jeunes qui vivent littéralement dans la rue parce qu'ils ne savent où aller se réfugier. Dans le chapitre quatre, nous proposons un moyen par lequel les collectivités seraient en mesure de répondre à ce besoin de logement et de secours personnalisé.

B. Sexualité

Les attitudes face à la sexualité ont manifestement évolué. En 1970, un peu plus de 50 p. 100 des adolescents approuvaient les rapports sexuels avant le mariage (Hobart, 1970). Plus récemment, l'étude de Bibby et Posterski (1985) démontrait que 80 p. 100 d'entre eux y étaient favorables, à condition toutefois que les partenaires s'aiment; par ailleurs, 93 p. 100 estimaient que les adolescents devaient avoir accès aux contraceptifs. Cependant, il y a toujours une différence entre l'attitude et le comportement réel. Diverses études menées en Amérique du Nord indiquent qu'environ la moitié des jeunes de 15 à 19 ans ont des rapports sexuels avant le mariage, cette proportion s'élevant à 67 p. 100 pour les jeunes de 19 ans (Bibby et Posterski, 1985, p. 77). Mais si 50 p. 100 des jeunes ont des rapports sexuels, seulement la moitié environ d'entre eux ont recours à une méthode contraceptive, ce qui cause bien des inquiétudes aux parents et aux travailleurs sociaux.

Si les jeunes gens ont des rapports sexuels plus tôt que ceux des années 50, le taux de fécondité des adolescentes a considérablement baissé depuis, alors que celui des femmes entre 25 et 29 ans augmentait proportionnellement, comme l'indique le tableau 1.

Cette tendance est en partie attribuable à l'utilisation généralisée des méthodes contraceptives et à l'augmentation des avortements thérapeutiques. Mais ce qui est peut-être plus important, c'est la propension des mères adolescentes à garder leur bébé plutôt que de le donner en adoption. Les mères célibataires peuvent maintenant obtenir un soutien du gouvernement et du milieu, et on est plus tolérant à l'égard des rapports sexuels en dehors du mariage. Mais qu'il y ait plus de mères adolescentes choisissant d'élever leur enfant suscite de sérieux problèmes car nombre d'entre elles n'ont pas les ressources nécessaires et doivent compter sur une assistance prolongée de la part de la collectivité.

Si l'information sur la sexualité, la contraception, la maternité et l'avortement est relativement accessible dans les grands centres urbains, il n'en est pas de même dans les régions rurales ou semi-rurales où l'on est moins enclin à discuter ouvertement de tels sujets. Encore aujourd'hui, c'est aux femmes qu'il revient principalement de faire l'éducation sexuelle des enfants (Service de planification des naissances, Terre-Neuve). Les jeunes nous ont indiqué qu'ils trouvent embarrassante l'éducation sexuelle ou l'information sur la sexualité qu'offre l'école. Ce problème est d'autant plus délicat que beaucoup de parents trouvent difficile d'aborder ce sujet avec leurs adolescents. Il faut pourtant

TABLEAU 1

Taux de fécondité pour 1 000 femmes
selon l'âge, au Canada
1966-1981

	1966	1971	1976	1981
15-19 ans	48,2	40,1	33,4	26,4
20-24	169,1	134,4	110,3	96,7
25-29	163,5	142,0	129,9	126,9
30-34	103,3	77,3	65,6	68,0
35-39	57,5	33,6	21,1	19,4
40-44	19,1	9,4	4,3	3,2

Source: Statistique Canada, *Jeunesse canadienne : Perspectives sur la santé*, n° de catalogue 82-545F, Ottawa, avril 1985, p. 35.

encourager la jeunesse à adopter une attitude positive et saine à l'égard de la sexualité. Il incombe aux parents, à l'école et à la communauté de fournir une information précise et objective en la matière.

C. Alimentation

Les femmes entre 15 et 24 ans représentent près de 10 p. 100 de la population canadienne. C'est l'âge où l'on est le plus susceptible de souffrir de troubles de l'alimentation. Selon les évaluations les plus modérées sur ce sujet, environ 1 p. 100 du groupe visé est susceptible de souffrir d'anorexie nerveuse, et 3 à 4 p. 100 de boulimie. Cela signifie que de 40 000 à 80 000 Canadiennes en sont probablement atteintes. En étant plus modéré encore et en supposant que les cas sont plus fréquents dans les zones métropolitaines, cela voudrait dire qu'environ 20 000 à 40 000 Canadiennes éprouvent des troubles sérieux, dont le taux de mortalité et le taux de morbidité (risques de maladie) sont très élevés, même après traitement.

Dr David Garner

Ligue canadienne de santé, Toronto (Ontario)
Délibérations; Toronto (15 : 54), le 20 juin 1985

Divers facteurs entraînent des troubles de la nutrition et il est significatif que ce soient principalement des femmes qui en souffrent. Si l'on se préoccupe davantage de santé qu'auparavant, la mode tend à glorifier la minceur. Les silhouettes que l'on peut voir dans les magazines et dans les autres médias ne sont pas une image fidèle et réaliste des Canadiennes. En outre, la publicité intensive que l'on fait dans les médias et ailleurs autour des régimes amaigrissants ainsi que des centres et des produits de régime cache sous des images attrayantes les dangers pour la santé de ces régimes ou d'une alimentation mal équilibrée.

La Ligue canadienne de santé (Toronto) s'emploie à sensibiliser la population à ces questions. Dans sa présentation au Comité, elle déplorait le fait que les jeunes ne disposent pas de sources de renseignements au sujet des régimes amaigrissants. Pour sa part, elle a créé un Centre national d'information sur les problèmes alimentaires, notamment sur l'anorexie nerveuse, la boulimie et les effets négatifs des régimes amaigrissants.

D. Suicide

Le taux de suicide chez les adolescents a doublé depuis vingt ans et triplé depuis trente ans. . . Le suicide est maintenant la deuxième

cause de décès chez les jeunes Canadiens, la première étant les accidents. . . Le taux de suicide chez les jeunes de 15 à 19 ans est à peu près dix fois supérieur à ce qu'il est chez les jeunes de 10 à 14 ans, passant de 1,41 pour 100 000 habitants à 12,56; il augmente encore davantage chez les jeunes de 20 à 24 ans, passant à 19,15 pour 100 000.

M. Simon Davidson

Hôpital pour enfants de l'est de l'Ontario
Délibérations; Ottawa (17 : 7), le 10 septembre 1985

Le tableau 2 montre les taux de suicide entre 1961 et 1981. Ces taux ont connu une hausse vertigineuse chez les jeunes hommes, et ont augmenté de façon plus modérée chez les jeunes femmes. Bien que le suicide des jeunes fasse l'objet de beaucoup d'attention, il ne faut pas oublier que le taux de suicide chez les adultes est également élevé. Il semble que 50 ans soit l'âge critique chez les personnes des deux sexes. Mais si la relation entre l'âge et le taux de suicide est la même pour les deux sexes, les hommes sont beaucoup plus susceptibles d'attenter à leurs jours que les femmes.

Pour ce qui est des tentatives de suicide, la situation est bien différente. Le gouvernement canadien établit des statistiques sur

TABLEAU 2

Nombre de suicides par 100 000 habitants
selon l'âge et le sexe
Canada, 1961-1981

	1961	1966	1971	1976	1981
TOUS ÂGES	7,5	8,6	11,9	12,8	14,0
Hommes	11,9	12,8	17,3	18,4	21,3
Femmes	3,0	4,3	6,4	7,2	6,8
15-19 ans	2,3	3,7	7,9	10,7	12,7
Hommes	3,7	6,0	12,7	16,8	21,1
Femmes	0,9	1,3	3,1	4,3	3,8
20-24 ans	5,7	9,1	14,4	18,6	19,6
Hommes	9,0	15,3	23,1	29,0	33,2
Femmes	2,5	3,0	5,7	8,2	5,9

Source: Canada, Ministre d'État à la Jeunesse. Un nouveau profil statistique des jeunes au Canada, 1984, p. 140.

les personnes admises à l'hôpital à la suite d'une tentative de suicide ou d'une automutilation volontaire. Les chiffres sont particulièrement élevés pour les femmes entre 20 et 24 ans, comparativement aux autres groupes d'âge pour les deux sexes. C'est souvent une période de grand stress pour les jeunes femmes, préoccupées par des problèmes d'éducation, d'emploi, de mariage ou de grossesse (voir tableau 3).

L'augmentation du taux de suicide ou de tentatives de suicide n'est qu'une indication partielle d'un comportement autodestructeur. Les certificats de décès sont parfois modifiés pour protéger la famille lorsqu'on soupçonne un suicide. Tous ceux qui tentent de se suicider ne sont pas nécessairement hospitalisés. Bien des accidents de la route sont peut-être des suicides déguisés, mais ne sont pas enregistrés comme tels. Les taux officiels sous-estiment certainement le comportement autodestructeur, mais ils indiquent toutefois l'existence d'un sérieux problème chez les jeunes.

Pourquoi y a-t-il autant de suicides chez les jeunes hommes et de tentatives chez les jeunes femmes ? On associe le suicide au manque d'intégration sociale, au sentiment d'"aliénation", au caractère éphémère des choses, à l'évolution rapide des valeurs, des revenus et des modes de vie. Les Autochtones, ceux qui vivent

TABLEAU 3

Répartition des cas d'hospitalisation pour tentative de suicide ou « lésions faites volontairement à soi-même » selon l'âge et le sexe, dans cinq provinces canadiennes* (taux pour 100 000 habitants)

	15-19 ans			20-24 ans		
	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total
Nouvelle-Écosse	22,4	35,2	28,6	27,8	38,7	33,1
Manitoba	148,9	243,3	195,5	154,7	167,4	161,0
Saskatchewan	53,1	90,5	71,5	80,2	86,4	83,2
Alberta	98,5	211,7	154,1	125,0	191,8	157,1
Colombie-Britannique	161,5	303,7	231,2	212,7	272,2	231,5

Source: Statistique Canada, *Jeunesse canadienne : Perspectives sur la santé*, n° de catalogue 82-545F, Ottawa, avril 1985, p. 90.

* Statistique Canada ne possède les données que pour ces cinq provinces.

dans les zones moins développées du Canada et les prisonniers présentent tous un taux de suicide plus élevé que la moyenne. Les perspectives d'emploi pour les jeunes sont maintenant très faibles, les familles sont souvent instables, les valeurs morales et sociales changent; autant de facteurs qui peuvent contribuer au taux élevé de suicide chez les jeunes. Certains chercheurs attribuent le taux inférieur chez les femmes aux rapports plus étroits qu'elles entretiennent avec leurs enfants et leur famille. Ces responsabilités donnent peut-être plus de sens à leur vie. Et on explique habituellement le nombre supérieur de tentatives de suicide par un « appel au secours » plutôt que par un véritable désir de mourir. Cette interprétation a peut-être quelque chose de sexiste; la différence qu'on observe s'explique sans doute par le fait que les hommes et les femmes ne choisissent pas les mêmes moyens pour mettre fin à leurs jours. Les hommes sont plus enclins à utiliser une arme à feu, tandis que les femmes absorbent des doses de drogue mortelles. Peut-être les uns et les autres font-ils simplement appel à des moyens qui leur sont plus accessibles ou plus familiers; mais, assurément, il est plus difficile de « rater son coup » avec une arme à feu.

L'augmentation du taux de suicide chez les jeunes a fait s'accroître les budgets consacrés aux services de secours téléphonique, au dépistage des victimes potentielles et aux services de conseil. On accorde maintenant plus d'attention aux problèmes psychologiques des enfants et des jeunes, et quand l'un d'eux est traité par des spécialistes des services sociaux, on assure également un soutien aux autres membres de la famille (Baker 1985a).

E. Usage du tabac, de l'alcool et des drogues illicites

Si l'abus généralisé de drogues et d'alcool chez les jeunes cause de si grandes préoccupations, c'est, dans bien des cas, parce qu'on y voit un signe de déchéance morale, ou encore d'aliénation et de désenchantement. Les décisionnaires ont quelquefois accusé l'industrie de la publicité de lier les notions d'abondance, de sexualité et de sociabilité à l'usage du tabac et de l'alcool. On a eu recours à de nouvelles lois et à des campagnes publicitaires pour tenter de réduire la conduite en état d'ivresse. Selon des données statistiques récentes, la consommation de cigarettes, d'alcool et de certaines drogues (cannabis, amphétamines, héroïne) a connu une régression ces dernières années; c'est peut-être que les campagnes de publicité ont produit d'heureux effets ou que la cause déterminante de l'usage des drogues s'est atténuée.

Statistique Canada et Santé et Bien-être Canada nous fournissent des données comparatives intéressantes. Depuis 1960, la proportion de fumeurs chez les jeunes de 15 à 24 ans a diminué; par contre, chez les adolescentes, la consommation de tabac s'est accrue au début des années 70, et elles fumaient encore plus en 1981 qu'en 1966. Les jeunes femmes de 20 à 24 ans ont diminué de façon marginale leur consommation de cigarettes, mais il y a encore plus de fumeuses que de fumeurs dans ce groupe d'âge. L'usage du tabac varie aussi selon les provinces; le Québec compte plus de jeunes hommes et de jeunes femmes qui en font un usage régulier. Le tableau 4 montre le pourcentage de fumeurs chez les hommes et les femmes de divers groupes d'âge.

Les chiffres portant sur la consommation d'alcool montrent une augmentation jusqu'à la fin des années 70 et une légère diminution depuis 1980. Environ les deux tiers des élèves d'écoles secondaires prennent de l'alcool, en proportion plus grande chez les garçons, les plus âgés, les mieux nantis et ceux qui ne vont pas à l'église régulièrement (Baker, 1985a).

En ce qui concerne la marijuana, son usage s'est accru entre 1960 et 1970 (en Ontario du moins)⁽¹⁾, mais semble avoir diminué légèrement depuis quelques années. L'an dernier, environ

TABLEAU 4

Pourcentage de fumeurs réguliers de cigarettes, selon l'âge et le sexe, Canada, de 1966 à 1981

	15-19 ans		20-24 ans		25-44 ans	
	M	F	M	F	M	F
1966	35,1	20,0	60,1	43,4	61,8	31,4
1972	35,0	28,4	52,6	40,6	53,3	38,8
1975	29,5	27,4	48,3	38,3	48,3	37,0
1977	26,9	26,7	45,2	40,7	47,0	36,6
1979	26,8	26,0	42,3	39,8	44,0	36,0
1981	22,8	23,4	39,9	40,8	42,6	33,4

Source: Statistique Canada, *Jeunesse canadienne : Perspectives sur la santé*, n° de catalogue 82-545F, Ottawa, avril 1985, tableaux 4 et 5, p. 24.

¹ La plupart des études sont dues à l'Addiction Research Foundation de Toronto et n'ont porté que sur l'Ontario. Les données qui en découlent ne peuvent être comparées à celles provenant des autres provinces, où les groupes d'âge étudiés sont différents et où l'on définit autrement l'usage de la drogue.

30 p. 100 des élèves de l'Ontario (de la septième à la treizième année) en ont consommé. Par ailleurs, la proportion des jeunes Ontariens ayant utilisé des drogues plus fortes, telle l'héroïne, a baissé entre 1979 et 1981, quoiqu'elle n'ait jamais été très élevée. Le LSD semble toutefois connaître une popularité grandissante.

Si beaucoup de gens se préoccupent des abus d'alcool et de drogue chez les jeunes, les adultes n'offrent pas toujours des modèles de vertu à cet égard. Bien des parents d'adolescents sont de grands buveurs de café et de gros fumeurs, consomment des quantités immodérées d'alcool et de tranquillisants. Avec de tels modèles, il n'est pas étonnant que tant de jeunes s'adonnent à la drogue. Pour d'autres jeunes, les drogues représentent une forme d'évasion ou une façon de transcender une vie monotone et déprimante.

La publicité portant sur l'alcool et les cigarettes, où ces produits sont invariablement liés à la sexualité et à la vie « facile », semble exercer une influence profonde sur les jeunes.

Nous recommandons d'interdire la publicité sur les boissons alcooliques à la télévision.

F. Les jeunes et la loi

Au Canada, les statistiques sur les délits criminels sont réparties en deux catégories : ceux commis par des adultes et ceux perpétrés par des adolescents. Jusqu'à tout récemment, l'âge adulte variait selon les provinces entre 16 et 18 ans. Le nombre de crimes contre la personne présumément commis par des jeunes est huit fois supérieur à celui de 1962. Les crimes contre la propriété étaient six fois plus nombreux en 1981 qu'en 1962. Cette augmentation dépasse largement le taux de croissance de la population juvénile (Ministre d'État à la Jeunesse, 1984:119). Bien que la délinquance juvénile se soit accrue plus rapidement que la criminalité chez les adultes, le nombre de délits commis par ces derniers demeure plus élevé, surtout dans le cas de crimes avec violence. En 1981, près des deux tiers des délits attribuables à des jeunes avaient été perpétrés contre la propriété (par exemple, vol avec effraction) et seulement 4 p. 100 contre la personne. Des délits commis par des adultes, 5,5 p. 100 étaient des crimes violents et seulement 23 p. 100 des crimes contre la propriété. Les adultes sont plus susceptibles de violer les lois provinciales (Ministre d'État à la Jeunesse 1984 : 188).

L'examen de l'âge réel des contrevenants « adultes » montre toutefois que bon nombre sont des jeunes. Par exemple, le groupe d'âge le plus important chez les détenus de centres correctionnels pour adultes était celui des 20 à 24 ans, suivi des 25 à 29 ans.⁽¹⁾ Chez les sujets soupçonnés d'homicide en 1982, près de la moitié (43,6 p. 100) étaient des hommes entre 20 et 29 ans, contre 35 p. 100 de femmes.⁽²⁾

L'âge des contrevenants est indiqué plus clairement dans les données américaines. Le fait que le groupe d'âge le plus important de la population américaine soit celui des 20 à 24 ans explique que ce soit le plus violent. Plus un sujet est jeune lors de sa première arrestation, plus il a de chances d'être arrêté une seconde fois (Nettler, 1978 : 121-122).

L'augmentation statistique des délits commis par les jeunes peut être attribuée en partie à une surveillance policière plus efficace et à une plus grande détermination à les traduire en justice. Cela est sans doute particulièrement vrai pour les adolescentes, dont le taux de délinquance s'est accru de façon spectaculaire depuis 1962. Mais le taux de délinquance chez les jeunes filles a toujours été bien inférieur à celui des jeunes hommes.

Il existe plusieurs théories quant à l'augmentation du taux de délits commis par les femmes. L'une d'elles veut que les femmes aient maintenant plus d'occasions parce qu'elles participent davantage à la vie publique : elles manipulent de l'argent, s'occupent de biens immobiliers, et traitent avec quantité de gens. Une autre théorie soutient que le rôle des femmes change et qu'elles ont plus d'assurance, ce qui les pousserait à adopter un comportement plus masculin. Selon une troisième théorie, la société, et particulièrement la police, est maintenant moins tolérante à l'égard des infractions commises par des jeunes femmes, de sorte que celles-ci sont traitées de manière moins paternaliste. En conséquence, un plus grand nombre d'entre elles sont inculpées et reconnues coupables.

La police et les tribunaux se sont montrés relativement indulgents à l'égard des jeunes contrevenants (Ministre d'État à la

¹ Statistique Canada, *Services correctionnels pour adultes au Canada 1983-1984*, n° de catalogue 85-211, Ottawa, mai 1985, p. 142.

² Statistique Canada, *L'homicide au Canada 1982*, n° de catalogue 85-209, p. 35.

Jeunesse, 1984 : 119). Nombreux sont ceux qui ont été relâchés après un simple avertissement de la police, tandis que certaines accusations ont été rejetées par les tribunaux. L'incarcération est rare, surtout dans les établissements fédéraux (où la sentence minimale est de deux ans).

La nouvelle *Loi sur les jeunes contrevenants* a amené des modifications profondes dans l'administration de la justice. On s'est maintenant entendu sur l'âge maximum dans toutes les provinces. Les jeunes pourront désormais être accusés des mêmes délits criminels que les adultes, au lieu d'avoir droit à des catégories spéciales comme l'absence non autorisée de l'école. Ils seront considérés plus responsables et comptables de leurs propres actions, mais auront accès aux services nécessaires et seront assurés que l'incarcération et les peines les plus sévères ne seront utilisées qu'en dernier ressort. La loi repose sur quatre principes :

- 1) Les jeunes doivent assumer la responsabilité de leurs actes.
- 2) La société a le droit d'être protégée contre les contrevenants.
- 3) Les jeunes ont les mêmes droits que les adultes.
- 4) Les jeunes ont des besoins différents de ceux des adultes.

La nouvelle loi a été l'objet de vives critiques de la part des travailleurs sociaux, des avocats, des juges, des établissements et des centres de traitement. Plusieurs s'inquiètent de l'insistance mise sur les « droits », qui risque de faire oublier les besoins des jeunes. Les tribunaux, les institutions et les travailleurs sociaux se sentent mal préparés pour faire face à une avalanche de cas de délinquance, cas qui jusqu'ici étaient réglés dans les tribunaux pour adultes, et qui demandent maintenant une attention spéciale. Depuis que l'âge adulte a été uniformisé, dans certaines provinces, les jeunes de 16 à 18 ans seront, pour la première fois, dirigés vers les tribunaux pour adolescents.

La *Loi sur les jeunes contrevenants* est entrée en vigueur le 1^{er} avril 1985. On peut difficilement en éprouver l'efficacité en neuf mois. Nous rencontrerons sans doute des problèmes et des lacunes, tout comme nous découvrons des imperfections dans l'ensemble du système pénal. Mais il ne faut pas oublier l'objectif de cette nouvelle loi : reconnaître la période de croissance et de développe-

pement souvent difficile que nous appelons l'adolescence, et aider les jeunes tels qu'ils sont, ni enfants ni adultes.

Participation du gouvernement et de la communauté

En se montrant inflexibles, les écoles, les églises et autres institutions ne peuvent que heurter de front la génération montante.

Reginald Bibby et Donald Posterski
The Emerging Generation, 1985

Il faut que les jeunes puissent participer d'une manière structurée à l'activité productrice de la société. Le Comité apporterait une contribution majeure en donnant aux jeunes les moyens de démythifier les institutions et de s'orienter dans le dédale des procédures administratives, car les moins de 25 ans n'y comprennent rien.

Brian Ward, directeur exécutif
Conseil canadien de l'enfance et de la jeunesse

Pour les jeunes, le travail est le prolongement naturel de la formation reçue, l'occasion d'appliquer les connaissances acquises ou d'acquérir des compétences pratiques. De toute évidence, les travailleurs, l'industrie et les jeunes doivent travailler de concert à la mise en oeuvre de programmes d'emploi. Pour que ces programmes soient vraiment utiles, il faudra que les jeunes participent à leur conception. Cela pourrait prendre la forme de Conseils de la jeunesse, tel qu'il en existe déjà un peu partout au pays.

Un conseil national de la jeunesse pourrait s'avérer des plus utiles, par exemple pour exercer des pressions auprès des pouvoirs publics, ou pour agir comme ressource pour ceux-ci lorsqu'ils voudraient savoir ce que pensent les jeunes en général d'une certaine idée.

Ken Bridges, président
Last Touch Regional Youth Council
Délibérations; Regina (5 : 74), le 22 mai 1985

Nous croyons fermement au concept des organisations et des conseils de la jeunesse. Pour en assurer la pertinence et la représentativité, il faudra favoriser le plus possible la participation des jeunes eux-mêmes. Notre dernier chapitre propose justement un mécanisme en ce sens.

Les pouvoirs publics encadrent à peu près toutes les facettes de nos vies de lois et de règlements. Mesures et programmes, lois

fiscales, affectation des dépenses, décisions administratives, et quoi encore, influent grandement sur le fonctionnement des autres institutions sociales; en outre, ces dernières se tournent souvent vers les gouvernements pour obtenir soutien et assistance. *Pour la grande majorité des jeunes Canadiens qui ont témoigné devant nous ou que nous avons vus à titre privé, leur rencontre avec le Comité sénatorial spécial sur la jeunesse était leur premier contact direct avec des représentants de l'État.* Nous avons été frappés par le nombre d'entre eux qui souhaitaient être invités à jouer un rôle plus important au sein des organismes gouvernementaux afin de pouvoir participer à la prise des décisions les concernant.

Quantité de décisions gouvernementales importantes sont prises, non par les corps législatifs, les conseils municipaux ou les élus locaux, mais par des organismes, des conseils, des commissions et des tribunaux. Au Canada, il existe une longue tradition selon laquelle le gouvernement nomme à ces organismes et conseils des représentants des principaux secteurs de la société — industrie, groupes religieux ou ethniques, et plus récemment des femmes. Les groupes de jeunes que nous avons rencontrés estiment qu'un plus grand nombre d'entre eux devraient siéger au conseil d'administration de ces organismes.

Nous recommandons que les gouvernements déploient de sérieux efforts pour nommer des jeunes au sein des organismes, commissions et conseils administratifs et décisionnels.

Il est temps de reconnaître que les jeunes sont une composante essentielle de la société, et qu'il est normal qu'ils aient voix au chapitre. A l'heure actuelle, le seul lien permanent entre le Parlement et la jeunesse canadienne est le ministère d'État à la Jeunesse. Ce ministère fut créé en 1983, alors que le gouvernement fédéral s'inquiétait des graves problèmes auxquels font face les jeunes Canadiens.

Conclusion

Ceux et celles qui ont aujourd'hui entre 15 et 24 ans sont nés après l'explosion démographique. Nombreux à se chercher un emploi, ils vivent tous dans un monde qui en offre peu, étant donné les mutations de l'économie et le fait que l'éventail des possibilités d'avancement des travailleurs plus âgés se referme. Le

chômage et le sous-emploi risquent donc d'être leur lot. Voilà autant de problèmes qui échappent à toutes fins utiles au contrôle des jeunes, et que devront s'efforcer de résoudre les éducateurs et les décisionnaires.

Les jeunes d'aujourd'hui grandissent dans un milieu où les valeurs morales et sociales ne cessent d'évoluer. Un nombre croissant de jeunes vivent, du moins pendant quelques années, au sein d'une famille monoparentale ou ont des amis qui en font l'expérience. Si la consommation de drogues fortes est à la baisse, le tabac, l'alcool, les drogues douces et les relations sexuelles restent à la mode. Ce qui fait dire à bien des adultes qu'il n'y a rien à attendre des jeunes. Quoi de nouveau sous le soleil !

À quoi donc attribuer le sentiment d'aliénation des jeunes face à nos institutions sociales ? En partie, sans doute, aux conflits entre générations. Mais aussi, et peut-être surtout, au fait que les jeunes n'ont aucun moyen d'influer sur les décisions qui les concernent. Aussi proposons-nous dans ce rapport quelques moyens propres à faire des jeunes Canadiens des citoyens à part entière.

2

Les jeunes Autochtones

Introduction

Si on nous donnait le droit à l'autodétermination, nous pourrions nous développer. A mon avis, cela nous permettrait de prendre notre vie en main de sorte que nous n'aurions plus à compter sur l'État-providence qui existe au Canada. Des millions de dollars pourraient être épargnés si notre peuple n'avait plus à dépendre de l'aide sociale et obtenait le droit à l'autonomie, celui de maîtriser sa destinée et de prendre des décisions politiques.

Kevin Daniels, président

Association des Métis et des Indiens non inscrits
Délibérations; Regina (5 : 45), le 22 mai 1985

Je me suis montré négatif tout au long de ma vie parce que j'ai vécu dans une société blanche, et qu'il me fallait la combattre. Lorsqu'il faut lutter toute sa vie durant, il est difficile d'apprendre. On a tendance à tout rejeter.

Rodney Sinclair, Animateur de groupes de jeunes

Canada Native Friendship Centre
Délibérations; Edmonton (6 : 10), le 23 mai 1985

Depuis fort longtemps, les Autochtones du Canada sont victimes de l'injustice. Leurs conditions de vie sont marquées par les problèmes économiques, la discrimination, des services sociaux et de santé nettement insuffisants, l'isolement culturel, un faible taux de scolarisation. Ni leurs compatriotes canadiens, ni la plupart des hauts fonctionnaires qui, en définitive, décident de leur sort, n'ont su jusqu'ici s'attaquer avec succès à leurs graves problèmes. Par conséquent, il est clair que la solution à ces problèmes ne pourra être trouvée sans une véritable interaction entre les collectivités autochtones et non autochtones.

En 1982, la Constitution a reconnu les droits ancestraux et issus de traités des peuples autochtones, ouvrant ainsi la voie à des négociations visant à mieux définir ces droits. Ces pourparlers

constitutionnels se sont révélés encourageants. Mais lorsqu'il est question des droits des Autochtones, il ne faut jamais perdre de vue la nature particulière de leur relation avec l'État. Jusqu'à maintenant, la reconnaissance de leurs droits et la satisfaction de leurs revendications ont été le fruit d'accords et de traités, conclus en toute bonne foi, et d'un certain degré de compréhension. Mais nombre de ces ententes ont volé en éclats, et les Autochtones en sont encore à réclamer leur droit à l'égalité.

Si nous avons jugé opportun de consacrer un chapitre distinct aux jeunes Autochtones, c'est que les problèmes évoqués au premier chapitre revêtent chez eux une acuité toute particulière : le chômage y est tragiquement élevé, tout comme l'insatisfaction face au système scolaire, les problèmes d'alcoolisme, de toxicomanie et de délinquance, ainsi que le nombre de grossesses chez les adolescentes et de suicides. Une autre raison est que les questions relatives aux Autochtones ont toujours été de la compétence du gouvernement fédéral.

Après avoir entendu les présentations des groupes et particuliers qui ont comparu devant le Comité, il nous est apparu impossible d'aborder la situation de ces jeunes sans examiner d'abord le statut historique et actuel des Autochtones du Canada. Dans une large mesure, les problèmes des jeunes reflètent les préoccupations de leurs aînés. Nous sommes conscients que la pauvreté et le désespoir des Autochtones découlent en grande partie de leur relation historique avec le gouvernement fédéral, de la nature des traités et accords auxquels ils ont souscrit, de la *Loi sur les Indiens*, du système des réserves et de leur impossible assimilation. Il nous faut ranimer ici ces controverses séculaires, car elles sont largement responsables des obstacles quasi infranchissables que rencontrent les jeunes Autochtones qui tentent de terminer leurs études, de trouver un emploi ou de mener une vie stable. Des citations des divers intervenants et des statistiques tirées de différentes études contribueront à brosser un tableau fidèle de ces difficultés.

Le terme « Autochtone » désigne dans ce rapport les descendants des Premières Nations du Canada, c'est-à-dire ceux et celles dont les ancêtres vivaient au pays avant l'arrivée des Européens. Cela inclut les Indiens inscrits, c'est-à-dire les Autochtones inscrits dans les registres des Indiens ou habilités à l'être en vertu de la *Loi sur les Indiens*; les Indiens non inscrits, c'est-à-dire ceux qui, pour une raison ou une autre, ont perdu ou échangé leur droit d'être inscrits dans les registres conformément à la *Loi sur les Indiens*;

les Métis, descendants du croisement d'Autochtones et d'Européens; et les Inuit, qui habitent les régions septentrionales du Canada. Étant donné que Statistique Canada rassemble des données distinctes pour chacune de ces quatre catégories, nous pouvons établir des comparaisons entre les jeunes de chaque groupe ainsi qu'entre les jeunes Autochtones et les non Autochtones.

Arrêtons-nous d'abord aux particularités démographiques que présentent ces quatre groupes. Le taux de natalité chez les Autochtones est nettement supérieur à celui des autres Canadiens. En 1981, le nombre moyen d'enfants pour chaque femme autochtone entre 15 et 44 ans, mariée ou l'ayant déjà été, était de 2,8, comparativement à 1,8 chez les non-Autochtones.⁽¹⁾ Parmi les Inuit de ce groupe d'âge, le nombre moyen d'enfants était de 3,6, et il était de 3,5 pour les Indiennes inscrites habitant une réserve. Comme on peut s'y attendre, les jeunes forment une plus grande proportion de la population autochtone, soit 23 p. 100 comparativement à 19 p. 100 chez les autres groupes ethniques. Et si la baisse des taux de natalité fait que la proportion de jeunes dans l'ensemble de la population diminue au Canada, c'est tout le contraire qui se passe chez les Autochtones. Des familles plus nombreuses, des jeunes en plus grand nombre et, dans bien des cas, des ressources de plus en plus raréfiées font que les collectivités et les familles autochtones continueront d'avoir des besoins supérieurs à ceux de la population non autochtone en matière de revenu, de logement, de services communautaires et d'emploi. Pourtant, leurs niveaux de revenu et d'emploi, ainsi que la qualité de leurs logements, sont nettement inférieurs à ceux des autres Canadiens.⁽²⁾

Problèmes familiaux et sociaux

Nombre de jeunes Autochtones ont grandi dans des régions excentriques où règnent le chômage, la pauvreté, les problèmes de logement et l'instabilité familiale, facteurs qui peuvent facilement amplifier les problèmes familiaux et développer l'esprit de rébellion chez les jeunes. L'impuissance face à leur propre sort et la menace de l'assimilation culturelle ne font qu'exacerber les tensions familiales et sociales.

¹ Statistique Canada, *Les Autochtones au Canada*, n° de catalogue 99-937, Ottawa, juin 1984, tableau 2.

² *Ibid.*, tableaux 6 et 7.

A. Structure et problèmes familiaux

Jusqu'à récemment, les collectivités autochtones ont réussi à garder une structure familiale stable, leur langue, leur culture et leurs valeurs propres. Toutefois, comme on l'a signalé au premier chapitre, la famille en tant qu'institution a été partout fortement ébranlée. Dans cette section, nous examinerons seulement les changements récents et les problèmes familiaux qui touchent les jeunes.

Les Autochtones et les autres Canadiens présentent de nombreuses différences sur le plan de la structure familiale. Par exemple, le pourcentage d'adolescents n'habitant pas avec leurs parents est plus élevé chez les Autochtones⁽¹⁾, un grand nombre de jeunes étant forcés de quitter les collectivités isolées qu'ils habitent afin de poursuivre leurs études ou de trouver du travail. Par ailleurs, une Autochtone sur huit, parmi celles âgées entre 20 et 24 ans, est chef de famille monoparentale, comparativement à une sur trente-trois chez les femmes non-autochtones⁽²⁾; ce qui témoigne du pourcentage élevé de grossesses chez les célibataires, de même que des taux élevés de séparation et de divorce. Cette instabilité familiale est sans nul doute attribuable à la pauvreté, au chômage et à la désintégration culturelle qu'on retrouve dans nombre de collectivités.

Face à cette instabilité, voire à la violence qui règne dans certaines familles, les travailleurs sociaux non autochtones ont tendance à placer les enfants et les jeunes dans des foyers adoptifs ou nourriciers non autochtones. Les groupes autochtones se sont élevés contre cette pratique; ils estiment que les démarches pour trouver un foyer autochtone convenable sont très souvent insuffisantes, et que les enfants sont ainsi coupés de leur culture. Le désir de régler eux-mêmes le problème des enfants qui ont besoin de l'aide sociale a d'ailleurs été le point central de la récente controverse à ce sujet.⁽³⁾

La violence en milieu familial continue d'être un sérieux problème dans les collectivités autochtones. Les taux élevés d'alcoolisme et de chômage ajoutent aux tensions familiales

¹ G.E. Priest. «Les jeunes Autochtones au Canada: Profil basé sur les données du recensement de 1981», *Revue statistique canadienne*, septembre 1985, p. xi.

² *Ibid.*, p. viii.

³ Patrick Johnston. *Native Children and the Child Welfare System*, Ottawa, Conseil canadien de développement social, 1983.

courantes. La violence au sein de la famille s'inscrit dans un véritable cercle vicieux; devenu adulte, l'enfant battu fait souvent subir le même traitement à son conjoint ou à ses enfants, les comportements violents acquis durant l'enfance étant favorisés par des conditions sociales, culturelles et économiques difficiles.

B. Suicide, toxicomanie et alcoolisme

Je n'ai pas de mémoire écrite. En fait, nous voulions en présenter un, mais le gars qui s'en occupait s'est suicidé il y a trois semaines. Il avait 21 ans. Le mois dernier n'a pas été bon pour nous. Dans une certaine région, nous avons eu huit décès, dont seulement deux de causes naturelles. Tous avaient moins de trente ans, et je connaissais la plupart d'entre eux.

Kevin Christmas, participant
Union des Amérindiens de la Nouvelle-Écosse
Délibérations; Halifax (9 : 113), le 4 juin 1985

Plus éloquent que n'importe quelles statistiques, ce témoignage émouvant de M. Christmas a suscité l'intérêt du Comité envers le problème du suicide chez les jeunes Autochtones. Si, d'une façon générale, le taux de suicide chez les jeunes hommes est considérablement élevé par rapport à celui des autres groupes de la population, il est six fois plus élevé que le taux national chez les jeunes Autochtones (Chris McCormick, vice-président, Conseil national des Autochtones du Canada). Dans le Grand Nord, où les problèmes sociaux sont souvent plus aigus, les chiffres sont encore plus alarmants.

Les problèmes sociaux sont nombreux. Avant 1971, le taux de suicide était semblable à la moyenne nationale, voire même légèrement inférieur. Mais entre 1978 et 1980, le taux de suicide chez les hommes de 15 à 24 ans a été 12 fois plus élevé dans les Territoires du Nord-Ouest que dans l'ensemble du pays. Voilà qui est très révélateur de la multitude de problèmes sociaux qu'il faut régler.

Jonah Qanatsiaq
Représentant du programme du Conseil des jeunes Inuit, Inuit Tapirisat of
Canada
Délibérations; Ottawa (18 : 19-21), le 11 septembre 1985

Les jeunes Autochtones tentent souvent d'échapper à leur destin apparemment sans issue en recourant à l'alcool et à la drogue. Ces échappatoires ne font que perpétuer leur pauvreté ainsi que les préjugés de la population non autochtone à leur endroit.

Le problème le plus urgent dont font état nos jeunes est sans doute l'alcoolisme et la toxicomanie, qui causent 70 p. 100 des décès parmi eux.

Chris McCormick, vice-président

Conseil national des Autochtones du Canada
Délibérations; Ottawa (18 : 87), le 11 septembre 1985

Notre peuple se meurt de l'abus d'alcool et de drogue. J'ai eu connaissance de six cas de décès reliés à l'abus d'alcool dans les deux dernières semaines. L'un d'eux était un homme de vingt-cinq ans qui a perdu connaissance en pleine route et qui s'est fait écraser. Un autre cas est celui d'un jeune homme de seize ans qui s'est tiré une balle dans la tête parce que, étant sobre, il se sentait terrorisé par sa famille.

Alice Klassen,

directrice administrative
Round Lake Native Drug and Alcohol Treatment Centre
Délibérations; Vancouver (7 : 35), le 24 mai 1985

Créé en 1978, le Round Lake Treatment Centre, dans la réserve Okanagan, peut accueillir 36 personnes; il offre à la fois traitement et soutien à ceux et celles qui font un usage abusif de l'alcool et de la drogue. Le personnel du Centre tente d'adopter une approche positive envers les problèmes de santé dans leur collectivité. Il se préoccupe principalement de prévention et d'intervention communautaire, et s'emploie à élaborer des programmes de traitement adaptés aux jeunes de la région.

En 1982, les jeunes entre 16 et 24 ans constituaient une très petite partie de notre clientèle. En 1984, ils en formaient plus de la moitié (. . .) Nous avons besoin d'un programme de traitement pour les jeunes Indiens (. . .) A l'heure actuelle, il n'existe rien d'autre que les prisons, le fusil, le couteau ou les pilules, et beaucoup empruntent toujours cette voie. Ils n'ont pas d'autres choix.

Alice Klassen,

directrice administrative
Round Lake Native Drug and Alcohol Treatment Centre
Délibérations; Vancouver (7 : 37-39), le 24 mai 1985

Le Centre travaille actuellement de concert avec des bandes indiennes, diverses organisations de la réserve Okanagan et un Groupe de travail sur la jeunesse autochtone, nouvellement formé, pour étudier l'opportunité d'établir un institut national de la jeunesse autochtone (le National Native Youth Leadership Training Institute), afin de faire suite aux activités entreprises à l'occasion de l'Année internationale de la jeunesse. Cet institut permettra à

des jeunes Autochtones de développer leurs compétences et leurs qualités de chef, et de devenir ainsi des modèles pour leurs pairs, afin d'aider ceux-ci à s'épanouir et à choisir d'autres voies que le suicide, la drogue et l'alcool.

Nous appuyons fortement le projet de création d'un Institut national de leadership pour les jeunes Autochtones (National Native Youth Leadership Training Institute) et nous recommandons l'affectation des ressources nécessaires à sa mise sur pied.

D'autres groupes tentent de faire échec aux problèmes de l'alcool et de la drogue en présentant aux jeunes l'exemple d'Autochtones qui ont fait leurs preuves.

Le ministère de la Santé et du Bien-être social du Canada parraine un programme qui permet à des Indiens qui ont réussi d'échanger avec des jeunes dans les réserves afin de les inciter à abandonner l'alcool et les drogues. Ce genre de programme doit se poursuivre. J'ai des affiches qui montrent trois jeunes Indiens qui s'en sont très honorablement sortis (...) Pour de jeunes Indiens, le simple fait de pouvoir parler à l'un des leurs sur qui ils peuvent prendre exemple est extrêmement important. Leurs réactions vous réchauffent le coeur.

Heather G. Hodgson,

coordonnatrice des jeunes, Assemblée des Premières Nations
Délibérations; Ottawa (17 : 20), le 10 septembre 1985

Nous croyons qu'il appartient aux Autochtones eux-mêmes de concevoir et de mettre en oeuvre des programmes visant à prévenir les suicides et à aider les jeunes aux prises avec des problèmes d'alcoolisme et de toxicomanie. Il semble que les programmes les plus efficaces soient ceux auxquels participent des jeunes qui offrent aux autres jeunes des exemples de réussite.

C. Problèmes de santé

La pauvreté généralisée, l'isolement géographique, l'alcoolisme et la toxicomanie accentuent les problèmes de santé chez les jeunes Autochtones. Comme dans d'autres groupes socio-économiques défavorisés, les problèmes de nutrition sont très répandus. Le coût élevé des fruits et légumes frais dans les collectivités éloignées, les taux élevés de natalité, les logements souvent insalubres, le manque d'hygiène et l'éloignement des centres hospitaliers viennent encore aggraver cette situation. Bien que nombre d'Autochtones soient admissibles à des programmes

de santé spéciaux et aient accès à des soins médicaux, l'isolement et la méfiance à l'endroit de la médecine des Blancs les empêchent de profiter pleinement de ces services. Le taux de mortalité à l'accouchement demeure plus élevé que la moyenne nationale chez les femmes autochtones, tout comme les comportements autodestructeurs.

D. Démêlés avec la justice

Si les jeunes Autochtones ont si souvent des démêlés avec la justice, cela est attribuable en partie au fait qu'un grand nombre d'infractions sont liées à la consommation d'alcool. Étant donné que l'alcool est interdit dans certaines réserves, les jeunes qui veulent en consommer doivent le faire dans des endroits publics. Quant à ceux qui n'habitent pas une réserve, ils n'ont généralement pas d'endroit à eux pour boire, faute d'argent, et finissent souvent par se faire arrêter pour ivresse sur la voie publique.

Le niveau élevé d'incarcération et de délinquance juvénile est attribuable au conflit entre les valeurs indiennes et non indiennes. Les infractions commises par les Indiens témoignent de leurs piètres conditions sociales et sanitaires dans les réserves (...) Bien des jeunes Autochtones ont des démêlés avec la justice avant l'âge de douze ans.

Anita Howell,
représentante

Saskatchewan Association of Friendship Centres
Délibérations; Regina (5 : 8-9), le 22 mai 1985

Les délits les plus sérieux commis par des jeunes Autochtones sont imputables à la violence qui règne en milieu familial et au sentiment de révolte que les jeunes éprouvent face à une société qui, à leur avis, détruit leur culture et les rejette en raison de leur patrimoine ethnique et culturel. Les jeunes rencontrent d'énormes difficultés lorsqu'ils quittent leur foyer pour poursuivre leurs études, trouver du travail ou tenter de nouvelles expériences.

Beaucoup d'Indiens assujettis à des traités sont isolés dans les réserves; lorsqu'ils arrivent en ville, ils doivent s'intégrer à un système tout à fait différent.

Anita Howell,
représentante

Saskatchewan Association of Friendship Centres
Délibérations; Regina (5 : 11), le 22 mai 1985

Les jeunes Autochtones qui vivent dans les centres urbains doivent composer avec l'acculturation, la discrimination et le chômage. Or le manque d'argent et l'hostilité de la population suscitent l'agressivité. Les groupes d'initiatives personnelles, les

programmes visant à diminuer le taux d'incarcération chez les jeunes, les associations de prisonniers autochtones et les programmes permettant aux jeunes d'apprendre les métiers traditionnels auprès de leurs aînés, sont autant d'initiatives qui viennent en aide aux adolescents aux prises avec la justice. Nous croyons que des crédits supplémentaires devraient être accordés à ces programmes.

E. Services sociaux et juridiques

La demande et les besoins en ce qui a trait aux services sociaux et juridiques ne sont pas les mêmes chez les jeunes Autochtones selon qu'ils vivent en milieu urbain ou non, tout comme ils sont différents pour les Autochtones et les non-Autochtones. Non seulement le type de services est différent, mais aussi le mode de prestation.⁽¹⁾

Bien que l'éducation ainsi que les services sociaux et de santé destinés aux Autochtones aient toujours été de compétence fédérale, certains groupes réclament maintenant que le pouvoir décisionnel en ces matières soit transféré aux organisations et aux collectivités autochtones.

Nous avons été impressionnés par les efforts que font les Autochtones pour venir à bout de leurs problèmes sociaux. Il faudrait appuyer, partout au Canada, les initiatives d'organismes comme le Native Courtworker Services of Saskatchewan. Ces services sont offerts par l'entremise de la Saskatchewan Association of Friendship Centres et sont financés par les gouvernements fédéral et provincial. A travers le pays, dix programmes semblables offrent des services parajuridiques aux Autochtones. Depuis que la Saskatchewan a mis sur pied un programme de conseils juridiques destiné aux jeunes, le nombre de condamnations chez ces derniers a diminué.

Les jeunes ont besoin d'une certaine forme de direction qui émane des communautés elles-mêmes — parce que ce sont elles qui connaissent le mieux les problèmes — plutôt que d'un autre programme social public. Je pense que les communautés sont en mesure de cerner leurs problèmes.

Jonah Qanatsiaq

Représentant du programme du Conseil des jeunes Inuit,
Inuit Tapirisat of Canada

Délibérations; Ottawa (18 : 19-21), le 11 septembre 1985

¹ Rosemary A. McCarney. *Legal Services for Native People in Canada*, Occasional Paper n° 6, Conseil canadien de la documentation juridique, Ottawa, 1982, p. V.

S'il est essentiel que le gouvernement assure le subventionnement de tels projets, il serait manifestement préférable que les groupes autochtones se chargent eux-mêmes de la planification et de la direction de tous les programmes sociaux les intéressant. En embauchant des conseillers de l'extérieur, ils pourraient développer leurs propres compétences.

Certains organismes publics essaient de trouver des solutions avant même d'examiner les problèmes sociaux dont j'ai parlé. Ils n'ont pas trouvé de solutions permanentes. Ils n'ont fourni que des catalogues. Nous avons besoin d'une solution à long terme, et je pense que l'une des façons d'y arriver est de faire en sorte que les collectivités et le gouvernement soient plus souples dans leur façon de répartir les fonds. Nous avons tendance à sous-estimer notre plus grande ressource en tant qu'Inuit, c'est-à-dire nous-mêmes. Nous devons nous tourner vers notre jeunesse pour qu'elle aide à résoudre ces problèmes et nous devons essayer de combler le fossé entre les générations.

Jonah Qanatsiaq

Représentant du programme du Conseil des jeunes Inuit,
Inuit Tapirisat of Canada
Délibérations; Ottawa (18 : 19-21), le 11 septembre 1985

Les conseils des jeunes que l'on voit se développer dans la région de Baffin de l'Arctique oriental peuvent servir d'exemples et d'assises pour la mise en place de mécanismes qui encourageraient les jeunes à participer activement à la prise de décisions concernant l'avenir de leurs collectivités. L'essor des groupes d'initiatives contribue également à développer leur conscience sociale et politique.

Nous voulons catalyser chez les jeunes les pressions positives exercées par leurs pairs et créer chez la jeunesse une conscience positive qui pourra, dans la société septentrionale, se transformer en rêves, en idéaux et en orientations pour l'avenir. Notre organisation n'est affiliée à aucun groupe ou à aucun autre organisme. Nous encourageons les individus à développer du mieux qu'il peuvent leurs croyances, leurs objectifs de carrière et ainsi de suite.

Camellia Loreen

Midnight Sun Youth Group
Délibérations; Ottawa (19 : 30), le 12 septembre 1985

Nous recommandons que tous les programmes sociaux intéressant les Autochtones soient élaborés et mis en oeuvre par les Premières Nations elles-mêmes.

F. Logement

En 1981, 13,1 p. 100 des logements occupés par des Autochtones étaient dépourvus de salle de bains, comparativement à 1,1 p. 100 chez les autres Canadiens. Ce n'est là qu'un exemple des conditions dans lesquelles vivent les jeunes Autochtones. Le tableau 1 établit une comparaison entre l'état des logements habités par différents groupes d'Autochtones et ceux occupés par des ménages non autochtones.

Contrairement aux autres Canadiens, les Indiens inscrits habitant une réserve ne peuvent pas vendre à profit leur maison à des étrangers et améliorer ainsi leur situation économique. Les logements sont fournis ou réparés par le gouvernement fédéral, ce qui n'incite guère les Autochtones à entretenir leurs demeures. En outre, le fait qu'ils soient beaucoup plus nombreux que les non-Autochtones à vivre loin des grands centres influe largement sur la qualité du logement et la disponibilité des autres services.

TABLEAU 1

État des logements habités par des ménages privés autochtones et non autochtones, Canada, 1981

État du logement	Indiens inscrits	Indiens inscrits	Indiens non inscrits/	Inuit	Total des ménages autochtones	Ménages non autochtones
	(dans les réserves)	(en dehors des réserves)	inscrits/inscrits		ménages autochtones	tonnes
	%	%	%	%	%	%
Nécessitant des réparations majeures	23,0	14,2	13,4	17,3	16,2	6,5
Sans système de chauffage central	50,7	18,8	16,5	26,3	26,0	9,0
Surpeuplé	31,8	14,3	10,1	42,2	17,9	2,3
Sans salle de bains	30,0	7,7	6,9	14,4	13,1	1,1

Source: Statistique Canada, *Les Autochtones au Canada*, n° de catalogue 99-937, Ottawa, juin 1984, tableau 7.

Éducation et culture

La culture indienne n'est pas une culture en voie d'extinction; elle se perpétuera et se renforcera si la nation indienne a les coudées franches pour contrôler son propre destin. Si nos institutions sont

contrôlées par des Indiens, je crois que cela sera possible. Auparavant, les enfants étaient envoyés à des écoles non indiennes et apprenaient essentiellement à détester leur culture, à la mépriser; ils entendaient dire que leur culture était inférieure ou rétrograde. C'est le système scolaire qui est largement responsable du type de problème que vous mentionnez.

Blair Stonechild

Chef du département des études indiennes
Saskatchewan Federated Indian College
Délibérations; Regina (5 : 69), le 22 mai 1985

Chez les jeunes Autochtones, les problèmes liés à l'éducation commencent bien avant leur entrée à l'école. Les établissements situés dans les réserves manquent très souvent de ressources et d'enseignants compétents qui, à défaut d'être eux-mêmes autochtones, connaîtraient au moins la langue et la culture. Il nous semble tout à fait absurde que les enfants apprennent l'histoire du Sud dans des livres qui ne tiennent aucun compte des contributions de leur peuple.

La langue constitue également un obstacle majeur pour les jeunes Autochtones. Leur langue ancestrale a été mise en péril par la politique rétrograde des années 60 en matière d'éducation. Ils apprennent l'anglais ou le français, langues que nombre de leurs parents et de membres de leur collectivité ne connaissent pas.

Un autre problème est l'incapacité de parler notre langue ancestrale. Bien des sentiments ne peuvent être exprimés du fait que les jeunes Autochtones ont perdu l'usage de leur langue maternelle. Il s'est creusé un fossé entre eux et leurs parents. Dans certains villages (...) les parents n'ont jamais appris l'anglais.

Alice Klassen,

Directrice administrative
Round Lake Native Drug and Alcohol Treatment Centre
Délibérations; Vancouver (7 : 38), le 24 mai 1985

Les différences culturelles doivent également être soulignées. Chez les Autochtones, les aînés jouent un rôle de premier plan en raison de leur expérience de la vie et de leurs connaissances. Auparavant, les jeunes faisaient leur apprentissage auprès d'eux, tandis qu'aujourd'hui, ils fréquentent l'école. Les heurts culturels sont donc inévitables.

Dans de nombreuses réserves, les écoles n'offrent pas un enseignement au-delà de la huitième année. Ceux qui désirent poursuivre leurs études peuvent parfois fréquenter une école

secondaire dans un centre urbain à proximité de la réserve, en voyageant par autobus. Par contre, les chances d'y trouver des enseignants compétents en langue, en histoire et en culture autochtones sont encore plus minces que dans la réserve. Les programmes d'études comportent nombre d'inexactitudes historiques qui aliènent les jeunes Autochtones en leur enlevant tout sentiment de fierté.

Si le nombre de jeunes qui poursuivent leurs études est supérieur à celui des générations précédentes, le taux d'abandon n'en demeure pas moins très élevé. Cela dépend peut-être d'une préparation inadéquate aux études, de la discrimination ou des pressions exercées par la famille. Certaines familles autochtones, craignant que leurs enfants ne soient assimilés, sont plutôt méfiantes face à l'éducation. D'autres, qui comptent sur l'apport financier des enfants, n'ont tout simplement pas les moyens de leur permettre de pousser leurs études au-delà d'un certain niveau.

Pourtant, la scolarisation reste le meilleur moyen d'augmenter ses chances de réussir sur le marché du travail, surtout pour les Autochtones. Le tableau 3 montre que le revenu moyen augmente nettement chez les jeunes Autochtones qui ont atteint des niveaux de scolarité supérieurs, surtout dans les écoles de métiers.

Chez les Autochtones de sexe masculin de 20 à 24 ans, 21,1 p. 100 n'ont pas atteint la 9^e année, contre 18,6 p. 100 chez les femmes. Chez les Inuit, ce taux est de 40,3 p. 100 pour les hommes et de 49,6 p. 100 pour les femmes. En comparaison, chez les non-Autochtones, seulement 4,8 p. 100 des hommes et 3,7 p. 100 des femmes ont un niveau de scolarité aussi faible⁽¹⁾.

TABLEAU 2

Niveau de scolarité des Autochtones âgés de 15 à 29 ans par rapport à celui des Autochtones âgés de 65 ans et plus, 1981

	15 - 29	65 et plus
N'ayant pas atteint la 5 ^e année	3 %	57 %
N'ayant pas atteint la 9 ^e année	25 %	85 %

Source: Statistique Canada, *Les Autochtones au Canada*, n° de catalogue 99-937, juin 1984.

* Ne fréquentant pas l'école à plein temps

TABLEAU 3

Jeunes Autochtones et non Autochtones âgés de 20 à 24 ans, selon le plus haut niveau de scolarité atteint et le revenu moyen, 1981

Niveau de scolarité		Revenu	
		Autochtones	Non Autochtones
Inférieur à la 9 ^e année	Homme	5 683 \$	8 479 \$
	Femme	3 559	4 867
De la 9 ^e à la 13 ^e année	H	8 494	11 233
	F	5 089	7 374
Métier	H	10 421	11 836
	F	6 383	7 667
Non universitaire	H	9 312	10 864
	F	5 997	7 978
Universitaire	H	9 007	7 709
	F	6 190	6 498
Total	H	8 195 \$	10 310 \$
	F	5 196	7 299

Source: G.E. Priest. « Les jeunes Autochtones au Canada: Profil basé sur les données du recensement de 1981 », *Revue statistique canadienne*, septembre 1985, p. xviii.

Bien sûr, les taux de chômage chez les jeunes Autochtones s'en ressentent fortement.

Malheureusement, peu de choses incitent les jeunes Autochtones à poursuivre leurs études une fois qu'ils ont réussi à atteindre la 8^e année. Les écoles des centres urbains les isolent des réalités sociales et culturelles de leur foyer. Minoritaires au sein de l'école, ils se sentent à l'écart. Les connaissances qu'ils acquièrent sont sans rapport avec le milieu dans lequel ils ont grandi et où ils comptent chercher du travail. Et lorsqu'ils retournent dans la réserve, c'est souvent pour se rendre compte que leur culture et leur langue leur sont devenues presque étrangères. Acculés au mur, ils n'ont aucune porte de sortie.

J'ai souvent dit qu'un étudiant indien peut très bien aller à l'université et obtenir un diplôme après cinq ou six années d'études, mais qu'au moment où il termine sa scolarité, il est

¹ Priest, p. xii.

tellement déconnecté des réalités de la vie sur la réserve qu'on peut se demander si l'enseignement qu'il a reçu ne perd pas toute sa valeur.

Blair Stonechild

Chef du département des études indiennes
Saskatchewan Federated Indian College
Déliérations; Regina (5 : 64), le 23 mai 1985

Compte tenu de la faible proportion de jeunes qui terminent leurs études secondaires, il n'est pas surprenant que seulement environ 7 p. 100 des jeunes de 20 à 24 ans aient fait des études universitaires, comparativement à quelque 20 p. 100 parmi la population non autochtone⁽¹⁾.

Si la situation n'a rien de bien encourageant, de récentes initiatives laissent entrevoir un rayon d'espoir. Dans la vallée de l'Okanagan, en Colombie-Britannique, les Autochtones ont mis sur pied en 1983 un programme d'études qui se veut un reflet fidèle de leur culture, de leur histoire et de leur langue ancestrale. Des initiatives semblables ont été entreprises en Saskatchewan. A l'Université de Toronto également, on a élaboré un programme destiné aux Autochtones et visant à les préparer à poursuivre des études dans le domaine des soins de santé. L'Université de l'Alberta a aussi entrepris un programme d'études indiennes. Nous avons par ailleurs visité au cours de nos audiences publiques le Saskatchewan Indian Federated College, qui offre un programme d'études indiennes en plus des disciplines habituelles. Sa particularité est d'être situé dans la réserve même, ce qui réduit les risques d'assimilation culturelle. Ces programmes témoignent du nombre croissant d'Autochtones qui *désirent* poursuivre leurs études. De tels projets leur ont permis de retrouver leur fierté. Certains, pour la première fois, ont trouvé un sens à leur vie.

Je fréquente maintenant l'université. Je suis un cours de pédagogie ici même dans la réserve. Jamais je n'avais pensé que je fréquenterais l'université. Attendez, j'ai mes papiers dans le camion. Regardez, j'ai eu un B+ pour ce travail. Mon professeur dit que je m'exprime très bien. Je suis très emballée. Après tout ce temps, je me rends compte que je ne suis pas si bête ! C'est une sensation très agréable.

Une grand-mère

citée dans le
Saskatchewan Indian Federated
College Journal, Vol. 1, n° 1, 1984:4

¹ *Ibid.*

Un établissement comme le nôtre donne aux étudiants la possibilité de recevoir non seulement un enseignement comme tel, mais surtout une formation adaptée à leur style de vie (...) De nos jours, il est très bien vu dans la population indienne de vouloir s'instruire et d'entreprendre une carrière.

Blair Stonechild

Chef du département des études indiennes
Saskatchewan Federated Indian College
Délibérations; Regina (5 : 64-66), le 22 mai 1985

Nous recommandons que les Autochtones élaborent des programmes d'études reflétant les apports historiques, culturels et linguistiques de leurs peuples. Ces programmes devraient être offerts partout au Canada.

Nous approuvons les initiatives prises dans l'Ouest et le Centre du pays en vue d'assurer aux Autochtones un niveau de scolarité convenable, et nous reconnaissons aussi la nécessité d'entreprendre des initiatives semblables dans l'Est.

Malgré les progrès réalisés dans le secteur de l'éducation, le financement reste problématique. Aux niveaux primaire et secondaire, l'école est subventionnée par le gouvernement fédéral. Cependant, cet enseignement n'est pas celui qui convient le mieux aux enfants autochtones. Au niveau postsecondaire, la situation n'est pas nettement définie. Si le ministère des Affaires indiennes et du Nord est chargé du dossier des Autochtones, l'enseignement postsecondaire est de compétence provinciale. Les gouvernements fédéral et provinciaux se renvoient donc la balle à ce sujet. Notre Comité est d'avis que les problèmes auxquels font face les Autochtones du Canada sont beaucoup trop sérieux pour se perdre dans la jungle des compétences.

Emploi et marché du travail

Comment les jeunes Autochtones peuvent-ils contribuer efficacement à façonner l'avenir du Canada alors qu'ils sont menacés de disparition d'une manière ou de l'autre ?

Chris McCormick,

vice-président Conseil national des Autochtones du Canada
Délibérations; Ottawa (18 : 87), le 11 septembre 1985

Si les jeunes Autochtones ont peu de chances de poursuivre leurs études et d'assurer leur formation, il va de soi que leurs

chances de trouver un emploi seront minces. La discrimination qui a cours dans le marché du travail urbain, les programmes d'emploi mal adaptés à cette clientèle, le manque de formation et des possibilités d'emploi restreintes dans leur milieu sont tous des obstacles sérieux pour les jeunes Autochtones en quête d'un emploi. Le problème est encore plus aigu chez les femmes, qui ont des enfants plus tôt que les autres Canadiennes et qui n'ont aucun accès à des garderies. Le tableau ci-après indique les taux de chômage nationaux intéressant les jeunes Autochtones et les non-Autochtones; soulignons cependant que les écarts régionaux à cet égard sont encore *beaucoup plus* marqués.

De véritables emplois pour les Autochtones, c'est une illusion. Les projets d'emploi comme Canada au travail et le programme d'emplois d'été pour les jeunes sont des programmes à court terme et sans suite (. . .) Notre taux de chômage varie entre 40 p. 100 et 90 p. 100, et ce sont les jeunes qui sont les plus touchés.

Chris McCormick,
vice-président Conseil national des Autochtones du Canada
Délibérations; Ottawa (18 : 90), le 11 septembre 1985

Les grossesses, la pénurie de garderies et la rareté des emplois dans les bureaux et le secteur des services expliquent en partie le fait que le taux de chômage soit plus élevé chez les femmes autochtones que chez les hommes. Nombre d'entre elles n'ont aucun revenu et doivent compter sur les prestations versées par le gouvernement. Chez les Indiens inscrits âgés de 20 à 24 ans, 24,6 p. 100 des femmes et 19 p. 100 des hommes sont tributaires de ces allocations gouvernementales, comparativement à

TABLEAU 4

Taux de chômage chez les jeunes Autochtones et non Autochtones

	Hommes	Femmes
<i>Autochtones</i>		
15-19 ans	27,4 %	28,5 %
20-24 ans	19,5	19,7
<i>Non Autochtones</i>		
15-19 ans	14,9	15,9
20-24 ans	11,3	11,4

Source: G.E. Priest. « Les jeunes Autochtones au Canada: Profil basé sur les données du recensement de 1981 », *Revue statistique canadienne*, septembre 1985, p. xvi.

7,7 p. 100 des femmes et 5,7 p. 100 des hommes non autochtones dans le même groupe d'âge⁽¹⁾.

Le revenu moyen des Autochtones ayant atteint la 13^e année ou ayant reçu une formation spécialisée est nettement plus élevé. Les hommes n'ayant pas atteint la 9^e année ont un revenu équivalent à 67 p. 100 de celui des non Autochtones ayant le même niveau de scolarité; chez les femmes autochtones ayant la même scolarité, ce pourcentage est de 73 p. 100. Ces écarts peuvent être attribuables à la discrimination ou à des facteurs géographiques (58,2 p. 100 des jeunes Autochtones entre 15 et 24 ans vivent dans des régions excentriques où les possibilités d'emploi sont rares, comparative-ment à 22,3 p. 100 chez les non Autochtones). Les hommes travaillent surtout dans les secteurs de la fabrication, de la construction et du transport, tandis que les femmes sont confinées aux secteurs des services et du commerce.

Relations avec les pouvoirs publics

Il est manifestement essentiel d'accorder aux Autochtones l'appui socio-économique propre à assurer la sauvegarde et la mise en valeur de leur langue et de leur culture. Actuellement, les transferts fédéraux au Yukon et aux Territoires du Nord-Ouest représentent 9 349 \$ par habitant, alors que les dépenses globales par habitant dans les autres provinces se chiffrent à 3 134 \$(²). Pourtant, bien que le gouvernement dépense trois fois plus d'argent dans le Nord, les conditions socio-économiques y sont nettement inférieures à celles des autres régions. La mortalité infantile, l'accès aux médecins et aux services de santé, les garderies, l'espérance de vie, l'alcoolisme, l'état des logements et les possibilités d'emploi sont autant de domaines où il nous faut agir sans délai.

Le Comité est d'avis qu'il nous faut adopter une toute nouvelle optique en cette matière, et que les initiatives doivent être conçues et mises en oeuvres par les Autochtones eux-mêmes. D'abord et avant tout, il faudra régler la question des revendications territoriales et des droits issus de traités. De plus, nous devons faire en sorte que ces infrastructures sociales reçoivent l'appui financier qui s'impose.

¹ *Ibid.*, p. xvi.

² Ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien, *Le Nord canadien: Manuel de référence*, 1984.

Si l'on veut progresser dans les secteurs de l'éducation, de l'emploi, de l'égalité des droits et du patrimoine culturel, il nous faut résoudre cette question fondamentale. L'amélioration et le maintien des logements, des écoles, des voies publiques, des services sociaux et des réseaux d'aqueduc sont essentiels au bien-être des Autochtones du Canada.

Les collectivités autochtones sont bien conscientes de leurs besoins et sont les plus à même d'établir des programmes efficaces.

« Bien des Canadiens (...) ignorent ce que signifie l'autodétermination; ils en ont peur. Ils pensent que nous voulons notre propre système monétaire, notre souveraineté, notre propre armée et notre propre force policière. Ce n'est pas ce que nous entendons par là. L'autodétermination nous donnera le droit de construire nos écoles, nos centres de santé et nos logements. Elle nous donnera le droit de bâtir notre économie afin que les nôtres puissent avoir des emplois et que nous puissions faire instruire notre population. »

Kevin Daniels, président

Association des Métis et des Indiens non inscrits
Délibérations; Regina (5 : 45-5 : 46), le 22 mai 1985

Notre Comité est d'avis qu'il faut permettre aux Autochtones d'administrer leurs propres affaires dans le cadre des structures existantes.

Nous comprenons qu'en raison de la complexité de ces questions, il faut poursuivre les négociations entre les représentants des Autochtones et des non Autochtones. Compte tenu de son mandat et du fait qu'il est représentatif de toutes les régions, le Sénat pourrait rendre de grands services dans ce dossier.

Par conséquent, nous recommandons la création d'un Comité sénatorial permanent des affaires autochtones, comprenant des représentants des Premières Nations qui y siègeraient d'office. Ce Comité serait d'abord chargé d'examiner la situation des jeunes Autochtones, et d'indiquer les possibilités qui s'offrent à eux ainsi que celles qui pourraient être créées au sein des collectivités autochtones et non autochtones afin de favoriser, dans l'harmonie, une évolution nécessaire.

Nous espérons ainsi épauler les efforts de tous ceux et celles qui se sont employés à mettre fin à des décennies de souffrance et d'épreuves, et permettre aux Autochtones d'éprouver, au même titre que tous les autres Canadiens, un sentiment d'égalité, de dignité et de fierté.

3

Le passage de l'école au travail

Introduction

Si leurs vues sur les fins ultimes de l'école diffèrent, tous les Canadiens accordent beaucoup d'importance à l'éducation. Ils ne s'entendent pas nécessairement sur le mode de fonctionnement du système scolaire, ni sur les droits et privilèges respectifs des parents, des enfants, des administrateurs ou des professeurs. Tous sont cependant convaincus que l'« éducation » est une bonne chose en soi. Ils tiennent par ailleurs à ce que leurs enfants soient bien préparés au marché du travail. Même les jeunes pour qui le problème de l'emploi n'est pas une préoccupation immédiate ressentent une inquiétude grandissante quand ils n'entrevoient pas de débouchés à la fin de leurs études.

Je crois que le système ne satisfait pas du tout les jeunes. Nous ne préparons pas nos garçons et nos filles à vivre dans un monde complexe et en mutation. Nous ne les préparons pas à s'intégrer dans un milieu de travail en constante évolution technologique et dans une société aux exigences et aux valeurs nouvelles. A mon avis, le système d'éducation ne leur semble pas du tout un instrument utile.

Thomas Coon,
directeur général

Young Men's Christian Association
Délibérations; Halifax (9 : 105), le 4 juin 1985

C'est au cours de l'ère industrielle que le système scolaire s'est développé et que la politique de l'enseignement obligatoire s'est répandue. L'école était alors conçue pour satisfaire les besoins de l'industrie : les enfants y apprenaient non seulement à lire, à écrire et à compter, mais aussi à se conformer aux exigences du secteur industriel, à savoir la ponctualité, l'identification avec la masse des travailleurs, le respect de l'autorité et l'observance des directives. Quand ils quittaient l'école et arrivaient par milliers

dans les usines, les grands bureaux, les hôpitaux et autres institutions, qui étaient en pleine expansion et avaient besoin d'un grand nombre de travailleurs, les jeunes étaient prêts à se spécialiser. Celui qui voulait travailler de manière autonome, faire carrière dans les arts ou la religion, devenir fermier ou lancer une petite entreprise devait, lui, s'adapter à des exigences et à des réalités différentes.

Tout cela a changé. L'ère industrielle est chose du passé. Comme nous le soulignons au chapitre sur l'emploi, nous sommes aujourd'hui dans l'ère de l'informatique, qui requiert une préparation différente au marché du travail. Les travailleurs non spécialisés ne sont plus en demande. On ne crée plus autant de grandes manufactures ou d'autres entreprises du genre. Les consommateurs veulent maintenant des produits de meilleure qualité et des services plus spécialisés. Pour intéresser un employeur, les jeunes doivent maintenant acquérir plus que des notions de lecture, d'écriture et d'arithmétique, plus que l'aptitude à obéir ou à être ponctuel.

L'un des principaux dilemmes qui se posent actuellement aux décideurs est de déterminer si la politique en ce domaine doit viser à résoudre une difficulté passagère ou s'orienter en fonction d'une transformation sociale en profondeur. Pendant toutes les années 70, la politique touchant les jeunes et l'emploi a ostensiblement cherché à faire face à ce que l'on pensait être une baisse temporaire de l'activité économique mondiale conjuguée à un gonflement du marché du travail des jeunes.

Si le véritable problème en est un de mutation profonde, il faut peut-être avant tout reconnaître ce fait et prendre des mesures pour mieux articuler l'enseignement scolaire, postsecondaire ainsi que la formation professionnelle et l'apprentissage en cours d'emploi.

Politiques novatrices en faveur des jeunes,
OCDE,
septembre 1985, p. 130

Les employeurs sont aujourd'hui beaucoup plus sélectifs. S'ils n'attendent pas nécessairement de leurs employés qu'ils aient fait des études très poussées, ils recherchent chez eux de nouvelles attitudes : une certaine souplesse, un engagement à l'égard du produit et de l'emploi, la volonté de déceler les problèmes et de proposer des solutions, l'esprit d'initiative. Les travailleurs doivent saisir les occasions d'améliorer les services, répondre aux besoins des clients, interpréter l'information et analyser les situations difficiles. Le système scolaire doit donc s'attaquer à de nouvelles tâches; il a d'ailleurs déjà pris d'heureuses initiatives en ce sens.

Par contre, s'il est manifeste que ceux qui ont comparu devant le Comité ne représentent pas toute la jeunesse canadienne, tous sont d'accord sur un point : le système scolaire actuel prépare mal les jeunes à affronter le monde moderne. Nombre d'entre eux ont fait ressortir combien brusque est le passage de l'école à un monde entièrement différent : celui du travail.

*... le système scolaire est la seule grande institution qui a pour mandat d'atteindre toute la jeunesse, de lui donner quelques aptitudes de base et de la préparer au monde du travail (...)
Certains l'accusent (le système) de ne pas être de son temps et de ne pas préparer les étudiants à faire face aux changements d'ordre social, technique ou économique.*

Société de l'aide à l'enfance

Ville de Toronto

Mémoire à l'intention du Comité sénatorial sur la jeunesse

Quelle blague ! Ça fait 12 ans que je suis dans le système scolaire, j'entame ma 13^e année, j'ai de bonnes notes, mais l'école ne signifie rien pour moi.

En fait, il existe deux mondes, le monde de l'école et le monde du travail, et le premier ne nous prépare pas au deuxième. Le monde du travail est complètement différent, et l'on ne peut rien faire si l'on n'a pas un minimum d'expérience.

Diane Tiber

Membre du Club des garçons et des filles de Cole Harbour
Délibérations; Halifax (9 : 86), le 4 juin 1985

Bien que les programmes d'études à tous les niveaux (élémentaire, secondaire et postsecondaire) varient d'une province à l'autre et même d'un conseil scolaire à l'autre, la question des fins de l'éducation revient sans cesse dans les discussions partout au pays. Les mémoires que nous avons reçus et les gens que nous avons rencontrés au cours de nos déplacements nous en ont apporté la preuve. Peu importent les frontières provinciales ou les allégeances politiques, les « généralistes » et les « spécialistes » se livrent une lutte acharnée. Les premiers soutiennent que le but ultime de l'école est de dispenser des connaissances, de développer l'intelligence et de former le jugement et l'esprit critique des jeunes de sorte qu'ils puissent devenir des citoyens autonomes et responsables. Selon eux les programmes devraient comprendre l'étude de l'anglais, du français, des mathématiques, des sciences et de la sociologie. En revanche, les spécialistes estiment qu'au niveau secondaire, les programmes devraient être adaptés aux besoins du marché du travail et fournir un enseignement technique

spécialisé. De cette manière, les diplômés détiendraient les compétences utiles. Le Comité pense que les deux points de vue peuvent être harmonisés au profit des jeunes. Un témoin qui a comparu devant la Commission royale Macdonald a exprimé cette idée dans les termes suivants :

(...) de poser la question de la formation entre des généralistes ou des spécialistes ou de la formation professionnelle versus la formation de base, c'est un faux débat. Une bonne formation de base est nécessaire à toute personne pour être capable de se doter d'une formation — une spécialité. Dans le même sens, une formation professionnelle valable n'est possible que dans la mesure où on a une bonne formation générale. S'il y a des grands objectifs à se fixer, c'est de développer ces concepts de complémentarité, en formation et en éducation.

Monique Simard, Rapport de la Commission Macdonald,
Montréal, le 30 mai 1984, p. 736

S'il incombe à l'école de préparer les jeunes à faire face au monde du travail, il faut qu'elle puisse équilibrer l'enseignement pratique et l'enseignement général. Malheureusement, de nombreux programmes ne font que polariser les étudiants. Les cours théoriques favorisent ceux qui veulent réussir dans la vie, soit les 33 p. 100 des élèves susceptibles de poursuivre des études au-delà du secondaire. La formation spécialisée répond aux besoins de ceux qui ont déjà arrêté leur choix professionnel. Pour les indécis, l'avenir n'est guère prometteur. Les cours qu'ils suivent ne semblent pas les orienter vers un emploi assuré ni vers des études supérieures; si bien que, ennuyés, découragés, désillusionnés, ils finissent par abandonner l'école. C'est le groupe de jeunes qui a le plus besoin d'un effort accru de notre part, avant comme après leur défection.

D'autres ont avoué n'avoir jamais appris à lire ou à écrire à l'école. Le problème de l'analphabétisme au Canada a d'ailleurs été évoqué à maintes reprises. Certains nous ont parlé des graves problèmes que doivent affronter ceux qui ont des difficultés d'apprentissage ou tout autre handicap tout au long de leurs études ou lorsqu'ils se cherchent un emploi.

Il ne fait aucun doute que notre conception de l'enseignement public ne tient pas compte de toutes les différences culturelles qui existent au Canada. Nous savons depuis longtemps que c'est le cas pour les minorités linguistiques, et aussi — de façon particulièrement grave — pour les Inuit, les Dénés, les Métis des nombreuses communautés autochtones du Canada. Mais cela est vrai également

pour les enfants d'immigrants de la première ou de la dernière génération qui ne se sont pas intégrés à notre mode de vie.

Si l'école (du primaire à l'université) est beaucoup plus accessible depuis nombre d'années, certaines inégalités liées au statut socio-économique persistent. Les attitudes diverses à l'égard de l'enseignement reflètent ces différences. Les parents pensent-ils que leurs enfants ont besoin d'aller à l'école ? Pour combien de temps ? Dans quel but ? Les jeunes jugent-ils pertinent l'enseignement qu'ils reçoivent ?

L'école est toujours perçue comme la voie qui mène au bonheur, si tant est qu'un emploi est la condition du bonheur. En réalité, de moins en moins de jeunes voient l'école comme un lieu utile. Les jeunes estiment que l'école ne tient pas ses promesses. Elle ne leur procure certainement pas un emploi (. . .) L'école n'encourage pas l'engagement social, ni l'engagement mutuel d'une manière réaliste. L'école est perçue comme un lieu de passage. Honnêtes, créatifs, spontanés, les jeunes d'aujourd'hui ne réagissent pas face à l'école, comme le faisaient notre génération et les générations antérieures.

Brent McKinnon, directeur

Inner City Youth Project McMan Youth Services
Délibérations; Edmonton (6 : 57), le 23 mai 1985

Premièrement, les jeunes doivent apprendre à vivre avec le changement. Deuxièmement, apprendre à prévoir les changements. Troisièmement, apprendre à savoir où trouver l'information et comment l'ordonner, l'interpréter. Il faut savoir utiliser tous les moyens techniques existant dans la société qui puissent être à notre disposition pour être le plus efficaces possible et participer de façon dynamique au développement économique.

Pauline Lavoie, coordonnatrice

Laboratoire d'outils de gestion étudiante au Québec
Délibérations; Montréal (14 : 10), le 18 juin 1985

Uniformisation des critères d'admission

Le partage des pouvoirs au Canada fait que l'enseignement est de compétence provinciale alors que le financement de l'enseignement postsecondaire est soumis à des accords complexes entre les deux ordres de gouvernement. Il n'y a donc pas de ministre fédéral de l'éducation, ni de concept « national » sur le sujet. Le Comité a bien l'intention de s'en tenir à des propositions réalisables; aussi ne suggérerons-nous pas un nouveau partage des pouvoirs.

Nous recommandons l'établissement d'un groupe de travail qui serait formé des ministres de l'Éducation des

provinces et des territoires ainsi que d'un représentant fédéral; ce groupe aurait pour mission d'uniformiser les critères d'admission et d'obtention des diplômes dans les établissements secondaires et postsecondaires partout au pays. Comme cela ne peut se faire sans un consensus sur les fins de l'éducation, le Comité espère que le groupe de travail s'emploiera à les définir en collaboration avec les établissements scolaires.

Groupe de travail sur l'éducation — proposition

On peut se demander pourquoi nous recommandons un nouveau groupe de travail ?

Les jeunes Canadiens et leur famille ont beaucoup plus de mobilité géographique qu'auparavant, et tout indique que cette tendance ira s'accroissant. Pour les jeunes Canadiens, il est essentiel que les systèmes scolaires et les employeurs, au Canada comme à l'étranger, reconnaissent leurs diplômes, faute de quoi ils pourraient être empêchés d'aller travailler ailleurs malgré leurs qualifications. Malheureusement, ce n'est pas le cas aujourd'hui, car la valeur des diplômes ne transcende pas les frontières provinciales. Ce genre de protectionnisme sert peut-être certains intérêts, mais il en gêne d'autres fort importants en ne favorisant pas la libre circulation des Canadiens à l'intérieur du pays.

Il faut, à notre avis, pousser les enseignants, les employeurs et les planificateurs gouvernementaux à établir un consensus national au sujet des programmes d'études, des diplômes, de la formation professionnelle et des niveaux de compétence. Tout cela peut s'accomplir en respectant le partage des compétences prévu dans la Constitution canadienne, le gouvernement fédéral coopérant avec les provinces et les territoires afin que tous comprennent bien la nature des divers systèmes d'enseignement et d'emploi du pays. En outre, la concurrence grandissante à l'échelle internationale dans plusieurs domaines exige que les diplômes canadiens soient de plus en plus reconnus.

Le groupe de travail tiendrait des audiences publiques afin de recueillir les vues des jeunes Canadiens, des parents, des professeurs et de tous ceux qui sont touchés par les différences entre les systèmes d'enseignement provinciaux. Il examinerait notamment les questions suivantes :

1. Les difficultés qu'éprouvent les jeunes Canadiens qui étudient dans plus d'une province, par exemple ceux dont

- le père ou la mère sont dans les Forces armées. Le groupe de travail devrait étudier les moyens d'assurer à ces jeunes un enseignement complet et qui leur donnerait accès à une vaste gamme d'établissements et de programmes postsecondaires. Nous pensons en outre que le groupe de travail devrait faire des propositions concrètes, applicables dans chaque province et territoire.
2. Les problèmes auxquels se heurtent les diplômés du secondaire qui essaient d'accéder à un programme de formation professionnelle ou d'enseignement postsecondaire dans une autre province. Nous croyons que les jeunes Canadiens devraient avoir un accès égal aux programmes postsecondaires, quelle que soit la province où ils ont reçu leur diplôme. De plus, nous proposons que le groupe de travail se penche sur la question des transferts de crédits et sur celle de la mise à jour systématique de l'information utilisée dans les universités, les collèges et autres établissements pour la sélection et l'admission des étudiants, et qu'il fasse des recommandations à cet égard.
 3. La détermination éventuelle d'un ensemble de cours de base et de niveaux d'études, de façon que les employeurs soient assurés que les diplômés des écoles secondaires ont vraiment appris à lire, à écrire et à compter, et qu'ils ont acquis un minimum de connaissances générales et d'aptitudes à communiquer et ce, indépendamment de l'endroit où ils ont étudié.
 4. Les obstacles à la mobilité interprovinciale des travailleurs canadiens. A cet égard, il devra examiner les programmes de certification de toutes sortes (enseignement secondaire, stages de formation, formation des enseignants), déterminer la valeur relative de ces titres dans les onze juridictions et recommander des moyens d'informer tous les intéressés sur la façon dont leurs diplômes seront reconnus dans le reste du pays. De plus, dans la mesure du possible, le groupe de travail devra faire des recommandations visant à établir des équivalences entre les diplômes décernés dans les diverses provinces de façon à favoriser la mobilité géographique des travailleurs, et recommander le cas échéant des normes nationales en matière de titres de compétence et des moyens de rendre comparables les statistiques provinciales en matière d'éducation.

5. Les titres de compétence ou les diplômes supérieurs que les Canadiens désireux de travailler à l'étranger peuvent y faire valoir et leurs équivalences avec les titres et les diplômes décernés à l'étranger. Également, les titres de compétence des immigrants et des travailleurs temporaires, qu'ils soient hautement qualifiés, spécialisés ou non, par rapport à ceux en vigueur au Canada.

Dans la mesure du possible, le groupe de travail ne devra pas consacrer plus de deux ans à cette étude, afin d'aider les jeunes Canadiens à s'adapter sans délai au marché du travail.

Lacunes du système scolaire actuel

L'enseignement vise non plus à développer de jeunes cerveaux mais à simplement transmettre de l'information. Les professeurs n'ont pas le temps d'entreprendre des projets créateurs parce qu'ils doivent passer à travers leur programme. Les étudiants se lassent de faire des exercices sans signification et ne savent plus penser par eux-mêmes. Le système scolaire handicape ces futurs adultes en ne leur permettant pas d'acquérir un esprit d'analyse et en les laissant à jamais dépendants du point de vue des autres, incapables qu'ils sont de formuler leurs propres jugements. Parce qu'on ne leur enseigne pas ces choses, les jeunes se sentent souvent démunis et isolés dans la société. Ils vivent à une époque particulièrement difficile.

Heather Findlater,

Directrice du Centre des jeunes Club California
Délibérations; Ottawa (19 : 21), le 12 septembre 1985

Le mécontentement face à l'école n'est pas nouveau. Les diverses composantes du système scolaire se renvoient la balle, s'accusant mutuellement de ne pas savoir répondre aux besoins des étudiants, des parents, des employeurs et des professeurs. Chacun se sent impuissant devant les changements économiques, sociaux, démographiques et culturels, les exigences de la technologie, les difficultés inhérentes à la vie. Certaines des questions abordées semblent toutefois porter le germe d'une solution.

Les étudiants que nous avons rencontrés présentaient une grande diversité quant à leurs intérêts, leurs aptitudes et leur motivation. Mais, dans l'ensemble, ils souhaitent que le système scolaire les aide à s'intégrer à la société, mais aussi qu'il leur offre un enseignement davantage fait sur mesure. Nous avons été impressionnés par leurs commentaires sur les programmes

d'alternance travail-études dans les écoles secondaires et dans les universités. Ils y voient, semble-t-il, une solution prometteuse à leurs problèmes.

Plusieurs travailleurs sociaux ont souligné les multiples difficultés d'apprentissage qu'éprouvent certains jeunes. Apparemment, le système scolaire gagnerait à travailler plus étroitement avec des spécialistes et des travailleurs communautaires dans le cadre de programmes alliant les matières scolaires et l'acquisition d'aptitudes à vivre en société. En outre, l'analphabétisme est manifestement un problème majeur dans notre pays, problème d'autant plus pénible pour les jeunes qu'il n'est plus possible aujourd'hui de trouver un emploi qui n'exige pas de savoir lire, écrire et compter. Il y a un besoin urgent de services de dépistage précoce des difficultés d'apprentissage, de conseil et de réhabilitation dans de nombreuses institutions, y compris les écoles.

Analphabétisme

Parmi les jeunes dont nous nous occupons, nombreux sont ceux qui écrivent comme des enfants de troisième ou de quatrième année et ils ont 14, 15 ou 16 ans. Ils ne pourraient sans doute pas remplir une demande d'emploi ni rédiger un curriculum vitae. Alors, quand (...) on leur demande de le faire, la plupart se défilent.

Kenneth Hood, conseiller

Community Youth Involvement, ville d'Edmonton
Délibérations; Edmonton (6 : 74), le 23 mai 1985

Le système éducatif ne répond pas aux besoins de nombreuses personnes, surtout de celles qui en sortent en sachant à peine lire et écrire. Bon nombre d'entre elles pensent avoir terminé leurs études avec une 10^e ou une 11^e année, mais lorsqu'elles passent les tests d'inscription aux Centres de main-d'oeuvre du Canada, elles découvrent que leur formation n'équivaut qu'à une 6^e ou une 7^e année. Il faut rectifier cette situation. Je pense personnellement qu'il serait très utile d'améliorer et de multiplier les programmes d'apprentissage.

Harold Crowell, directeur

Service de planification
sociale de la ville d'Halifax
Délibérations; Halifax (9 : 21), le 4 juin 1985

Partout au pays, d'est en ouest, des intervenants ont souligné que l'analphabétisme était le grand problème de bien des gens de tous âges, dont découlaient tous les autres. Mais c'est aussi, estime-t-on, le plus facile à régler.

TABLEAU 1

Canadiens de 15 ans et plus qui n'étudient pas à plein temps et qui n'ont pas dépassé le primaire, 1981

Population 15 ans et plus	23,3 %
Population* qq05415-24 ans	7,1
15-19 ans	10,5
20-24 ans	5,8

Source: Statistique Canada, *Fréquentation scolaire et niveau de scolarité*, Cat. 92-914, Vol. 1, 1984, p. 2-1; Ministre d'État à la Jeunesse, *Un nouveau profil statistique des jeunes au Canada*, Ottawa, 1984, p. 282.

Statistique Canada ne calcule pas le taux d'analphabétisme de la même manière que les Nations unies le font pour les pays en développement, où l'on définit celui-ci comme le manque de scolarité et l'incapacité de lire ou d'écrire. L'enseignement étant obligatoire au Canada jusqu'à l'âge de seize ans, tous les jeunes (à moins qu'ils ne soient malades ou handicapés) reçoivent donc une instruction de base. Mais les enseignants conviennent généralement qu'une scolarité de moins de neuf ans confine à l'« analphabétisme fonctionnel », c'est-à-dire à l'incapacité de se débrouiller dans une société qui exige un certain niveau d'instruction. Comme le montre le tableau 1, le pourcentage de Canadiens n'ayant qu'une instruction élémentaire est plus élevé chez les adultes que chez les moins de 15 ans. Mais bien des enseignants se rendent compte que les jeunes arrivent au secondaire sans avoir les aptitudes de base qu'ils auraient dû acquérir à l'élémentaire. En d'autres mots, le système scolaire faillit à sa mission.

Parmi ceux qui ont soulevé le problème de l'analphabétisme figurent des représentants du personnel et des étudiants du Frontier College de Toronto. Celui-ci offre, depuis 1899, des cours de lecture et d'écriture (y compris des cours personnalisés) aux adultes et aux jeunes « décrocheurs », et ce à l'échelle nationale. Le Frontier College a réussi notamment à atteindre les collectivités isolées et les secteurs les plus démunis de la population. Les responsables du programme ont souligné les effets dévastateurs de l'incapacité à lire ou à écrire chez les jeunes, qui ont déjà en raison de leur âge bien des difficultés à se trouver un emploi.

Tracy Carpenter, coordonnatrice du programme d'études autonomes du collège, affirme qu'on peut résoudre ce problème. En juin dernier, ses collègues et elle ont décrit devant le Comité

quelques-uns de leurs programmes nationaux de lutte contre l'analphabétisme, lesquels reposent sur des bénévoles qui prennent en charge un cas à la fois.

La population étudiante du collège est composée en grande partie d'adultes, c'est-à-dire de personnes âgées de 16 ans et plus. Elles ont quitté l'école et ne savent pas lire et écrire suffisamment pour survivre dans notre société. En bref, elles n'ont pas atteint ce qui est actuellement considéré comme le niveau de scolarité minimum, soit la 9^e année. Beaucoup de nos étudiants ont fréquenté les classes d'enfants en difficulté. Ils ont été mis dans des classes séparées et se sont vu accoler toutes sortes d'étiquettes, par exemple déficients mentaux, dyslexiques, lents à apprendre, handicapés physiques, etc. Ceux qui se tournent vers nous ont connu toutes sortes de difficultés dans leur vie, comme des démêlés avec la justice ou des conflits de famille. Certains viennent de milieux plutôt pauvres. Leur trait commun est d'être défavorisés d'une manière ou d'une autre et cela se manifeste immédiatement par l'inaptitude à lire et à écrire.

Tracy Carpenter, coordonnatrice

Programme d'études autonomes

Frontier College

Délibérations; Toronto (15 : 16-17), le 20 juin 1985

De l'avis de ceux et celles qui ont bénéficié des programmes du Frontier College, l'action de celui-ci — qu'il s'agisse de l'alphabétisation ou de la préparation au marché du travail — est manifestement efficace et utile.

Lorsque je fréquentais l'école, j'étais très faible en lecture et en écriture. Je ne savais pas épeler et je pouvais à peine lire, et les enseignants n'étaient pas disposés à me consacrer le temps nécessaire. Au travail, j'avais de la difficulté à lire et à écrire, si bien qu'il m'était difficile d'exécuter les tâches qu'on me confiait. On m'a demandé si je voulais suivre des leçons particulières et cette idée m'a plu; depuis, je peux lire beaucoup mieux.

Leonard Heinekamp, étudiant

Programme d'études autonomes

Frontier College

Délibérations; Toronto (15 : 18), le 20 juin 1985

Il existe d'autres programmes comme celui des travailleurs-enseignants, dans lequel des étudiants d'université travaillent pendant l'été et donnent des cours particuliers le soir. Le Frontier College a également lancé un programme appelé « Beat the Street », où des volontaires parcourent les rues pour rejoindre ceux qui ont « décroché » parce qu'ils ne se sentaient pas à l'aise en classe ou en groupe. Les leçons particulières semblent répondre aux besoins

d'un grand nombre de jeunes. Le Collège a par ailleurs lancé l'idée d'une campagne nationale en faveur du « droit de lire » afin d'aider encore plus de gens à acquérir les aptitudes qui leur permettraient de mieux s'intégrer à la société. Notre Comité applaudit au travail du Frontier College.

Notre Comité appuie le projet d'une campagne nationale de lutte contre l'analphabétisme.

Jeunes ayant des difficultés d'apprentissage

L'Association canadienne pour enfants et adultes ayant des troubles d'apprentissage définit cette carence comme une incapacité du système nerveux central à assimiler et à traiter l'information. Il ne s'agit aucunement d'arriération mentale. En fait, ces difficultés varient d'une personne à l'autre. D'aucuns sont incapables de lire, d'écrire ou de compter; certains ont des problèmes d'audition, alors que d'autres souffrent de troubles moteurs ou visuels. L'Association nous a indiqué que de 15 à 20 p. 100 des Canadiens en sont atteints.

Le dépistage précoce de ces difficultés, suivi d'un traitement adéquat, est essentiel pour aider ces jeunes, que guettent la frustration et le découragement. Comment trouver un emploi ou poursuivre des études postsecondaires, quand on ne sait ni lire ni écrire ? Une formation et une orientation plus appropriées peuvent aider les jeunes à se réaliser et à mieux s'intégrer à la société. Il faut aussi les aider sur le plan personnel, beaucoup d'entre eux ayant de la difficulté à assumer des responsabilités et à devenir autonomes. Enfin, il faut sensibiliser les parents, les éducateurs et les employeurs à cette réalité.

Jeunes handicapés

Il y a un grave problème d'accessibilité (. . .) Prenons par exemple la bibliothèque (du collège Algonquin). Il y a un ascenseur pour passer d'un étage à l'autre, mais il est tellement exigü que je dois démonter en partie ma chaise si je veux l'utiliser, ce qui veut dire que s'il y avait une urgence, je serais drôlement mal pris.

Michel Pigeon, participant
Programme pour les adolescents
Centre régional de réadaptation Royal d'Ottawa
Délibérations; Ottawa (17 : 102), le 10 septembre 1985

Les handicapés ne sont pas censés se déplacer entre 14 h 30 et 17 h 30, période dite de pointe. Ils peuvent prendre l'autobus pour rentrer, mais difficilement pour se rendre à un rendez-vous. Le même problème se pose entre 7 et 9 heures.

Karyna Laroche, participante
Programme pour les adolescents
Centre régional de réadaptation Royal d'Ottawa
Délibérations; Ottawa (17 : 103-104), le 10 septembre 1985

Au cours des vingt dernières années, de nombreux services ont été mis sur pied pour venir en aide aux handicapés, notamment en matière d'orthophonie, d'intégration sociale et de traitements psychologiques; mais ces services sont encore rares en dehors des grands centres urbains.

L'accessibilité des services, le logement et le transport sont trois des plus grands problèmes auxquels doivent faire face nos jeunes handicapés, problèmes qui compromettent leur intégration à la société et qui limitent leurs possibilités d'obtenir un emploi ou de poursuivre des études. Quand une jeune personne est exclue des activités de la communauté à cause d'un mauvais système de transport ou de bâtiments difficiles d'accès, c'est tout son développement social qui en souffre. En outre, sa dépendance envers les membres de sa famille entrave son développement émotif et ne lui permet pas d'être autonome.

L'Ontario, la Saskatchewan, Terre-Neuve, le Québec et la Nouvelle-Écosse ont adopté des lois contre la discrimination en milieu scolaire, permettant ainsi aux élèves qui éprouvent des « besoins spéciaux » de poursuivre leurs études. Mais au-delà de ces changements, ce sont les attitudes qu'il faut changer si l'on veut que l'enfant ou le jeune handicapé ne se sente plus isolé ou rejeté.

En l'absence de possibilités égales en ce qui a trait au logement, à la formation et à l'emploi, les choix qui s'offrent aux jeunes handicapés sont très réduits et les empêchent de se développer normalement en tant qu'adolescents.

Margaret Nelson, travailleuse sociale
Centre régional de réadaptation Royal d'Ottawa
Mémoire à l'intention du Comité sénatorial sur la jeunesse

Michel Pigeon et Karyna Laroche, deux jeunes handicapés, nous ont fait part de leurs préoccupations et nous ont suggéré diverses solutions. En particulier, ils nous ont pressés d'appuyer

activement les recommandations du rapport *Obstacles* qui n'ont pas encore été mises en oeuvre. Ils ont insisté sur le besoin de subventionner les soins aux handicapés afin de leur permettre de vivre de manière autonome. Ils ont également souligné le besoin d'un meilleur système de transport et d'une meilleure accessibilité des édifices publics, conditions essentielles à leur participation à la société.

Le Comité estime que les recommandations du rapport *Obstacles* qui n'ont pas été mises en oeuvre devraient l'être, et qu'il importe de reconnaître les besoins spéciaux des jeunes qui éprouvent des troubles d'apprentissage ou qui sont handicapés.

L'enseignement et les jeunes femmes

Il est par ailleurs évident que les femmes font face à des choix beaucoup plus complexes que les hommes. De fait, le problème du choix d'une carrière pour les femmes s'étend sur plus d'une quinzaine d'années parce qu'il est inextricablement lié à la décision d'avoir ou de ne pas avoir d'enfants. Cette situation est très claire d'après les résultats des programmes d'orientation des écoles secondaires. Le type d'orientation qui doit être offert est plus complexe pour les femmes que pour les hommes. Si une femme de 18 ans décide irrévocablement de ne pas avoir d'enfants, mise à part la discrimination dont elle fera l'objet, son problème est essentiellement le même que celui d'un homme. Toutefois, de nombreuses femmes, particulièrement celles qui ont atteint la vingtaine ou qui en approchent, hésitent constamment entre la carrière et le mariage. Cette indécision se prolonge souvent jusqu'au début de la trentaine. Évidemment, une fois mariées, elles doivent décider du moment d'avoir un enfant, ce qui n'est pas un mince problème.

Greg Mason, professeur

Institut de recherche sociale et économique

Université du Manitoba

Délibérations; Winnipeg (4 : 88), le 21 mai 1985

Le niveau d'instruction des femmes dans le monde entier demeure inférieur à celui des hommes. L'analphabétisme est beaucoup plus fréquent chez les jeunes femmes que chez les jeunes hommes, particulièrement dans les zones rurales des pays en développement. Ne sachant ni lire ni écrire, beaucoup d'adolescentes acceptent des emplois subalternes ou cherchent à se marier le plus tôt possible afin d'accéder au statut d'« adulte ». Le pourcentage de jeunes inscrits à l'école a augmenté dans la plupart des pays. Mais les écarts entre les hommes et les femmes subsistent, comme l'indique le tableau 2.

TABLEAU 2

Scolarisation des jeunes de 18 à 23 ans, 1980

	Total	Hommes	Femmes
Amérique du Nord	50,5 %	50,7 %	50,4 %
Europe (y compris l'URSS)	27,4	28,3	26,5
Amérique latine	22,2	23,5	20,8
Asie	10,3	13,9	6,5
Afrique	7,9	11,0	4,9
États arabes	15,7	20,6	10,6
Pays industrialisés	32,0	33,6	30,8
Pays en développement	11,2	14,2	8,1

Source: Unesco, *Annuaire statistique 1984*, Paris, 1985, annexe II, pp. 36-37.

Avant la Seconde Guerre mondiale, plus de jeunes Canadiennes que de jeunes Canadiens terminaient leurs études secondaires. Cependant, plus de garçons que de filles poursuivaient leurs études au-delà du secondaire, malgré le taux de réussite supérieur de ces dernières. (Ambert, 1976:98). Au cours des années 50, les garçons ont poussé davantage leurs études que les filles, mais plus récemment elles sont de plus en plus nombreuses, surtout au niveau collégial, voire universitaire.

Un examen des inscriptions dans les établissements secondaires et postsecondaires indique que, lorsqu'ils en ont le choix, les hommes et les femmes optent bien souvent pour des programmes différents. Bien que les professeurs et les orienteurs tentent de diriger les filles vers les sciences et les mathématiques — ce qui leur donnerait un plus grand éventail de choix de carrière — les jeunes semblent encore penser que certains cours conviennent plus à un sexe qu'à l'autre. Étudiantes et collégiennes demeurent plus susceptibles d'étudier les langues, la littérature, la dactylographie, les arts ménagers et la sociologie plutôt que les sciences, les mathématiques ou les arts industriels. Depuis quelques années, cependant, cette tendance s'est modifiée. Les filles paraissent s'intéresser davantage aux affaires, aux mathématiques, à l'informatique, à la médecine et au droit. Cela est sans doute attribuable en partie aux campagnes entreprises par les professeurs, les orienteurs et les conseillers sur le statut des femmes. Du moins, c'est ce qui semble ressortir des recherches de certains organismes tels le Conseil consultatif canadien de la situation de la femme et le Conseil des sciences du Canada.

Attentes à l'égard du système

Les professeurs (ainsi que tous les spécialistes qui travaillent avec les jeunes) ne pensent pas qu'ils exploitent tout le potentiel des étudiants ni du système. Nous comprenons que l'augmentation du nombre d'élèves par classe, la diversité ethnique, les contraintes budgétaires, les programmes scolaires rigides et le haut taux de chômage chez les jeunes rendent leur tâche particulièrement difficile. De plus, ces professeurs doivent souvent suivre des cours de perfectionnement pour s'assurer une plus grande sécurité d'emploi dans ce contexte incertain. Tous ces facteurs rendent l'exercice de la profession extrêmement stressant. D'ailleurs, le « syndrome d'épuisement professionnel » est une question fort d'actualité chez les enseignants.

Le système actuel fait que beaucoup d'orienteurs sont isolés et sont incapables de suivre l'évolution de l'enseignement postsecondaire et du marché du travail. S'ils entretiennent des contacts avec les associations d'employeurs et les agences gouvernementales chargées des analyses prévisionnelles touchant le marché du travail et l'évolution des programmes d'enseignement, les orienteurs scolaires n'ont qu'une vague idée de ce qui se passe dans la « vraie vie ». Ils doivent composer aussi bien avec les exigences des parents et des étudiants qu'avec celles des autorités scolaires. Dans tout le pays, les orienteurs et les enseignants ont souligné les insuffisances du financement et de la formation, et ont déploré la piètre qualité et le manque d'accessibilité des services existants.

Conscients des responsabilités incombant aux enseignants et aux orienteurs et de leurs conditions de travail changeantes, nous recommandons l'examen, attentif et réaliste, de leur situation. Les enseignants ont besoin de congés périodiques pour se recycler, pour évaluer leur rendement et pour mieux comprendre le contexte économique dans lequel leurs étudiants doivent évoluer. Dans le chapitre portant sur l'emploi, nous exposons une méthode qui pourrait, selon nous, aider les travailleurs sociaux et les enseignants à atteindre ces objectifs. Par ailleurs, nous incitons les enseignants à s'intéresser de près à l'évolution de la société tout en procédant à un examen critique des objectifs poursuivis et des méthodes d'enseignement, pour déterminer s'ils conviennent aux réalités de l'heure et aux exigences de l'avenir.

Les parents d'aujourd'hui sont dans une situation particulièrement difficile. Les compétences qui leur ont permis de s'imposer sur le marché du travail des années 60 n'ont plus rien à voir avec les besoins actuels. Élevés dans l'idée que le travail était un gage de réussite et de sécurité, ils acceptent mal que leurs enfants — surtout si ces derniers vivent sous leur toit — ne puissent se trouver du travail, alors que le marché de l'emploi leur pose à eux-mêmes des défis considérables. Souvent, après une séparation ou un divorce, un des parents se retrouve seul à subvenir aux besoins des enfants. Parfois aussi, ils prennent soin de parents âgés, en cette époque où l'espérance de vie s'accroît aux frais des contribuables. Si beaucoup de parents réussissent à s'adapter à ces changements, d'autres n'y arrivent pas. Dans ce contexte, on en vient à considérer que l'école « ne fait pas son travail » quand les enfants n'arrivent pas à se caser ou à répondre aux attentes des parents. Les programmes d'alternance travail-études sont de nature à aider les uns et les autres, en rassurant les parents et en facilitant l'accès des jeunes au marché du travail.

Les employeurs sont aussi inquiets, car ils ne savent pas trop ce que les jeunes apprennent à l'école. Il est donc essentiel que les employeurs participent à la formation des jeunes plus tôt qu'ils ne le font actuellement. Des organismes comme le Industry-Education Council de Hamilton-Wentworth ont fait la preuve de leur utilité à cet égard. Dans le chapitre portant sur l'emploi, nous recommandons l'établissement de comités d'action jeunesse qui pourraient s'avérer utiles à la fois aux employeurs et aux organismes communautaires.

Programmes travail-études et orientation professionnelle

Il existe actuellement un manque de communication entre le milieu de l'enseignement, le monde des affaires et les pouvoirs publics. Nous appuyons le point de vue selon lequel il faut étendre les programmes d'alternance travail-études dans les écoles secondaires partout au Canada (. . .) Si l'école offrait la formation nécessaire pour obtenir et conserver un emploi, moins de jeunes se retrouveraient aujourd'hui démunis. Bien qu'ils puissent en tirer des connaissances générales susceptibles de les aider même en période de récession, pourquoi former des gens pour des emplois en voie de disparition ?

Keith Coviello

Cooperative Career Work Education Association of Canada
Mémoire à l'intention du Comité sénatorial sur la jeunesse

Comme nous l'avons déjà signalé, les programmes travail-études pourraient être d'un grand secours pour tous les intéressés et aider les Canadiens à adopter des attitudes conformes aux exigences actuelles du marché du travail. Tant au niveau secondaire qu'au niveau postsecondaire, les programmes travail-études se multiplient, à mesure que les écoles et les collectivités comprennent la nécessité d'établir des ponts entre l'apprentissage scolaire et la formation professionnelle. De la sorte, les étudiants sont en mesure d'évaluer leurs aptitudes face à un travail donné, tout en développant leur capacité à communiquer. Les étudiants ont accès aux services d'un orienteur et peuvent recevoir un salaire ou des crédits pour leur travail. Les participants apprennent à connaître les emplois et les employeurs, et acquièrent une expérience valable. De leur côté, les enseignants sont plus conscients des réalités du monde du travail. Les écoles qui offrent de tels programmes sont plus attrayantes et plus pratiques, et retiennent davantage leurs étudiants. Les professeurs, les étudiants et les employeurs ont tous dit que ces programmes leur avaient permis de vivre des expériences professionnelles et personnelles enrichissantes. À coup sûr, les jeunes qui se cherchent une place au soleil en bénéficieront.

Les programmes travail-études supposent une participation accrue des orienteurs, qui auront pour tâche de guider les étudiants dans le choix d'un emploi, d'évaluer leurs résultats scolaires et professionnels, et d'assurer une coordination étroite entre tous les intéressés, y compris les employeurs, les syndicats et les planificateurs. En fait, nous suggérons la création d'une nouvelle catégorie professionnelle, de sorte que les orienteurs puissent diversifier leur clientèle (par exemple les conseils scolaires, les employeurs ou le gouvernement). Ils ajouteraient ainsi des cordes à leur arc en se spécialisant en orientation, en évaluation, etc., ce qui les rendrait moins dépendants des systèmes scolaires.

M. Norman Rowen, de l'Institut d'études pédagogiques de l'Ontario, estime que les cours d'orientation professionnelle devraient être obligatoires, axés davantage sur les possibilités d'emploi que sur les perspectives de carrière et dispensés par des orienteurs hautement compétents¹. Ils porteraient entre autres choses sur le choix des cours et des carrières, les techniques de

¹ La Fédération des enseignants de l'Ontario, *La transition entre l'école et le monde du travail, Rapport de la FEO soumis aux membres du Cabinet*, 1983.

recherche d'emploi et les façons de se débrouiller dans la vie. Les étudiants des classes supérieures qui s'y intéressent et qui sont en mesure d'aider leurs jeunes collègues pourraient seconder les spécialistes. Une expérience en ce sens, menée par le Frontier College de Toronto dans les écoles secondaires de l'Ontario, s'est révélée très fructueuse.

Financé par le Conseil scolaire de Toronto, le collège communautaire George-Brown et la ville de Toronto, le Career and Information Placement Centre, créé en 1981, s'est donné pour mission d'aider les étudiants de 17 à 21 ans à se trouver du travail, et les employeurs à recruter du personnel. Il accueille régulièrement des représentants de toutes les écoles secondaires torontoises, qui viennent y chercher un soutien à leurs activités d'orientation. On y offre des ateliers sur les carrières, des cours de préparation à l'emploi et des programmes d'alternance travail-études. De la sorte, les employeurs peuvent plus aisément intégrer les étudiants à leurs équipes. En 1983, une moyenne de 113 étudiants s'inscrivaient chaque mois au Centre, et 24 étaient placés.⁽¹⁾

Plusieurs intervenants ont proposé l'établissement de centres d'orientation qui s'ajouteraient aux 450 Centres de main-d'oeuvre du Canada. Les conseillers y fourniraient des renseignements détaillés sur les carrières et l'emploi, proposeraient des techniques de recherche d'emploi et de rédaction de curriculum vitae, assureraient des services personnalisés d'orientation et tiendraient à jour des données sur les offres d'emploi dans la collectivité, la région et le pays. Ces centres pourraient même consister en des kiosques situés dans des endroits faciles d'accès comme les centres commerciaux.

Il faut multiplier les programmes d'études-travail et favoriser les échanges entre le milieu scolaire et l'industrie. Le même raisonnement s'applique aux auxiliaires de l'enseignement. Je crois que c'est de cette manière que nous ferons participer davantage l'industrie. L'entreprise qui mise sur l'avenir d'une personne en payant une partie des coûts en viendra à participer davantage, si elle prend conscience qu'elle en retirera un bénéfice important dans l'avenir. Nous devons donc nous efforcer d'amener l'industrie à contribuer davantage à la mise au point des programmes, non seulement en fonction du subventionnement occasionnel de l'enveloppe salariale, mais parce que ces derniers y verront des avantages à

¹ *Ibid.*

long terme pour leur entreprise. S'ils ont quelque chose à y gagner, ils seront plus désireux de participer à l'élaboration des programmes et des méthodes de formation en cours d'emploi.

L'honorable David Nantes
Ministre du Travail et de la Main-d'oeuvre
Gouvernement de la Nouvelle-Écosse
Délibérations; Halifax (9 : 51), le 4 juin 1985

Tout en reconnaissant que l'éducation relève de la compétence des provinces, le Conseil estime que les organismes comme le sien sont très bien placés pour transmettre les points de vue et les suggestions du gouvernement fédéral aux provinces intéressées. Le Industry-Education Council de Hamilton-Wentworth favorise une stratégie à long terme visant à promouvoir des programmes novateurs pour les étudiants, et à consolider les liens entre les systèmes d'enseignement, les pouvoirs publics et l'industrie.

Créé en 1979, le Conseil est formé de représentants du milieu des affaires, des syndicats, du gouvernement et du monde de l'enseignement. C'est un organisme sans but lucratif qui a pour mandat d'aider les écoles à tirer le meilleur parti des ressources de la communauté pour satisfaire les besoins des enseignants et des étudiants, et d'aider ces derniers à se trouver un emploi. Le Conseil poursuit les objectifs suivants :

- favoriser et appuyer l'orientation professionnelle;
- concentrer les ressources communautaires et scolaires sur les besoins en éducation;
- guider les étudiants dans leur choix de carrière;
- coordonner l'orientation professionnelle au sein de la région;
- faciliter la transition entre l'école et le travail;
- améliorer les relations et la coopération entre les établissements d'enseignement et la collectivité.

Le Conseil a lancé récemment un programme intitulé « Adopter une école », lequel s'inspire d'une expérience américaine ayant entraîné le jumelage de plus de 42 000 écoles et entreprises. L'adoption d'une école par une entreprise ou une industrie vise à élargir les horizons des étudiants en les initiant aux

réalités du milieu du travail. En plus de rendre ces jeunes plus conscients du monde qui les entoure, les employeurs assument ainsi leur part de responsabilité à l'égard de cette génération qui, un jour, suivra leurs traces.

Les enseignants et les employeurs devraient échanger plus souvent expériences et informations, afin que tous les intéressés soient mieux renseignés sur les possibilités existantes. Les programmes d'alternance travail-études devraient être multipliés de manière à favoriser la participation du plus grand nombre possible de jeunes.

Les programmes d'alternance travail-études posent bien sûr des problèmes, en raison par exemple des règlements syndicaux, des décisions de la Commission des accidents du travail et de la rigidité des horaires de travail. En outre, certains étudiants s'intègrent mal à ces programmes, et nombre d'universités ne reconnaissent pas les « crédits de travail ». Par ailleurs, les employeurs peuvent être tentés d'utiliser des étudiants comme main-d'oeuvre à bon marché plutôt que d'embaucher du personnel à temps plein. On a aussi reproché à ces programmes d'entretenir les stéréotypes sexuels liés à l'emploi, en confiant aux femmes notamment des tâches de bureau mal payées. Il est essentiel que ces programmes évitent pareils pièges.

Il faudrait charger un organisme de coordonner ces programmes à l'échelle provinciale et nationale. La Cooperative Career Work Association of Canada pourrait fort bien s'acquitter de cette tâche.

Programmes de formation, d'apprentissage et d'échanges

Certains pays membres de l'OCDE, dont l'Allemagne, la Suède et l'Autriche, se sont dotés d'un important programme où alternent l'apprentissage en cours d'emploi et la formation scolaire pendant un période moyenne de trois ans⁽¹⁾. Le taux de chômage des jeunes y est nettement plus bas que dans les autres pays membres. Étant donné le succès de ces programmes et le taux de chômage dramatique des jeunes au Canada, il nous faut de toute évidence examiner de plus près ces initiatives.

¹ OCDE, *Politiques novatrices en faveur des jeunes*, Paris, septembre 1985.

L'Allemagne de l'Ouest dispose d'un programme de formation industrielle depuis près de 100 ans. Quatre-vingt-dix p. cent des diplômés s'inscrivent à ce « double régime », où la formation en cours d'emploi est complétée par deux jours d'enseignement par semaine en milieu scolaire pour une période de trois ans. L'apprenti reçoit une allocation, et les coûts du programme sont répartis entre l'État et les entreprises. En 1983, 1,7 million de jeunes y étaient inscrits. Le taux de chômage pour ce groupe d'âge était alors de 10,8 p. 100, soit la moitié environ de celui des autres pays membres de l'OCDE, et il est tombé à 8,1 p. 100 en 1985⁽¹⁾. En 1983, au Canada, le taux de chômage chez les jeunes était de 19,9 p. 100, et seulement quelque 113 000 garçons et filles étaient inscrits à des programmes d'apprentissage (Weiermair, 1985 : 28a).

En Autriche également, un très grand nombre de jeunes participent à un programme d'apprentissage. Outre la double formation (en milieu de travail et à l'école), ce pays offre toute une gamme de programmes destinés à préparer les jeunes au marché du travail. En 1983, le taux de chômage chez les jeunes Autrichiens était de 5,1 p. 100.⁽²⁾

Contrairement à l'Allemagne et à l'Autriche, dont les programmes sont axés sur l'entreprise, la Suède offre un vaste programme d'études, axé sur l'orientation professionnelle. Les jeunes de 18 et 19 ans ont un poste assuré au sein des équipes jeunesse, de même que les handicapés de moins de 25 ans, qui y travaillent entre 4 et 8 heures par jour. En 1983, année de création de ces équipes, le taux de chômage chez les jeunes était de 8 p. 100; il est passé l'année suivante à 5,5 p. 100. Si nous voulons vraiment accroître les possibilités d'emploi pour les jeunes Canadiens, il nous faut prendre exemple sur ces pays.

Nous pensons que l'on devrait favoriser les échanges entre l'école et l'entreprise, à savoir que l'on fasse l'échange des deux expériences pour amener le jeune à avoir une meilleure perception de la réalité qui l'entoure, lorsqu'il arrive sur le marché du travail.

En ce sens, nous aimerions proposer d'inclure un système de stages, à l'intérieur de la formation au niveau collégial et universitaire. Je vous fais cette proposition même si, comme tel, nous savons que le gouvernement fédéral n'est pas responsable de l'éducation. Nous pensons qu'il est important de le soulever comme principe de formation. Nous croyons qu'un processus de stage, un régime

¹ Entretien avec un responsable de l'ambassade de la République fédérale d'Allemagne, Ottawa, novembre 1985.

² Entretien avec un responsable de l'ambassade d'Autriche, Ottawa, novembre 1985.

travail-études, permettrait aux jeunes d'avoir une conscience de la réalité, de façon continue; en arrivant sur le marché du travail, ils seraient beaucoup plus préparés à la réalité qui les entoure. Ils auraient déjà de l'expérience et deviendraient des candidats intéressants pour le marché du travail.

Pauline Lavoie, coordonnatrice
Laboratoire d'outils de gestion
étudiante au Québec

Délibérations; Montréal (14 : 7-8), le 18 juin 1985

Les programmes d'apprentissage au sein d'entreprises où les jeunes se verraient confier des postes précis représentent une autre option.

TABLEAU 3

**Taux de chômage des jeunes pour certains pays de l'OCDE*
1970-1983**

					Taux de chômage global : jeunes et adultes
1970	1976	1980	1983	1983	
Australie	2,3	9,8	12,3	17,9	9,9
Canada	10,2	12,7	13,2	19,9	11,8
Finlande	3,2	8,5	10,0	11,4	6,1
France	3,2	10,1	10,0	11,4	8,3
Allemagne	0,4	5,2	4,2	10,8	8,0
Italie	10,2	14,5	25,2	32,0	9,8
Japon	2,0	3,1	3,6	4,5	2,6
Norvège	—	5,7	5,4	9,7	3,3
Espagne	—	10,7	28,5	38,9	17,4
Suisse	—	0,9	0,2	—	—
Suède	2,9	3,7	5,1	8,0	3,5
Royaume-Uni	2,9	11,8	15,1	23,2	12,6
États-Unis	2,9	14,0	13,3	16,4	9,5

* Comme nous indiquent les sources originales, les statistiques concernant ces pays sont difficilement comparables.

Source: OCDE, *Politiques novatrices en faveur des jeunes*, Paris, septembre 1985, tableau 1, p. 16. OCDE, *Principaux indicateurs économiques*, Paris, octobre 1985, p. 18.

Cependant, les entreprises nord-américaines qui offrent des programmes semblables oeuvrent bien souvent dans des secteurs en déclin. Si nous avons là un modèle réussi pour un sous-ensemble de jeunes, il faut bien voir que les emplois pour lesquels ils ont été formés se feront de plus en plus rares et qu'ils sont peut-être appelés à disparaître chez nous.

Harvey Krahn, professeur
Département de sociologie
Université d'Edmonton

Délibérations; Edmonton (6 : 85), le 23 mai 1985

Au Canada, les programmes de formation sont extrêmement diversifiés. Au-delà des simples caractéristiques régionales ou provinciales, cela tient surtout aux possibilités économiques de chaque province. Dans les régions où le taux de chômage de longue durée est très élevé, nous avons rencontré des jeunes qui avaient participé à plusieurs programmes de formation. Leurs compétences étaient nombreuses, mais ils n'avaient pas de travail et peu d'espoir d'en trouver. Pour eux, la formation était devenue une façon de gagner de l'argent et de passer le temps en attendant de se trouver un emploi. C'est pourquoi nous avons recommandé que les programmes de formation canadiens fassent l'objet d'un examen par le groupe de travail sur l'uniformisation des critères d'admission, dont nous avons proposé la création; il s'agirait de déterminer s'ils permettent aux jeunes travailleurs d'acquérir un ensemble de compétences générales utiles, compte tenu du fait que bon nombre d'entre eux ne pourront échapper à la mobilité professionnelle et géographique s'ils veulent être en mesure de s'adapter à l'évolution rapide du marché du travail, et notamment aux changements technologiques.

Les jeunes devraient pouvoir recevoir une formation ainsi que les allocations auxquelles celle-ci donne droit sans pour autant perdre leurs prestations de bien-être social ou d'assurance-chômage. Une fois terminée la période de formation et jusqu'à ce qu'ils puissent trouver du travail à plein temps, ils devraient pouvoir continuer à toucher ces prestations pendant un temps déterminé, car nous ne souhaitons pas encourager les abus.

Le Comité recommande que les gouvernements fédéral et provinciaux examinent la possibilité d'affecter les sommes qui, autrement, seraient versées en prestations d'assurance-chômage ou de bien-être social pour subventionner les salaires des jeunes chômeurs qui acceptent de faire un apprentissage en cours d'emploi. Étant ainsi assurés de la

sécurité économique que leur procure le bien-être social ou l'assurance-chômage, les jeunes hésiteraient moins à s'engager dans de tels programmes.

Il existe à l'heure actuelle des centaines de programmes de formation professionnelle et d'échanges culturels mis en oeuvre par les gouvernements, les établissements d'enseignement et les organisations non gouvernementales tant à l'échelle provinciale qu'à l'échelle internationale. Grâce à ces programmes, les jeunes ont l'occasion de visiter d'autres provinces ou d'autres pays, de connaître différents modes de vie et diverses cultures, et d'apprendre une langue nouvelle. Cela représente une expérience enrichissante. D'autre part, les programmes fédéraux et provinciaux pourraient être élargis et harmonisés. Les collectivités se chargeraient de définir les buts et les normes communs à tous les programmes, lesquels seraient coordonnés nationalement afin d'en assurer la qualité et la cohérence. Nous traiterons de cette question au prochain chapitre.

Afin de faciliter ces échanges, nous encourageons fortement les compagnies de transport à offrir des taux réduits aux jeunes qui participeraient à ces programmes. Celles qui relèvent du fédéral pourraient donner l'exemple; cela représenterait l'un des apports du gouvernement fédéral à la promotion de ces programmes.

Le Comité recommande que les entreprises de transport qui relèvent du gouvernement fédéral offrent des tarifs réduits aux jeunes participant à des programmes d'échanges, et encourage fortement les autres transporteurs à en faire autant. La coordination nationale de ces programmes tiendrait rigoureusement compte des normes et des buts définis par les collectivités.

Enseignement postsecondaire

Bien que l'enseignement postsecondaire soit financé en grande partie par les fonds fédéraux, sa planification et son contrôle sont exclusivement du ressort des provinces. Pourtant, pour les jeunes Canadiens, l'enseignement collégial et universitaire est une ressource beaucoup plus *nationale* que ne le sont les autres niveaux d'enseignement. Les groupes de jeunes et d'universitaires nous ont entretenus de l'accès à l'enseignement postsecondaire, du contenu des programmes, des différences de choix de carrière en fonction du sexe, des frais de scolarité et des problèmes des

étudiants étrangers. Dans la présente section, nous ne traitons que de certaines de ces questions, en essayant de mettre en contexte les préoccupations des jeunes qui sont venus nous rencontrer ou qui nous ont présenté des mémoires. Un bref rappel de la situation de l'enseignement postsecondaire nous permettra de mieux nous situer.

Au cours des années 60 et au début des années 70, l'enseignement postsecondaire en Amérique du Nord a connu un essor considérable. Au Canada, de nouveaux collèges et universités ont été créés pour répondre aux besoins grandissants du marché du travail. Ces nouveaux établissements, tout comme les anciens, ont accueilli un nombre accru d'étudiants, dont beaucoup de femmes et de jeunes issus de milieux défavorisés et de familles d'immigrants. Grâce au système de prêts et bourses, les étudiants moins favorisés ont pu s'instruire, quitte à rembourser l'État plus tard. Il n'en reste pas moins que la majorité des jeunes qui fréquentent l'université viennent de familles à l'aise.

Depuis 1960, le nombre de femmes s'inscrivant au collège ou à l'université a monté en flèche, passant de 38,5 p. 100 en 1961 à 50,8 p. 100 en 1984; les disciplines les plus en vogue sont la médecine, le droit, l'administration et la médecine vétérinaire⁽¹⁾.

Depuis la fin de la dernière décennie, cependant, les établissements postsecondaires ont été forcés de « rationaliser » leurs ressources. La hausse des salaires et du prix des équipements, l'accroissement des coûts d'entretien et d'immobilisations ont entraîné une telle augmentation des crédits consacrés à l'éducation que le principe même du financement public est maintenant remis en cause. Les collèges et les universités ont réduit leur personnel enseignant et de soutien, augmenté le nombre d'étudiants par classe, et coupé dans les frais d'entretien et d'équipement. Le haut taux de chômage a toutefois contribué à maintenir un taux d'inscription élevé dans bon nombre d'entre eux. La révision des accords fédéraux-provinciaux relatifs à l'enseignement postsecondaire et universitaire, présentement en cours, soulève de nombreuses questions. En outre, plusieurs études importantes ont été publiées sur le sujet, dont le rapport Johnson sur le finance-

¹ Statistique Canada, *Perspectives Canada III*, n° de catalogue 11-511, Ottawa, 1980, p. 79.

TABLEAU 4

Pourcentage des femmes inscrites à des cours à plein temps par rapport au nombre total de finissants, 1978-1979 et 1982-1983

	1978-1979 (%)	1982-1983 (%)
Arts et lettres	53	55
Sciences	38	38
Commerce et administration des affaires	32	40
Éducation	66	68
Génie et sciences appliquées	8	11
Art dentaire	18	24
Médecine	33	40
Sciences infirmières	97	97
Pharmacie	63	65
Sciences ménagères	98	96
Droit	34	42
Médecine vétérinaire	42	51

Source: Statistique Canada, *L'éducation au Canada : Revue statistique pour 1982-1983*, Ottawa, Approvisionnements et Services Canada, juin 1984, n° de catalogue 81-229, pp. 59-60.

ment des établissements d'enseignement postsecondaire⁽¹⁾, dans lesquels on accorde une importance croissante à la recherche-développement et notamment au rôle des conseils subventionnaires et à leurs plans quinquennaux. Dans cette section, nous nous limiterons à certains secteurs qui revêtent à nos yeux une importance particulière pour les jeunes.

En 1983, A.W. Johnson a été chargé d'examiner les paiements de transfert fédéraux-provinciaux destinés à l'enseignement postsecondaire. Trois questions ont retenu son attention :

- 1) l'appui accordé aux établissements postsecondaires;
- 2) l'état des relations fédérales-provinciales en ce domaine;
- 3) la faible priorité accordée à la recherche.

Le tableau ci-après montre que certaines provinces reçoivent plus d'argent du gouvernement fédéral qu'elles n'en dépensent

¹ A.W. Johnson, *Pour une meilleure orientation du financement de l'enseignement postsecondaire et de la recherche par le Gouvernement du Canada*, Secrétariat d'État, Ottawa, février 1985.

TABLEAU 5

Pourcentage des transferts fiscaux fédéraux (financement des programmes établis — enseignement postsecondaire) versés aux provinces par rapport aux subventions provinciales de fonctionnement versées aux universités et aux collèges

	Transferts par rapport aux subventions provinciales de fonctionnement		Augmentation de la « portion » provenant des transferts fiscaux
	1977-1978	1984-1985	Réduction de la « portion purement provinciale »
	%	%	%
Canada	68,9	79,6	10,7
Terre-Neuve	83,3	106,9	23,6
Ile-du-Prince-Édouard	101,5	106,9	23,6
Nouvelle-Écosse	87,5	91,6	4,1
Nouveau-Brunswick	98,1	101,8	3,7
Québec	56,1	59,6	3,5
Ontario	73,7	88,7	15,0
Manitoba	80,3	102,9	22,5
Saskatchewan	81,6	90,3	8,7
Alberta	63,9	73,1	9,2
Colombie-Britannique	78,9	104,3	25,4

Source: Rapport Johnson, *Pour une meilleure orientation du financement de l'enseignement postsecondaire et de la recherche par le Gouvernement du Canada*, Ottawa, 1985, p. 14.

réellement au titre de l'enseignement postsecondaire. En conséquence, les recommandations du rapport Johnson visent à assurer une coordination plus étroite des transferts de fonds fédéraux et des subventions provinciales aux collèges et universités, à faire en sorte qu'une partie du financement de base soit consacré à la recherche dirigée et à pousser le gouvernement canadien à accorder des crédits plus importants aux conseils subventionnaires, à la condition que ces derniers s'engagent à aider davantage la recherche. M. Johnson recommande par ailleurs la formation d'un comité regroupant des représentants du grand public, du secteur privé et des universités, qui serait chargé de favoriser la création de « centres d'excellence de calibre mondial ». À son avis, le Canada doit disposer d'une université ou d'un centre de recherche national. L'Association canadienne des professeurs d'université, l'Association des universités et collèges du Canada ainsi que la Fédération canadienne des étudiants ont unanimement appuyé les

propositions du rapport Johnson et ont exprimé le souhait que les pouvoirs publics consacrent à l'enseignement postsecondaire plus d'attention et, partant, des crédits additionnels. En fait, tous les témoins que nous avons entendus à ce sujet ont demandé des crédits additionnels, mais ils n'ont pas remis en question le rendement de nos systèmes d'enseignement.

Le Comité permanent du Sénat sur les finances nationales se penche actuellement sur les transferts fiscaux consentis aux provinces au titre de l'enseignement postsecondaire. Il examine également le soutien fédéral à la recherche ainsi qu'à l'enseignement et au réseau d'établissements postsecondaires, et il s'emploiera à déterminer s'il est possible d'accorder à chacun de ces secteurs un financement distinct. Un grand nombre de témoins comparaitront devant ce comité au sujet du transfert de paiements et du financement de l'éducation. Les accords actuels passés entre le fédéral et les provinces continuent de susciter de vives discussions.

Si la « crise » de l'enseignement supérieur tient largement au fait qu'il accapare une part de plus en plus importante des budgets de l'État, les inquiétudes portent aussi sur la qualité de l'enseignement, les relations entre les programmes d'études et le marché du travail, et le « corporatisme » du corps enseignant⁽¹⁾. On s'interroge depuis un bon moment sur les orientations respectives de l'enseignement universitaire et de l'enseignement collégial. Les universités devraient-elles offrir un enseignement de base ou une formation professionnelle ? Étant donné la spécialisation des professeurs, pouvons-nous réellement nous attendre à ce que les étudiants fassent preuve de souplesse et puissent s'adapter aux situations nouvelles alors que le système résiste au changement ? La souplesse semble un élément essentiel, compte tenu de l'évolution du marché du travail et de la société.

A. L'enseignement collégial

Au début des années 50, l'écart entre l'enseignement dispensé à l'école secondaire et à l'université était profondément marqué; la formation des maîtres et les études en nursing constituaient les principaux domaines ouverts aux diplômés d'école secondaire en dehors de l'université. Depuis lors, les collèges et les instituts de

¹ D.J. Bercuson, R. Bothwell et J.L. Granastein. *The Great Brain Robbery*, McClelland and Stewart, Toronto, 1984. Cet ouvrage, qui a fait beaucoup parler de lui, est une des plus sévères observations sur la « crise » de l'éducation supérieure.

technologie créés partout au Canada offrent plus de formation professionnelle. La croissance du système collégial a eu des conséquences très importantes sur l'enseignement postsecondaire en Ontario et au Québec (Martin et Macdonnel, 1982 : 26-32).

Les normes provinciales manquent d'uniformité en ce qui concerne les cours, les programmes d'études ou leur durée. Alors que les collèges ontariens, axés sur la formation professionnelle, se voulaient une solution de rechange aux études universitaires, ceux de l'Alberta et de la Colombie-Britannique comportent un cycle de deux ans de cours de niveau universitaire ainsi qu'une formation professionnelle et générale. Au Québec, les cégeps ont joué un rôle important dans l'évolution rapide du système d'éducation au cours des années 60 et 70, en jetant les bases d'un enseignement qui faisait davantage place à l'apprentissage des techniques que le cours classique traditionnel.

En dépit des différences entre les provinces quant à la création et à la direction des collèges, les inscriptions ont augmenté de façon spectaculaire partout au pays. En 1951, à peine 3,2 p. 100 des jeunes de 18 à 21 ans étaient inscrits dans un collège; en 1982-1983, ce pourcentage avait grimpé à 15,4 p. 100⁽¹⁾. Plus de la moitié des étudiants de ce niveau sont des femmes, même si leur proportion a légèrement baissé depuis que les universités ont pris en charge les programmes de formation des maîtres et de nursing.

Les collèges communautaires sont étroitement liés aux collectivités et à l'industrie locale et mettent l'accent sur le développement des compétences. Le degré de scolarisation accru que l'on exige aujourd'hui de toutes les catégories de travailleurs a contribué à accroître l'importance de leur rôle. Ces collèges donnent aux diplômés de l'école secondaire la possibilité de poursuivre leurs études, aux adultes celle de se recycler, et aux travailleurs celle de se spécialiser. Appelés à jouer un rôle de premier plan, ces collèges méritent une plus grande attention au sein du système scolaire canadien. Nous croyons en effet que l'éventail de cours offerts aux jeunes Canadiens — et aux adultes qui se recyclent, complètent leurs études ou réintègrent le marché du travail — gagnerait à être élargi.

¹ Statistique Canada, *Perspectives Canada III*, n° de catalogue 11-511, Ottawa, 1980, p. 78; *L'éducation au Canada : Revue statistique pour 1982-1983*, n° de catalogue 81-229, Ottawa, 1984, p. 65.

La diversité grandissante des emplois dans le secteur des services entraînera un accroissement des exigences en matière de formation, d'accréditation et de recyclage, notamment pour ce qui est des secteurs des services d'accueil, de la vente au détail, de la conception, du développement des produits, du commerce et des services communautaires et sociaux. Si l'on veut que les programmes de formation portent fruit et que ceux et celles qui les suivent soient bien préparés à répondre aux besoins des entreprises, il ne faut plus que le financement public soit déterminé en fonction seulement du nombre des étudiants ou des taux d'inscription. Du fait que nous n'avons pas eu de témoins du système collégial, nous hésitons à faire quelque recommandation sur ce sujet, mais le groupe de travail que nous avons déjà proposé s'intéressera sans doute autant à l'enseignement collégial qu'à l'enseignement universitaire.

B. L'enseignement universitaire

L'accès à l'enseignement postsecondaire préoccupe manifestement bon nombre de jeunes qui fréquentent l'université. La majorité d'entre eux souhaitent en effet que tous les citoyens bénéficient de chances égales. Pour la plupart, ils recommandent que les frais de scolarité soient pris en charge par l'État, réduits ou abolis. Bien que la situation se soit améliorée depuis les années 60, nombre de facteurs socio-économiques limitent toujours l'accès à ces établissements.

Les jeunes de familles à revenus élevés ont plus de chances de poursuivre leurs études que ceux des milieux défavorisés. Selon nous, il faut, dès le primaire, épauler les élèves doués afin qu'ils se convainquent que les études universitaires peuvent figurer dans leur plan d'avenir. En effet, le choix de poursuivre ou non des études universitaires est une question d'attitude et d'encouragement et non seulement d'appui financier. La grande majorité des adultes canadiens n'ont jamais fréquenté l'université, et bon nombre de parents ne voient pas l'utilité de l'enseignement postsecondaire pour leurs enfants. Nous ne prétendons pas que tout le monde devrait aller à l'université, mais nous croyons que chaque Canadien qui a le talent nécessaire devrait avoir véritablement le choix de poursuivre ou non des études universitaires. Globalement, nous sommes en faveur d'un financement accru pour les établissements postsecondaires et d'un accroissement des possibilités d'accès pour les Canadiens de toutes les régions. Les jeunes Canadiens doivent recevoir un enseignement de calibre

international. Il est cependant très difficile de le leur offrir si les ressources consacrées aux bibliothèques, à la recherche et aux laboratoires sont trop limitées.

Par conséquent, nous appuyons toutes les recommandations du rapport du comité Johnson sur le financement de l'enseignement postsecondaire et de la recherche.

Nous applaudissons également aux initiatives prises par certaines universités canadiennes en matière de travail-études. Compte tenu du succès que ces programmes ont connu à l'Université de Sherbrooke, à l'Université de Waterloo, sur le campus Scarborough de l'Université de Toronto et dans de nombreux autres établissements canadiens, nous estimons qu'il y aurait lieu de les étendre aux écoles secondaires. Nous croyons aussi que les programmes études-travail ouvrent des perspectives plus qu'intéressantes, qui devraient solliciter l'imagination de toutes les autorités universitaires.

Une attention particulière doit être portée aux problèmes des étudiants étrangers. Le Canada a tout à gagner à leur présence dans nos établissements postsecondaires, non seulement en fonction de ses relations internationales, mais aussi de son image de marque dans leur pays d'origine. S'ils contribuent par leurs dépenses à l'économie canadienne, ils apportent de surcroît une aide précieuse à la culture et à l'enrichissement intellectuel des Canadiens. Nous avons donc intérêt à attirer les étudiants étrangers et à faciliter leur séjour parmi nous. Actuellement, par exemple, le renouvellement de leur visa entraîne pour eux des frais. Ils éprouvent même de la difficulté à se faire accepter dans les universités canadiennes parce que les renseignements servant à l'examen de leur candidature sont très sommaires. Ils sont également tenus de contribuer aux régimes de sécurité sociale et d'assurance-chômage, bien qu'ils n'y soient pas admissibles, et sont soumis à un régime fiscal distinct. Par ailleurs, on leur refuse un permis de travail, et leur seul revenu provient des travaux d'assistant que l'université leur confie; mais la rémunération qui leur est versée à ce titre n'a pas été augmentée au même rythme que les frais de scolarité.⁽¹⁾

Une meilleure collaboration entre les universités et les services de l'Immigration en matière d'admission au pays, de

¹ Institut Nord-Sud, *Foreign Students in Canada — A Neglected Foreign Policy Issue*, Ottawa, 1985.

connaissance de la langue et de permis de travail simplifierait les problèmes auxquels font face certaines universités et certains étudiants. Nous ne nous opposons pas à l'imposition de tests visant à apprécier l'autonomie financière de ces étudiants; il ne faudrait cependant pas qu'ils soient établis en fonction du pays d'origine. D'autre part, nous devrions accueillir tous ceux et celles qui sont manifestement doués, même s'ils ne peuvent subvenir à leurs besoins.

Nous souhaitons que les ministres de l'Éducation et le ministre fédéral de l'Emploi de l'Immigration prennent en considération les problèmes des étudiants étrangers.

Conclusion

Le fossé se creuse entre les jeunes qui ont la possibilité de poursuivre des études postsecondaires et ceux qui en sont privés. Or un rapide survol des statistiques relatives au chômage indique que les jeunes ont tout intérêt à acquérir la meilleure formation possible. En décembre dernier, le taux de chômage chez les jeunes de 15 à 24 ans qui n'ont fréquenté que l'école primaire était de 27,6 p. 100; chez les diplômés du secondaire, il tombait à 17,7 p. 100. Dans le cas des titulaires d'un diplôme ou d'un certificat d'études postsecondaires ou universitaires, il était de 9,8 p. 100⁽¹⁾. Cela démontre que, malgré les critiques dont font l'objet les systèmes d'éducation, ceux et celles qui ont terminé leurs études ont plus de chances de trouver un emploi.

L'importance accordée à la scolarisation varie en fonction du milieu socio-économique d'origine. En règle générale, selon la plupart des études, les jeunes issus de familles pauvres ont un taux de scolarité nettement plus faible. Par ailleurs, toujours selon les chercheurs, l'école favorise les enfants de familles à revenu confortable et aliène ceux qui viennent des familles à faible revenu⁽²⁾. Comment s'étonner alors que — surtout dans les régions excentriques — les enfants de familles défavorisées soient plus nombreux à quitter l'école.

Ceux et celles qui abandonnent prématurément leurs études auront de plus en plus de mal à se trouver un emploi. S'il est vrai

¹ Statistique Canada. *La population active*, n° de catalogue 71-001, Ottawa, janvier 1986, p. 31.

² OCDE, *Les études et le travail vus par les jeunes*, Centre pour la recherche et l'innovation dans l'enseignement, Paris, 1983, p. 43.

que les analphabètes fonctionnels et les « sous-scolarisés » peuvent maintenant compter sur l'aide d'un certain nombre d'organismes, il reste que l'école devrait s'employer à mieux préparer les jeunes à un monde en constante évolution. C'est un fait que même les diplômés de nos divers programmes et cycles d'études ne connaissent pas l'abc des techniques de recherche d'emploi — comment, par exemple, impressionner favorablement un employeur éventuel — ni les règles du jeu concernant la création de leur propre entreprise. Les enseignants doivent donc suivre de près l'évolution du marché du travail, et rendre attrayantes aux étudiants les matières théoriques et pratiques qu'ils leur enseignent. Ils doivent s'efforcer de stimuler l'intérêt de leurs étudiants, même si, à cet égard, les vedettes de la télévision ne leur rendent pas la partie facile.

Emploi et chômage

Tendances de l'emploi chez les jeunes dans les années 80

Le problème est bien simple : il n'y a pas suffisamment d'emplois pour tous ceux qui veulent travailler et qui ont besoin de travailler.

Lawrence Kootnikoff

Association pour les Nations unies

Délibérations; Vancouver (7 : 68), le 24 mai 1985.

En juin 1985, Bell Island (Terre-Neuve) comptait 146 jeunes de 15 à 24 ans; seulement deux d'entre eux avaient un emploi. Depuis le début des années 70, le chômage chez les jeunes n'a cessé de s'étendre, au Canada comme dans d'autres pays industrialisés. Ainsi, entre 1971 et 1983, il avait presque doublé aux États-Unis et s'était multiplié par trois en Italie, par sept en Espagne et par onze au Royaume-Uni⁽¹⁾. Si le problème est toujours plus aigu chez les jeunes que chez les adultes, il n'y a pas lieu de désespérer, car certains pays se sont attaqués avec succès à ce phénomène.

En plus de subir partout au pays un taux de chômage disproportionné (16,5 p. 100 par rapport à 8,7 p. 100 chez les adultes en 1985)⁽²⁾, les jeunes de 15 à 24 ans sont immanquablement les derniers embauchés et les premiers congédiés; ils doivent souvent se contenter d'emplois à temps partiel, ou alors sont victimes du « syndrome des dix semaines » : un emploi à court terme qui leur donne droit à une autre période d'assurance-chômage. Le tableau 1 indique les taux de chômage respectifs des jeunes et des adultes au Canada et aux États-Unis.

¹ OCDE. *Politiques novatrices en faveur des jeunes*, Paris, septembre 1985, p. 16.

² Statistique Canada. *La population active*, n° de catalogue 71-001, Ottawa, janvier 1986, p. 84.

TABLEAU 1
Taux de chômage selon le groupe d'âge (%)

	1980	1981	1982	1983	1984
Chômage global					
Canada	7,5	7,6	11,0	11,9	11,3
É.-U.	7,0	7,5	9,5	9,4	7,4
Chômage chez les adultes					
Canada	5,4	5,6	8,4	9,4	9,3
É.-U.	5,0	5,4	7,3	7,4	5,7
Chômage chez les jeunes					
Canada	13,2	13,3	18,7	19,9	17,9
É.-U.	13,3	14,3	17,0	16,4	13,3

Jeunes — 15 à 24 ans
Adultes — 25 ans et plus

Source: OCDE, *Statistique de la population active, 1963-1983*, Paris, 1985, pp. 469-471.

Depuis une vingtaine d'années, les jeunes forment une proportion grandissante de la population active, en raison des taux de natalité élevés de 1945 à 1965. Vers le milieu des années 70, alors que leur nombre s'accroissait toujours, la récession a frappé le monde industrialisé, entraînant la montée en flèche du taux de chômage dans ce groupe d'âge. Désormais, un diplôme d'école secondaire ou un titre universitaire n'est plus le gage d'un d'emploi. Les jeunes doivent souvent se contenter d'un travail qui n'est pas à la hauteur de leur formation ou de leur compétence. Nombre d'entre eux se trouvent piégés dans des postes sans avenir, mal rémunérés et souvent à temps partiel, tandis que d'autres — un demi-million — sont tout simplement incapables de trouver un travail quelconque. Comme nous le signalions au chapitre premier, les études récentes ont démenti les clichés selon lesquels les jeunes sont paresseux, ne connaissent pas la valeur du travail ou sont ravis d'être « pris en charge » par l'État.

D'après un sondage effectué par Goldfarb Consultants en juin 1983 au sujet des attitudes des jeunes, ceux-ci sont étonnamment réalistes dans leur évaluation des perspectives d'emploi. La plupart de ceux qui avaient un emploi (81 p. 100) en étaient satisfaits;

pour l'ensemble des répondants, les deux priorités étaient « de réussir » et « d'avoir un emploi ». Ils sont prêts à tout pour s'adapter à un marché en constante évolution, que ce soit en poussant plus loin leurs études ou en suivant des programmes de recyclage.

Si des études antérieures indiquaient que les jeunes femmes d'hier s'intéressaient moins à une carrière qu'à la vie familiale, celles d'aujourd'hui se rendent compte que, même mariées, elles devront contribuer au revenu du ménage. Mais plusieurs sous-estiment les difficultés qu'elles auront à surmonter en combinant ainsi la vie familiale et le travail. À cela s'ajoute la discrimination professionnelle dont les femmes sont victimes, laquelle commence bien avant qu'elles ne cherchent leur premier emploi. À l'école, les filles sont nombreuses à abandonner les sciences et les mathématiques aussitôt qu'elles le peuvent, se privant ainsi d'une multitude de possibilités d'emploi. Et une fois leurs études terminées, on doute encore de la valeur de leurs compétences; l'aptitude qu'on leur reconnaît pour les tâches ménagères traditionnelles (soin des enfants, entretien domestique) n'intéresse guère les éventuels employeurs. Les perspectives d'avenir pour celles qui entrent sur le marché du travail ne sont pas roses : salaires peu élevés, moins de formation en cours d'emploi, pas de sécurité d'emploi, moins de possibilités de participer à un fonds de retraite. Pour les femmes, la pauvreté commence longtemps avant l'âge de la retraite.

TABLEAU 2

Discrimination sexuelle dans certaines catégories d'emploi
1975 et 1983

	Pourcentage des femmes dans la population active selon la profession		Pourcentage des femmes par rapport au nombre total d'employés	
	1975	1983	1975	1983
Travail administratif	36,1	32,6	75,0	78,7
Services	16,6	18,8	49,6	54,3
Commerce	10,4	10,4	34,0	41,1
Administration et gestion	3,4	6,1	18,7	30,1
Traitement	2,2	1,8	12,2	14,2
Construction	0,1	0,2	0,6	1,9

Source: Statistique Canada, *Portrait statistique des femmes au Canada*, n° de catalogue 89-503F, mars 1985, p. 53.

Le tableau 2 fait état de la discrimination qui règne dans le monde du travail. Si les femmes ont marqué des points dans la catégorie administration et gestion, cela est attribuable en partie à leur présence récente dans des postes d'adjointes administratives de bas niveau ou aux échelons inférieurs du personnel d'encadrement. La majorité d'entre elles remplissent toujours des fonctions de service, de vente ou de commis de bureau, où la discrimination est devenue plus marquée. Les réductions de personnel qu'on a connues récemment ont surtout frappé les derniers arrivés sur le marché du travail : les femmes et les jeunes.

Obstacles à l'emploi

Les jeunes ont toujours été plus touchés que les adultes par le chômage. Ils ont moins d'expérience, de compétences et d'entregent, et moins de relations personnelles susceptibles de les aider à trouver du travail. Ils changent souvent d'emploi avant de choisir une carrière et connaissent de longues périodes de chômage. Mais d'autres facteurs peuvent expliquer l'accroissement *soutenu* du chômage chez les jeunes — éducation et formation inadéquates; mutations démographiques favorisant une concurrence accrue; salaires minimums élevés qui poussent à engager les travailleurs plus expérimentés; prestations d'assurance-chômage; marché restreint qui avive la discrimination; et enfin, modifications structurelles de l'économie.

TABLEAU 3

Taux de chômage (%) des jeunes de 15-19 ans et de 20-24 ans
Canada, 1975-1982

Année	Total	15-19		Total	20-24	
		Hommes	Femmes		Hommes	Femmes
1984	19,9	21,3	18,5	16,8	18,4	14,9
1982	21,9	24,6	18,9	16,9	19,0	14,3
1981	16,3	17,0	15,5	11,3	12,3	10,1
1980	16,3	17,1	15,3	11,1	11,5	10,7
1979	16,1	16,4	15,8	10,8	11,1	10,4
1978	17,9	18,5	17,2	12,2	12,7	11,5
1977	17,5	18,1	16,7	12,2	12,6	11,7
1976	15,7	16,3	15,1	10,5	11,1	9,8
1975	14,9	15,4	14,4	9,9	10,5	9,1

Source: David P. Ross, *Les jeunes et l'activité économique*, Secrétariat d'État, Ottawa, décembre 1984; Statistique Canada, *La population active*, n° de catalogue 71-001, Ottawa, janvier 1985, p. 86.

Les jeunes sont (...) victimes de discrimination lorsqu'ils tentent de se débrouiller, par exemple lorsqu'ils demandent des capitaux spéculatifs et qu'on les leur refuse à cause de leur âge et de leur inexpérience. Ce qu'il faut, c'est un changement d'attitude envers les jeunes qui veulent se prendre en main.

David Brazil

Newfoundland and Labrador Youth Advisory Council
Délibérations; St. John's (11 : 47), le 6 juin 1985

Dans le groupe d'âge des 15 à 24 ans, les jeunes hommes connaissent un taux de chômage bien supérieur à celui des jeunes femmes (18,3 p. 100 contre 12,5 p. 100 en décembre 1985)⁽¹⁾. Toutefois, dans une large mesure, le chômage chez les jeunes femmes est réduit artificiellement par le travail à temps partiel, les mariages précoces ou les grossesses. Dans l'ensemble, le chômage est plus élevé chez les 15-19 ans que dans le groupe des 20-24 ans. Cela s'explique par le fait que les premiers ont tout au plus un diplôme d'école secondaire — quand ils n'ont pas abandonné l'école — tandis que les seconds ont parfois fait des études postsecondaires. Comme nous le mentionnions au chapitre 3, toutes les statistiques établissent une relation étroite entre le degré d'instruction et l'emploi.

Les jeunes et le développement régional

Si le marché du travail est déjà congestionné dans les régions industrialisées du pays, les perspectives d'emploi des jeunes dans les régions traditionnellement moins développées sont encore plus sombres, particulièrement dans les quatre provinces de l'Atlantique : le Nouveau-Brunswick, la Nouvelle-Écosse, l'Île-du-Prince-Édouard et Terre-Neuve. Le tableau ci-après indique les écarts provinciaux en matière de chômage chez les jeunes.

Le problème de l'accès à l'emploi dans ces régions, en particulier à Terre-Neuve et au Nouveau-Brunswick, tient largement au fait que des tas de jeunes abandonnent l'école trop tôt et ne possèdent pas les qualifications requises pour se trouver du travail. Qui plus est, les postes laissés vacants par les départs ou les mises à la retraite sont rares et sont immédiatement comblés par les jeunes diplômés de l'enseignement professionnel ou d'écoles de métiers et par les travailleurs expérimentés. L'expansion

¹ Statistique Canada. *La population active*, n° de catalogue 71-001, Ottawa, janvier 1986, p. 26. Ces chiffres étaient les derniers publiés au moment de l'impression de ce rapport.

TABLEAU 4

Taux de chômage des jeunes au Canada, selon les provinces, 1984

	Population active % jeunes	Taux de chômage chez les jeunes	Taux de chômage relatif chez les jeunes*
Terre-Neuve	25,3	34,1	1,66
Île-du-Prince-Édouard	25,0	n.d.	n.d.
Nouvelle-Écosse	24,8	21,7	1,66
Nouveau-Brunswick	25,1	23,9	1,60
Québec	22,6	19,8	1,55
Ontario	23,3	14,9	1,64
Manitoba	24,3	14,0	1,69
Saskatchewan	24,9	15,0	1,88
Alberta	24,4	16,4	1,46
Colombie-Britannique	22,1	22,6	1,54
Canada	23,3	17,9	1,58

* Taux de chômage chez les jeunes divisé par le taux de chômage de la province.

Source: David K. Foot et Jeanne C. Li, *Youth Unemployment in Canada: a Misplaced Priority?*, Université de Toronto, Institute for Policy Analysis, juillet 1985, p. 12.

sion est généralement lente, quand elle n'est pas nulle. Il en résulte inévitablement qu'un assez grand nombre de travailleurs doivent aller chercher du travail ailleurs au Canada, mais en sont souvent empêchés par les règlements provinciaux ou syndicaux.

Ce n'est pas que les programmes de développement régional aient été mal conçus. Ils visaient à combler des besoins prioritaires dans le domaine des infrastructures essentielles au bien-être des collectivités et au secteur des ressources, qui offrait des possibilités d'emploi immédiates. Cependant, ces programmes n'ont pas répondu aux besoins des jeunes. Si « l'exode des cerveaux » qui s'en est suivi a été un gain net pour les régions industrialisées du Canada, il constitue pour ces quatre provinces une perte sèche de talent et de savoir-faire. Il est à craindre que leurs établissements privés, publics et parapublics en soient privés à jamais.

Les interventions des divers ordres de gouvernement, par le biais notamment de programmes et d'accords fédéraux-provinciaux, ont quelque peu amorti le choc de la dernière récession. Toutefois, les incitations fiscales visant à attirer les entreprises et de généreux programmes de subventions n'ont profité à l'occasion qu'à quelques grands centres, laissant les autres régions aussi

démunies qu'auparavant. Le chômage et l'assistance sociale sont donc souvent le lot de ceux qui ne peuvent pas ou ne veulent pas quitter la région, et de ceux qui l'ont fait mais sont revenus bredouilles.

Le chômage constitue, à quelque taux que ce soit, un problème social; mais chez les jeunes (à Terre-Neuve), un taux de chômage de 40 p. 100¹ engendre une crise morale.

Kevin Aylward

Député de Stephenville

Délibérations; St. John's (11 : 35), le 6 juin 1985

Au Québec, un nombre croissant de jeunes viennent grossir les rangs des bénéficiaires du bien-être social, recevant un maigre 162 \$ par mois pour se nourrir, se vêtir et se loger. On réclame avec de plus en plus d'insistance le revenu garanti, une nouvelle attitude à l'égard du travail et la reconnaissance du droit au travail. Les régions défavorisées, notamment les régions rurales, sont plus susceptibles de souffrir d'un chômage élevé à cause des variations cycliques de l'économie. Malgré cela, nombre de jeunes préfèrent vivre à la campagne plutôt qu'à la ville parce qu'ils estiment que la première leur offre une qualité de vie supérieure et plus d'occasions de participer aux activités de la communauté.

Certains estiment que le secteur privé du centre du pays n'a pas réellement profité, au cours des quinze dernières années, des avantages que lui offrait le gouvernement fédéral pour s'établir dans les régions sous-développées. N'eût été la profusion de projets dans le secteur des services et dans celui du tourisme (surtout saisonnier), le tableau serait plus sombre encore. La Partie III de la *Loi constitutionnelle de 1982* engage le pays à lutter contre les inégalités régionales. C'est pourquoi, même si le gouvernement fédéral doit faire montre de prudence lorsqu'il adopte des mesures intéressant les régions, il lui faut s'employer à réduire les inégalités régionales en faveur notamment du Nouveau-Brunswick, de la Nouvelle-Écosse, de l'Île-du-Prince-Édouard et de Terre-Neuve. Ce faisant, le gouvernement fédéral doit s'assurer que son intervention dans une région donnée n'entraîne pas d'effets indésirables ailleurs au pays. Il y aurait peut-être lieu de remettre en vigueur la politique de décentralisation des activités fédérales des années 70 afin de créer une partie des nouveaux emplois dans certaines régions qui en ont un besoin urgent.

¹ Selon Statistique Canada, le taux de chômage chez les jeunes de Terre-Neuve est inférieur à ce chiffre. Il s'élevait à 34,1 p. 100 en juin 1985.

Marché du travail

Les jeunes ont besoin d'être mieux renseignés quant au marché du travail; mais, à vrai dire, je me demande qui sait où s'en va le marché du travail.

Roseanne Moran

Association pour les Nations unies
Délibérations; Vancouver (7 : 67), le 24 mai 1985

Les jeunes arrivent sur le marché du travail sans avoir eu l'occasion d'éprouver leurs compétences, ce qui les rend plus vulnérables. Autrefois, ils entraient au service d'une entreprise et en gravissaient peu à peu les échelons. Mais le rythme de plus en plus rapide des changements technologiques, en déstabilisant le marché de l'emploi, est venu perturber ce cheminement traditionnel. Ainsi, de nombreux emplois qui auraient pu s'ouvrir aux jeunes sont disparus par suite des progrès techniques ou de la récession économique.

Ceux qui, pensant avoir deviné les tendances du marché, s'y préparent en suivant des cours spécialisés sont souvent déçus lorsqu'ils découvrent que même les prévisions à court terme doivent être révisées annuellement. Comme l'a fait remarquer M. Greg Mason, ces conjectures sont peu fiables et les jeunes risquent ainsi de se qualifier pour un emploi déjà tombé en désuétude.

C'est comme la formation en informatique pour les jeunes. Nous arriverons deux ans trop tard.

Greg Mason, professeur

Institute for Social and Economic Research
Université du Manitoba
Délibérations; Winnipeg (4 : 91), le 21 mai 1985

Encore une fois, nous insistons pour que les programmes d'études et de formation soient assez souples pour permettre aux jeunes de relever le défi que posent les innovations technologiques et de s'adapter aux progrès futurs.

Coûts psychologiques et sociaux du chômage

Le chômage chez les jeunes revêt un caractère unique, en ce qu'il peut être à la fois la cause et l'effet d'autres problèmes (...). Ceux qui ont connu le chômage, personnellement ou par l'entremise d'un proche, ont généralement une moins haute opinion d'eux-mêmes,

sont moins satisfaits de leur vie et ressentent une aliénation sociale et une incapacité à prendre leur vie en main. Rien d'étonnant alors que l'expérience du chômage pour un jeune le pousse vers l'abus des drogues et de l'alcool, voire la criminalité.

David Brazil

Newfoundland and Labrador Youth Advisory Council
Délibérations; St. John's (11 : 45-46), le 6 juin 1985

Dans le chapitre premier, nous avons examiné bon nombre des problèmes auxquels les jeunes doivent faire face. Le chômage crée bien sûr de sérieuses difficultés économiques, mais il entraîne aussi des problèmes sociaux. Au cours de la dernière décennie, de nombreux articles écrits par des travailleurs sociaux, des psychologues et des sociologues ont décrit les coûts psychologiques et sociaux du chômage, aussi bien chez les adultes que chez les jeunes⁽¹⁾.

Si nous n'intervenons pas pour réduire le chômage chez les jeunes, ce que nous percevons actuellement comme étant un problème personnel (l'incapacité de réaliser tout son potentiel) pourrait très bien se généraliser et engendrer, à long terme, une agitation sociale à grande échelle.

George Maslany, professeur

Faculté de travail social

Université de Regina

Délibérations; Regina (5 : 33), le 22 mai 1985

Les données statistiques sur le chômage et les analyses sur la population active, aussi révélatrices soient-elles, ne tiennent compte que des Canadiens qui ont un emploi ou qui en cherchent un. Or des milliers de Canadiens, jeunes et vieux, ont déserté les Centres d'emploi du Canada et ne consacrent plus leur temps à de vaines recherches; ils ont souvent recours à d'autres moyens pour gagner au moins un peu d'argent. À cet égard, les jeunes sont plus débrouillards que leurs aînés. On les voit descendre dans la rue et offrir leurs services : coiffure, raccomodage, réparations mécaniques, peinture de bâtiments, garde d'enfants et autres menus travaux. Par ailleurs, les jeunes nous ont affirmé que ceux des leurs qui se livrent au trafic de la drogue, à la prostitution et au

¹ Voir Raija Gould, «Unemployment and Disability: Some Sociological Aspects of withdrawal from the Labour Market», *International Social Security Review*, n° 1, 1985, pp. 20-30; J.Q. Wilson et P.J. Cook, «Unemployment and Crime - What is the Connection?», *The Public Interest*, printemps 1985, pp. 3-8; P.N. Junankar, «A Political Economy of Unemployment: Causes and Consequences», *Political Quarterly* 56, janvier-mars 1985, pp. 56-67.

vol le font essentiellement pour l'argent, même s'ils sont ainsi forcés de vivre en marge de la société.

Perspectives démographiques d'une génération en crise

Une hypothèse fort répandue, notamment chez les économistes, veut que si l'économie se rétablit, le problème du chômage chez les jeunes disparaîtra. A mon avis, il y a lieu d'en douter, car la situation aux États-Unis nous prouve le contraire. La reprise économique dans ce pays ne profite pas aux jeunes. En fait, le taux de chômage des jeunes ne connaît pas une chute aussi rapide que celui des femmes et des hommes qui occupent le haut de l'échelle salariale. Il semble que les avantages de la reprise aux États-Unis ne soient pas répartis également entre les catégories d'âges. J'hésiterais donc à affirmer que la relance de l'économie au Canada bénéficiera à la jeunesse canadienne.

Greg Mason, professeur

Institute for Social and Economic Research

Université du Manitoba

Délibérations; Winnipeg (4 : 86), le 21 mai 1985

Les projections basées sur un modèle de l'économie canadienne, décrit plus loin dans ce chapitre⁽¹⁾, confirment les conclusions de la Commission Macdonald (et celles du Conference Board), à savoir que le taux de chômage demeurera élevé au pays jusqu'en 2010, à moins que ne se produisent des changements structuraux. Ce modèle montre que les jeunes qui ont présentement entre 15 et 24 ans seront sans doute appelés à porter ce fardeau toute leur vie. Mais d'ici l'an 2010, ceux qui viendront chaque année s'ajouter à ce groupe d'âge auront, eux aussi, à subir un taux élevé de chômage. Quelle que soit l'évolution à long terme du marché du travail, il faudra au cours de la prochaine décennie offrir des solutions concrètes et réalistes au problème du chômage chez les jeunes.

Toutefois, on a tort de traiter les jeunes chômeurs comme un groupe homogène. Certains d'entre eux trouveront du travail sans difficulté alors que d'autres éprouveront toutes sortes de problèmes, dont certains sont quasi héréditaires — les enfants sans travail de parents chômeurs qui, eux-mêmes, sont enfants de chômeurs.

¹ John B. Robinson, « Sombres perspectives : trois scénarios d'emploi à long terme élaborés selon le système d'information sur les ressources socio-économiques », 17 novembre 1985, document inédit préparé pour le Comité Sénatorial spécial sur la jeunesse.

Programmes de formation et d'emploi

(...) en examinant les programmes d'emploi pour les jeunes, nous en avons découvert (...) une quantité incroyable, mais aussi une absence totale de logique et d'uniformité en ce qui a trait à la coordination et aux objectifs des programmes municipaux, provinciaux et fédéraux.

John E. Burke

Groupe de travail mixte sur les jeunes et le chômage
Conseil de planification sociale de Toronto
Délibérations; Toronto (16 : 90), le 21 juin 1985

La multitude des programmes qui ont été mis sur pied en réponse aux demandes croissantes du grand public et des groupes d'intérêts tombent dans trois catégories : la formation, la préparation à l'emploi et la création d'emplois. Les gouvernements fédéral et provinciaux se sont préoccupés principalement de préparation à l'emploi et de création d'emplois par le biais d'initiatives comme les « programmes d'été » ou les « programmes jeunesse ». La plupart des programmes d'été visent en priorité les étudiants à temps plein (par exemple, Défi 85), tandis que certains programmes fonctionnent toute l'année.

Les programmes de création d'emplois parrainés par les pouvoirs publics ont parfois apporté des solutions à court terme. Certains ont été vivement critiqués parce qu'ils créaient des emplois plus « artificiels » que « réels » et durables, parce qu'ils étaient annoncés trop tard ou parce qu'ils duraient juste assez longtemps pour permettre aux participants d'être éligibles de nouveau aux prestations d'assurance-chômage. On a répondu à ces critiques que les solutions à court terme valaient mieux que rien du tout, et qu'elles avaient à tout le moins permis de régler, ne serait-ce que partiellement, le problème des jeunes qui essaient différents emplois avant de choisir une carrière. De toute évidence, les jeunes ont besoin de quelque chose de plus. Il faut créer de nouveaux programmes et poursuivre ceux qui se sont avérés utiles, car il est essentiel que le chômage chez les jeunes se résorbe.

Plan d'action

A. Politique d'emploi pour la jeunesse

Assurément, la situation économique du pays s'est améliorée depuis deux ans. Par ailleurs, selon les projections démographi-

ques, de moins en moins de jeunes feront partie de la population active dans les prochaines années. Pourtant, comme le signale le rapport de la Commission Macdonald, le taux de chômage demeurera élevé. Les chômeurs adultes étant embauchés ou réembauchés avant les jeunes, ces derniers seront défavorisés pendant de longues années encore. Cette constatation a amené le professeur Graham Riches, de l'Université de Regina, à affirmer devant le Comité qu'un *grand nombre des jeunes chômeurs actuels n'arriveront jamais à se trouver un emploi.*

Il faut absolument que le public se rende compte que, parmi les gens qui naissent au Canada aujourd'hui, et probablement aussi parmi ceux qui sont nés au cours des quelques dernières années, certains ne travailleront peut-être jamais.

Graham Riches, professeur associé

Faculté de travail social

Université de Regina

Délibérations; Regina (5 : 34), le 22 mai 1985

Les craintes de M. Riches semblent avoir été confirmées par les résultats de l'étude effectuée pour notre compte par le professeur John B. Robinson, directeur de la Waterloo Simulation Research Facility, de l'Université de Waterloo. Son étude est fondée sur l'utilisation du modèle d'entrées-sorties mis au point par Statistique Canada à la suite d'un travail de dix années, qui offre des techniques très perfectionnées d'analyse de la situation économique canadienne. Comme bien d'autres modèles mathématiques, il se fonde sur le traitement d'un ensemble de données et d'équations correspondant à certaines hypothèses, et il permet de prédire ce qui arrivera à divers moments précis dans l'avenir. Bien entendu, la valeur des résultats est directement liée à celle des hypothèses de départ.

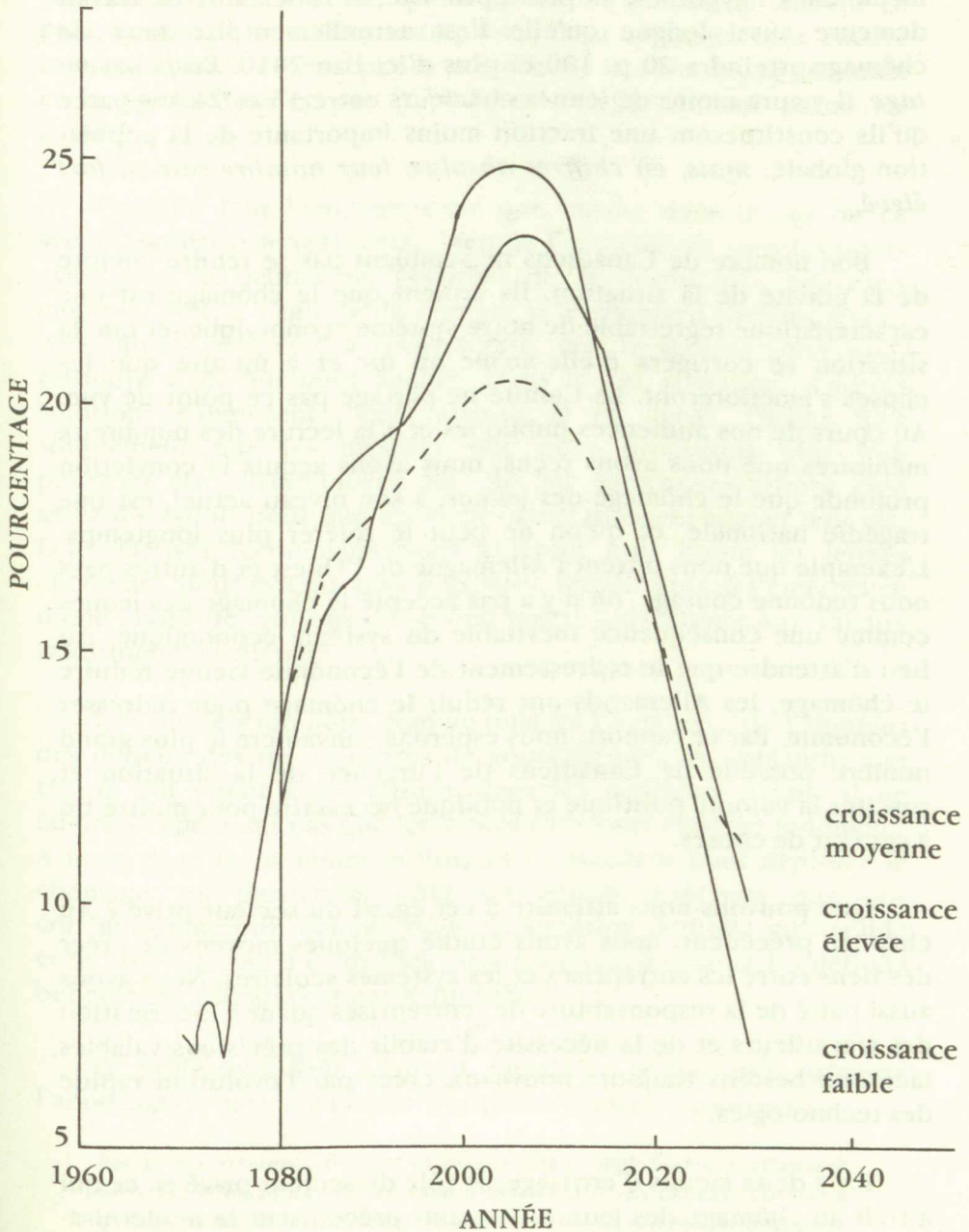
Le professeur Robinson a travaillé en fonction de trois hypothèses :

- 1) la situation économique s'améliorera de façon marquée;
- 2) la situation économique sera médiocre;
- 3) la situation économique ne sera ni excellente ni mauvaise (hypothèse plus plausible).

Par rapport à chaque hypothèse, il a fait entrer en ligne de compte divers facteurs qui influent sur l'économie et y réagissent,

GRAPHIQUE I

POURCENTAGE DE L'EXCÉDENT DE LA DISPONIBILITÉ DU TRAVAIL PAR RAPPORT A LA DEMANDE DE TRAVAIL



notamment : l'évolution démographique; la croissance de la population active et les taux de participation; la taille des ménages; le nombre d'appareils électroménagers par ménage; etc.

Les trois courbes correspondent respectivement à une croissance élevée, faible ou moyenne (hypothèse la plus plausible) et indiquent la différence en pourcentage entre le nombre de travailleurs disponibles et le nombre d'emplois. On peut voir que même dans l'hypothèse la plus optimiste, si la semaine de travail demeure aussi longue qu'elle l'est actuellement, le taux de chômage atteindra 20 p. 100 et plus d'ici l'an 2010. En *pourcentage*, il y aura moins de jeunes chômeurs entre 15 et 24 ans parce qu'ils constitueront une fraction moins importante de la population globale; *mais, en chiffres absolus, leur nombre restera fort élevé.*

Bon nombre de Canadiens ne semblent pas se rendre compte de la gravité de la situation. Ils croient que le chômage est une caractéristique regrettable de notre système économique, et que la situation se corrigera d'elle-même au fur et à mesure que les choses s'amélioreront. Le Comité ne partage pas ce point de vue. Au cours de nos audiences publiques et à la lecture des nombreux mémoires que nous avons reçus, nous avons acquis la conviction profonde que le chômage des jeunes, à son niveau actuel, est une tragédie nationale, et qu'on ne peut le tolérer plus longtemps. L'exemple que nous offrent l'Allemagne de l'Ouest et d'autres pays nous redonne courage; on n'y a pas accepté le chômage des jeunes comme une conséquence inévitable du système économique. Au lieu d'attendre que le redressement de l'économie vienne réduire le chômage, les Allemands ont réduit le chômage pour redresser l'économie. Par ce rapport, nous espérons convaincre le plus grand nombre possible de Canadiens de l'urgence de la situation et susciter la volonté politique et publique nécessaire pour mettre fin à cet état de choses.

Que pouvons-nous attendre à cet égard du secteur privé ? Au chapitre précédent, nous avons étudié quelques moyens de créer des liens entre les entreprises et les systèmes scolaires. Nous avons aussi parlé de la responsabilité des entreprises quant à la formation des travailleurs et de la nécessité d'établir des prévisions valables face aux besoins toujours nouveaux créés par l'évolution rapide des technologies.

Il y a deux façons d'envisager le rôle du secteur privé en ce qui a trait au chômage des jeunes. Certains préconisent la modernisa-

tion, voire la robotisation, mais cela implique la compression des coûts de production par la réduction du nombre d'employés. Si bien que l'accroissement de la productivité dans le secteur privé n'a aucun effet sur le chômage des *jeunes*. Ajoutons ici qu'en incitant le secteur public à réduire les services et à s'automatiser, on réduit d'autant les possibilités d'emploi des jeunes chômeurs, et par le fait même leur pouvoir de consommation. . . dont le secteur privé a pourtant bien besoin. Le point de vue opposé est que le secteur privé, à condition que les pouvoirs publics le laissent en paix, créera de nouvelles entreprises, dont certaines sont encore inimaginables. Ces entreprises accroîtront la richesse, la demande et la production, et par conséquent l'emploi, même parmi les jeunes.

Ce qu'il faut bien voir c'est que, même dans le cas où ce second scénario se réaliserait, bien de l'eau coulera sous les ponts avant que les jeunes ne profitent de la manne des nouveaux emplois. Bref, il s'agit de déterminer si le chômage chez les jeunes n'est qu'un problème à court terme, que le secteur privé peut résoudre d'ici quelques années. Dans le cas contraire, d'autres solutions s'imposent. Mais laissons là ce débat. Disons tout simplement que les mesures que nous proposons plus loin pourront être abandonnées dès que les entreprises auront créé assez d'emplois pour que les jeunes aussi puissent gagner leur vie. D'ici là, nos recommandations aideront sans doute les jeunes chômeurs, nous évitant ainsi d'assister, impuissants, à l'émergence d'une classe de citoyens de second ordre, indifférente aux valeurs traditionnelles du pays.

Le Comité s'inquiète, comme tous les Canadiens, de l'ampleur des déficits des divers ordres de gouvernement et applaudit aux efforts qui visent à les réduire dans les meilleurs délais. Il ne faudrait cependant pas que les jeunes chômeurs écopent indûment. A juste titre, les hommes politiques s'entendent pour déplorer le chômage, en particulier chez les jeunes. Espérons que nos collègues jugeront, comme nous, la situation actuelle intolérable et qu'ils veilleront à ce que les mesures visant à réduire les déficits budgétaires n'aggravent pas le problème.

Le professeur Kell Antoft a signalé le danger que présente l'adoption de mesures restrictives présumément *humaines* :

Les gouvernements fédéral et provinciaux déploient actuellement bien des efforts pour réduire leurs dépenses. Tous laissent entendre que les emplois ne seront éliminés que par la réduction naturelle

des effectifs, les préretraites, les transferts et le recyclage. Ainsi, les restrictions se présentent comme étant l'efficacité à visage humain.

Mais pour les jeunes chômeurs, ce qu'on ne dit pas, c'est que les emplois qui normalement deviendraient vacants à la suite de promotions et de retraites ne seront plus disponibles pour eux. Ainsi, la réduction naturelle des effectifs devient une autre catastrophe pour ceux qui n'ont pas encore eu leur premier emploi.

Kell Antoft, professeur
Université Dalhousie
Halifax (Nouvelle-Écosse)

Le Comité recommande qu'avant de mettre en oeuvre des mesures restrictives, les gouvernements examinent leurs effets immédiats et indirects sur les jeunes chômeurs, et ajustent leur tir en conséquence.

D'autre part, tant que nous n'aurons pas réduit de façon sensible le chômage, les *pouvoirs publics* devront assurer aux intéressés tout à la fois un revenu minimum décent, des programmes de formation et de recyclage adaptés aux besoins du marché du travail, ainsi que des programmes d'emplois temporaires. Mais pour faire face à la situation d'urgence que nous vivons présentement, les pouvoirs publics devront prendre des mesures beaucoup plus audacieuses et créer des programmes nouveaux et imaginatifs.

Comme nous l'avons mentionné, quelque 1,7 million de jeunes Allemands sont inscrits à de tels programmes. Ce qu'ils apprennent en tant qu'apprentis contribue aux réalisations technologiques de leur pays. Leurs dépenses, car ils touchent un salaire, soutiennent la demande pour les produits allemands. Ces programmes ne sont pas des trucs ou des bidules « dans le vent ». Celui de l'Allemagne existe depuis un siècle.

Dans une lettre qu'il nous a adressé, le professeur Antoft nous a fait les remarques suivantes concernant les programmes de ce genre dans les pays scandinaves :

Du concierge au gestionnaire, tous se recyclent continuellement par le biais d'une vaste gamme de programmes de formation et d'éducation permanente, qui débutent dès le premier emploi. Tous les employés, du vendeur au col bleu, participent non seulement à des programmes de formation en milieu de travail, mais aussi à des programmes scolaires. La majorité des postes comprennent ce régime travail-études, l'employé fréquentant l'école une journée par semaine. Le rendement et les services sont par conséquent de qualité supérieure. Mais, surtout, l'insistance ainsi mise sur la formation contribue à la création d'emplois.

Nous recommandons au gouvernement de mettre en oeuvre, en les adaptant aux réalités canadiennes, certains des programmes d'études-travail qui ont fait leurs preuves en Allemagne de l'Ouest, en Autriche et en Suède. Ces programmes, rappelons-le, sont obligatoires, supposent la collaboration entre les systèmes scolaires et les employeurs, et confèrent aux jeunes le statut d'apprentis rémunérés au sein des entreprises participantes.

En second lieu, nous appuyons la suggestion faite par le professeur John F. Graham, économiste de l'Université Dalhousie, lors de la Conférence économique nationale tenue les 22 et 23 mars 1985:

Le déficit provient en bonne partie des dépenses occasionnées par le chômage, c'est-à-dire les prestations d'assurance-chômage et d'assistance sociale. Le premier poste représente à lui seul près de 12 milliards de dollars pour l'année en cours. Je ne veux pas dire que ces prestations devraient être réduites, mon idée est qu'elles pourraient nous permettre de faire d'une pierre deux coups : assurer la fonction de 'filet de sécurité' et créer des emplois utiles à long terme.

Selon le professeur Graham, la petite entreprise sera la principale source de production et d'emplois nouveaux. Vu qu'à ses débuts, une entreprise n'est généralement pas rentable, il serait beaucoup plus utile pour elle que l'on subventionne les salaires de quelques jeunes à même les fonds qui seraient dépensés au titre de l'assurance-chômage:

Le gouvernement récupérerait un certain montant par le biais du fisc, et la demande future de prestations de chômage serait diminuée. Il faudrait mettre en place des mesures de contrôle pour empêcher les employeurs de congédier les travailleurs une fois leurs prestations épuisées et d'en embaucher d'autres qui auraient commencé à retirer de l'assurance-chômage.

Nombre d'entrepreneurs seraient disposés à se lancer en affaires s'ils pouvaient au départ faire appel à des travailleurs « subventionnés ». De même, certains programmes et travaux publics qui ont dû être reportés pourraient être entrepris si les autorités concernées avaient accès à ces travailleurs. Les pouvoirs publics devront donc songer à modifier les règlements visant les prestations d'assurance-chômage et d'aide sociale.

Manifestement, le système actuel d'assurance-chômage donne lieu à certains abus, et nous nous réjouissons de la décision prise

récemment de réexaminer l'ensemble de ce programme. Cela dit, il faut offrir aux employeurs comme aux travailleurs de nouveaux stimulants à la création d'emplois. C'est pourquoi nous proposons des modalités nouvelles d'utilisation des ressources consacrées à l'assurance-chômage. Plusieurs pays membres de l'OCDE se sont engagés dans cette voie, et notre Comité souhaite vivement que le Canada en fasse autant.

Cependant, les mesures adoptées doivent tenir compte du fait que la plupart des jeunes entrepreneurs qui réussissent ont d'abord acquis une bonne expérience au sein d'entreprises bien établies. De toute évidence, l'esprit d'entreprise s'apprend auprès de gens d'affaires et d'industriels chevronnés⁽¹⁾.

Il va sans dire que les gouvernements et les grandes sociétés devront s'unir pour garantir le financement des petites entreprises, notamment celles créées par des jeunes. Un exemple de ce genre de coopération nous a été donné en octobre 1985 lorsqu'un groupe de gens d'affaires du Québec s'est joint au gouvernement provincial pour établir une Corporation d'investissement jeunesse destinée à aider les jeunes à obtenir les capitaux spéculatifs nécessaires à la création de leurs propres entreprises.

Il serait bien sûr tout indiqué d'inviter les dirigeants syndicaux à faire connaître leurs vues touchant le travail subventionné et les droits des travailleurs syndiqués à temps plein.

Le Comité recommande que les divers ordres de gouvernement établissent ou favorisent l'établissement de fondations dirigées par des personnes se connaissant en affaires, qui auraient pour objectif de financer les petites entreprises lancées par des jeunes et de leur prodiguer des conseils pratiques.

Le Comité recommande que la législation sur l'assurance-chômage et l'aide sociale soit modifiée afin que le gouvernement fédéral soit autorisé à subventionner le salaire des apprentis qui bénéficieraient auparavant de prestations d'assurance-chômage, ce qui inciterait les employeurs à embaucher des jeunes sans travail. La même formule pourrait s'appliquer également aux travaux publics financés

¹ Charles Sabel, *Work and Politics*, Cambridge, Angleterre, Cambridge University Press, 1981, p. 224.

par l'État. De même, les bénéficiaires de l'assurance-chômage ou de l'aide sociale qui désirent se lancer en affaires pourraient continuer de recevoir leurs prestations pendant 52 semaines (la première année étant une période décisive dans la vie d'une nouvelle entreprise).

B. Réduction de la semaine de travail et accroissement du travail à temps partiel

De plus en plus, l'idée de réduire la semaine de travail semble aux yeux d'un grand nombre l'un des moyens de résorber le chômage au Canada. Le partage du travail ou la réduction de la semaine de travail sont toujours allés de pair avec les innovations technologiques⁽¹⁾. Au début du siècle, la semaine de travail était de 72 heures. Si elle avait été maintenue telle quelle, 60 p. 100 de la population active risquerait aujourd'hui d'être sans emploi. Les progrès technologiques et les pressions des organisations syndicales, au cours des cent dernières années, ont diminué de moitié les heures de travail, sans que les salaires ou le nombre des emplois ne s'en trouvent réduits pour autant. Ainsi, le pouvoir d'achat du travailleur moyen s'est accru et le niveau de consommation s'est maintenu. La croissance démographique a entraîné une augmentation de la consommation, ce qui a contribué en retour à la prospérité des entreprises.

D'ici la fin du siècle, un travailleur sur quatre occupera un poste à temps partiel, généralement parce qu'il devra le partager avec une autre personne. Cette perspective n'effraie pas les jeunes, eux qui ont souvent pris l'habitude de partager leur temps entre le travail et les études. Les femmes également ont une bonne expérience du travail à temps partiel. Cette solution, cependant, n'est pas sans inconvénients, car les travailleurs à temps partiel, tout particulièrement les femmes, ne bénéficient pas toujours d'un salaire et d'avantages sociaux équitables. Si le partage des emplois devait s'imposer, il faudrait selon nous que tous les travailleurs aient droit à des avantages comparables, et qu'aucun groupe ne soit confiné dans des emplois à temps partiel.

Le Comité recommande au gouvernement de lancer sans tarder des projets-pilotes afin de déterminer si le partage du travail et des emplois pourrait favoriser la création d'emplois pour les jeunes.

¹ Steven G. Peitchinis, *Computer Technology and Employment*, Londres, MacMillan, 1983, pp. 147-148.

C. Programme de réorientation professionnelle

Toutes les expériences de réorientation professionnelle se sont révélées profitables aux employés comme aux employeurs. En vertu de cette formule, l'employé bénéficie d'un congé afin de parfaire ses connaissances ou d'étudier l'opportunité de changer de métier. Par exemple, un travailleur peut choisir de répartir sur une période de cinq ans son salaire de quatre années, et prendre une année sabbatique la cinquième. Il n'en coûte pas plus cher à l'employeur. Ce dernier n'a qu'à recourir à une promotion temporaire pour le remplacer, ce qui en entraînera d'autres à tous les niveaux de la hiérarchie. Le congé n'a pas à être nécessairement d'un an sur cinq, mais de trois mois sur quinze ou de six sur trente. Enfin, en accordant un congé sabbatique au plus grand nombre possible de travailleurs, nous créerions des ouvertures pour des jeunes chômeurs qualifiés. Tous ne reçoivent cependant pas un salaire assez élevé pour se permettre de l'étaler sur une longue période de temps.

L'employé qui prend un congé de réorientation peut l'utiliser à des fins de développement professionnel ou personnel, pendant que son remplaçant bénéficie de l'expérience que lui apporte cet avancement temporaire. L'employeur en profitera également et un jeune pourra de la sorte entrer sur le marché du travail.

Cette initiative constituerait un investissement pour notre société, qui bénéficierait des expériences et connaissances acquises par ces Canadiens au cours de leur congé sabbatique. Certains pourraient le passer à l'étranger ou dans une autre province. D'autres pourraient faire du travail bénévole dans leur communauté; d'autres, qui oeuvrent notamment dans des secteurs de pointe, gagneraient à se rendre dans un pays où la technologie les intéressant est très avancée; d'autres encore pourraient séjourner dans un pays du Tiers-Monde et faire profiter les moins nantis de leurs connaissances et de leur expérience, dans le cadre par exemple des programmes des organismes non gouvernementaux que parraine l'ACDI et qui envoient déjà des spécialistes dans les pays en développement.

Le Comité recommande au gouvernement d'adopter sans tarder des mesures visant à favoriser les congés sabbatiques dans le plus grand nombre de domaines possible, aussi bien dans le secteur public que dans le secteur privé, pour tous les travailleurs canadiens qui souhaiteraient et pourraient en profiter.

D. Coopération internationale jeunesse

Il nous paraît d'autre part important d'ouvrir encore plus grandes les portes de la coopération internationale aux jeunes Canadiens. Depuis plus d'un quart de siècle, le Canada contribue au développement du Tiers-Monde par le biais de divers programmes d'aide financière et en subventionnant le travail de coopérants, en général des jeunes gens qualifiés qui désirent mettre leurs compétences au service d'un pays en développement.

Certains organismes non gouvernementaux subventionnés par l'ACDI reçoivent des demandes en provenance de gouvernements et d'organismes privés du Tiers-Monde. Ils recrutent au Canada des mécaniciens, des agronomes, des infirmières, des travailleurs sociaux ou des comptables pour venir en aide aux pays d'Afrique, d'Asie et d'Amérique latine. Il s'agit principalement de jeunes gens qui veulent vivre l'aventure du Tiers-Monde avant de se fixer. Cette expérience profite à la fois au coopérant, à la société canadienne et au pays en développement. Les participants touchent un salaire très modeste établi en fonction des critères locaux, lequel est payé par le pays d'accueil. Au total, les organismes canadiens tels le Service universitaire canadien outre-mer (SUCO), l'Entraide universitaire mondiale du Canada, le Centre canadien d'études et de coopération internationale, le Carrefour canadien international et l'Organisation canadienne pour la solidarité et le développement parrainent quelque 2 000 coopérants canadiens à l'étranger.

Par ailleurs, Jeunesse Canada Monde organise chaque année un programme d'une durée de huit mois auquel participent quelque 800 jeunes, provenant à parts égales de toutes les régions du Canada et d'une douzaine de pays du Tiers-Monde. Agés de 17 à 20 ans, ces jeunes collaborent à de modestes projets de développement communautaire, se familiarisent avec une autre culture, apprennent une langue étrangère, se sensibilisent aux problèmes du développement international et établissent des liens durables avec des pays amis.

Le Comité estime que le Canada devrait permettre au plus grand nombre possible de jeunes de faire un stage de deux ans dans un pays du Tiers-Monde, et ce pour trois grandes raisons : l'importance pour notre pays de multiplier les échanges avec le Tiers-Monde et de collaborer efficacement à son développement; l'avantage pour notre société de compter le plus grand nombre possible de citoyens sensibilisés aux problèmes mondiaux; et le fait

que nombre de jeunes diplômés canadiens sont sans emploi. Bien entendu, les pays en question devront eux-mêmes évaluer leurs besoins réels. Mais, pour l'instant, ces besoins sont loin d'être comblés. Comme on le voit, le Canada a une foule d'excellentes raisons pour envoyer un plus grand nombre de jeunes coopérants à l'étranger. En plus d'humaniser les efforts de coopération internationale, cette initiative, peu coûteuse, offrirait dans l'immédiat à nos jeunes des expériences de vie et de travail des plus enrichissantes.

Le Comité recommande que le gouvernement, par l'intermédiaire de l'ACDI, prenne les mesures nécessaires pour permettre aux organismes non gouvernementaux de former et d'envoyer un nombre suffisant de jeunes volontaires dans les pays du Tiers-Monde, et qu'il favorise les programmes d'échanges, notamment avec ces pays.

E. Programme jeunesse national de service volontaire à la communauté

Créé il y a près de dix ans, Katimavik, un programme jeunesse national de service volontaire, répond pleinement aux attentes des jeunes Canadiens et suscite l'enthousiasme et la gratitude des centaines de collectivités qui ont reçu l'aide de ces jeunes. Frappé par le succès de cette initiative, notre Comité propose la création d'un Programme jeunesse national de service volontaire à la communauté. Celui-ci serait accessible à *tous* les jeunes Canadiens et Canadiennes de 17 à 24 ans. Pendant une période d'au moins neuf mois, ces jeunes se mettraient au service des collectivités canadiennes qui en font la demande et qui proposent des projets valables. Seuls les projets ne privant aucun membre de la collectivité de son emploi seraient retenus.

Afin de permettre aux participants d'acquérir une expérience de travail variée, de découvrir notre vaste pays et d'apprendre leur langue seconde, ils seraient appelés à travailler dans plusieurs régions du pays. Chaque équipe compterait, en plus de son chef, une douzaine de participants âgés de 17 à 20 ans ou de 21 à 24 ans. On y retrouverait des représentants de toutes les régions du pays et de tous les milieux socio-économiques, des jeunes de milieux rural et urbain, des étudiants en année sabbatique, des « décrocheurs » et des chômeurs, des francophones et des anglophones, et bien sûr des garçons et des filles. Si nous prévoyons de placer dans des équipes distinctes les jeunes de 17 à 20 ans et ceux

de 21 à 24 ans, c'est que les aînés ont une plus grande expérience de la vie et ont bien sûr des besoins différents.

En aucun cas l'accès au programme ne doit-il être limité aux chômeurs, ce qui ne manquerait pas de les aliéner davantage en les stigmatisant à leurs propres yeux et aux yeux de la collectivité. Pour bâtir une société harmonieuse, il nous faut favoriser les échanges et l'amitié entre jeunes étudiants et jeunes chômeurs, entre citadins et ruraux, entre riches et pauvres, entre francophones et anglophones. Peut-on imaginer meilleur moyen de réduire, voire de supprimer les préjugés et les tensions qui opposent les Canadiens de différentes régions ou classes sociales, de différents groupes ethniques ou linguistiques ?

Les participants seraient nourris et logés en commun, bénéficiant ainsi de la haute valeur formative de la vie en groupe. Ils feraient également des séjours de quelques semaines dans des familles afin de mieux s'intégrer à la collectivité. On leur fournirait l'équipement nécessaire (casques, bottes, outils, etc.), et on assurerait leur transport d'une région à l'autre. En outre, ils recevraient la somme symbolique de 1 \$ ou 2 \$ par jour pour leurs menues dépenses. Les frais mensuels de pension, de vêtements, de transport et d'allocation seraient assumés par l'organisation, et les participants qui rempliraient leur mandat de neuf mois se verraient accorder soit une somme forfaitaire de 1 000 \$ pour les aider à réintégrer le marché du travail, soit une bourse de 3 000 \$ pour poursuivre des études dans un collège technique ou un établissement postsecondaire. Il ne s'agirait donc pas de bénévolat ni d'exploitation. Les écoles secondaires, les cégeps et les collèges devraient accorder des crédits à ceux et celles de ces jeunes qui entendent poursuivre leurs études.

Non seulement les participants se seraient-ils initiés à divers métiers dans différents secteurs d'activité (foresterie, horticulture, menuiserie, construction, etc.), ils se seraient aussi familiarisés avec les exigences du service social en travaillant, par exemple, dans des résidences pour personnes âgées, des garderies ou avec des handicapés et des malades. Ils auraient également découvert diverses régions du Canada et approfondi leur connaissance pratique de la langue seconde, en plus d'acquérir une vision plus réaliste du monde, un sens plus aigu des défis qui les attendent sur le marché du travail et du rôle qu'ils sont appelés à jouer plus tard. Ce sont là des choses qui ne s'apprennent pas à l'école.

On reconnaît maintenant que l'État-providence est en difficulté. Les pays industrialisés ont non seulement cessé de mettre sur pied de nouveaux programmes sociaux, mais ils réduisent dangereusement les sommes affectées aux services existants. Aux besoins traditionnels sont venus se greffer ceux engendrés par la société de consommation : lutte contre la pollution, protection de l'environnement et des ressources naturelles, conservation de l'énergie, etc. Que ce soit dans ce domaine ou dans celui des services sociaux traditionnels, les programmes jeunesse de service à la communauté pourraient contribuer largement au mieux-être de la société.

À la fin du programme, les participants recevraient un certificat faisant état de leur apprentissage en divers domaines, qui leur permettrait de prouver aux éventuels employeurs qu'ils ont une expérience de travail. On pourrait pousser leur formation plus avant en leur offrant diverses options; par exemple, trois des neuf mois pourraient être consacrés à la formation immersive, théorique et pratique, dans une discipline donnée.

Après avoir évalué les coûts de programmes semblables, on peut affirmer qu'il en coûterait quelque 9 000 \$ par participant pour une période de neuf mois lorsque le nombre de participants aurait atteint 10 000. Ce chiffre ne tient pas compte des retombées économiques du travail des participants pour les collectivités ni des économies réalisées par l'État au titre de l'assurance-chômage et de l'aide sociale. Il fait également abstraction des bénéfices économiques que représentent ces 9 000 \$ de dépenses. En effet, beaucoup de jeunes auraient autrement un revenu inférieur à cette somme, et par conséquent consommeraient moins. Actuellement, un jeune qui participe à un programme du type Katimavik pendant neuf mois coûte 9 054 \$ au gouvernement. Celui qui reçoit des prestations d'assurance-chômage coûte entre 1 512 \$ et 7 560 \$, alors qu'un soldat dans les Forces armées coûte 27 800 \$.

De 1933 à 1945, au plus fort de la crise économique, l'American Civilian Conservation Corps, mis sur pied par Roosevelt, a fait travailler 2,5 millions d'Américains. Comme l'a souligné M. Donald Eberly lors de sa comparution devant le Comité, un important mouvement se dessine en faveur de la création d'un American Conservation Corps. Certains États et certaines villes ont déjà mis sur pied leur propre programme, le plus important étant le California Conservation Corps, auquel participent 1 800 volontaires. En mars 1984, la mairesse Diane Feinstein lançait le

San Francisco Conservation Corps et, quelques mois plus tard, c'était au tour du maire Ed Koch, de New York, de créer la National Service Corporation. Le Programme jeunesse national de service volontaire à la communauté que nous proposons va beaucoup plus loin que ses pendants américains.

Le Comité incite le gouvernement à créer sans tarder un Programme jeunesse national de service volontaire à la communauté, ouvert à tous les jeunes Canadiens de 17 à 24 ans, soit en s'inspirant de Katimavik, soit en donnant à cet organisme non gouvernemental financé par le Secrétaire d'État les moyens de se développer.

F. Les Comités d'action jeunesse

Le Canada des années 80 est un pays riche, doté de ressources naturelles abondantes, qui n'est pas indifférent aux difficultés sociales et économiques des jeunes Canadiens. Ces problèmes atteignent une telle proportion qu'ils exigent la mobilisation de toutes les collectivités du pays. Dans plusieurs municipalités canadiennes, on a créé des groupes de travail et des comités consultatifs de la jeunesse chargés notamment de se pencher sur le dossier de l'emploi. Tout en continuant de jouer un rôle de premier plan, les municipalités devraient pouvoir compter sur l'appui des gouvernements provinciaux et du ministre d'État à la Jeunesse.

De la même façon qu'un désastre naturel entraîne la création spontanée de comités de protection civile ou d'aide aux sinistrés, les problèmes des jeunes devraient susciter la formation de *Comités d'action jeunesse* dans toutes les villes canadiennes. Composés, d'une part, de représentants des conseils municipaux, des clubs sociaux, des organismes non gouvernementaux de développement communautaire, des syndicats, des établissements scolaires, des églises et des chambres de commerce et, d'autre part, d'un nombre égal de jeunes (étudiants, travailleurs et chômeurs), ces Comités auraient de multiples fonctions. La liste que nous présentons ci-dessous n'a rien d'absolu. Certaines fonctions peuvent n'être pas pertinentes pour certaines collectivités, ou hors de leurs moyens; mais toutes pourraient s'en inspirer. Les tâches de ces Conseils seraient les suivantes :

1. Étudier la situation des jeunes chômeurs de la collectivité. En collaboration avec les Centres d'emploi du Canada et les entreprises locales, *tenir à jour une banque d'emplois.*

2. Comme le recommandaient les chapitres précédents, rendre accessible aux jeunes toute l'information sur les *programmes fédéraux, provinciaux, municipaux et privés conçus à leur intention*, ainsi que sur les services sociaux et les programmes d'enseignement.
3. Offrir un *service d'aide individualisée* aux jeunes qui sont aux prises avec l'analphabétisme, l'alcoolisme, la toxicomanie ou la délinquance. Organiser des ateliers pour leur apprendre à rédiger un curriculum vitae, à remplir une demande d'emploi et à se préparer pour une entrevue avec un employeur éventuel. Une relation personnelle confiante avec un conseiller bénévole compétent est souvent la plus efficace des aides.
4. *Favoriser la création d'emplois dans la collectivité* en aidant les jeunes à mettre sur pied des petites entreprises ou des coopératives, et ce de diverses manières : étude des besoins de la collectivité; ateliers de formation pour les jeunes entrepreneurs en puissance; services de conseils individuels pour les jeunes entrepreneurs qui travaillent déjà au sein d'une entreprise (les bénévoles étant recrutés parmi les gens d'affaires actifs ou retraités); prêts à très faibles taux d'intérêt.
5. Créer des *Centres de travail et d'apprentissage en résidence* s'inspirant des modèles britanniques. La conjoncture économique aidant, il devrait être relativement facile de trouver une école, une manufacture ou un immeuble commercial désaffecté que le Comité pourrait louer pour un montant symbolique.

Des bénévoles du milieu des affaires pourraient venir animer des ateliers ou des séances de formation. Les jeunes pourraient y rencontrer des spécialistes du domaine des affaires et des conseillers bénévoles. Ces Centres devraient également mettre sur pied des équipes de jeunes qui parcourraient la collectivité à la recherche de jeunes qui ont besoin d'un abri ou de secours, afin de les aider à se bâtir un avenir.

Enfin, ils pourraient accueillir les clubs de sport amateur locaux et offrir leurs services de secrétariat à des associations qui s'intéressent au sort des jeunes : cercles 4-h, chapitres locaux de la Croix-Rouge, Oxfam, UNICEF, etc.

6. Participer à l'élaboration de la politique et à la recherche intéressant les jeunes, suggestion qui nous a été faite par le Conseil canadien de l'enfance et de la jeunesse d'Ottawa. En outre, ils pourraient centraliser l'information pertinente et assurer la coordination des activités d'autres conseils, organisations jeunesse et programmes d'échange dont nous avons parlé au chapitre précédent. Ils pourraient en outre jouer le rôle de défenseurs des intérêts des jeunes ou favoriser la création d'un organisme parallèle à cet effet. Il est non seulement souhaitable, mais nécessaire qu'ils remplissent ces fonctions à l'échelle nationale, régionale et municipale.

La préoccupation première des Comités d'action jeunesse serait manifestement de réduire le chômage chez les jeunes en favorisant la création d'emplois. Ces Conseils suivraient de très près le projet pilote lancé en octobre 1985 par l'Association des jeunes pour l'initiative économique. Cet organisme montréalais s'est inspiré du « Réseau Orange », mis en oeuvre à Paris il y a un peu plus d'un an. Le programme permet aux jeunes chômeurs d'installer des kiosques de vente de jus de fruit et d'établir un contact avec d'éventuels employeurs venus se désaltérer. Ils portent un macaron sur lequel est inscrit « Je cherche un emploi », et distribuent leur curriculum vitae aux intéressés.

« Les participants montréalais reçoivent chaque mois, en plus de leurs prestations d'aide sociale de 162 \$, une allocation du ministère de l'Emploi et de la Sécurité du revenu et une somme de 100 \$ de la part du Réseau. Leur participation au programme est limitée à quatre mois¹. »

Voilà une initiative qui procure aux jeunes un emploi temporaire, une expérience dans la gestion d'une petite entreprise et la possibilité de rencontrer d'éventuels employeurs. Nous sommes persuadés que de l'imagination créatrice des Comités d'action jeunesse jailliraient des idées plus ingénieuses encore, susceptibles d'alléger, sinon de résoudre, le problème du chômage chez les jeunes.

Ces Conseils ne peuvent cependant s'attendre à ce que le plein emploi soit atteint du jour au lendemain; aussi devraient-ils diriger un certain nombre de leurs jeunes participants vers le travail bénévole. A court terme, le bénévolat peut se révéler très profitable

¹ *Le Devoir*, le jeudi 17 octobre 1985.

à un jeune sans emploi. Il lui permet d'acquérir l'expérience pratique correspondant aux exigences d'employeurs éventuels; le met en contact avec des adultes; l'aide à découvrir ses talents et aptitudes; contribue à son développement personnel; et le prépare à occuper un emploi rémunéré. Mais surtout, il lui donne le sentiment valorisant d'être utile à la communauté. Il faut toutefois s'assurer que le travail volontaire ne devienne pas un cul-de-sac qui l'empêche d'accéder un jour à un emploi rémunéré. Cela dit, le Comité demeure convaincu des mérites d'un programme visant à favoriser la participation (même pour un temps limité) des jeunes chômeurs à des activités utiles à la société.

Les Comités d'action jeunesse seraient faciles à mettre sur pied et pourraient être financés localement. Ils donneraient la preuve aux jeunes en général et aux chômeurs en particulier qu'ils peuvent compter sur la compréhension et le soutien des adultes et des institutions de leur milieu. En outre, ces Comités viendraient compléter le travail des centres d'emploi locaux et pourraient même inciter ceux-ci à offrir aux jeunes un meilleur service, plus attentif aux besoins de chacun. Certaines initiatives ont été entreprises avec succès, notamment par la municipalité d'Oro-mocto (Nouveau-Brunswick), le Industry-Education Council d'Hamilton-Wentworth et la Frontiers Foundation de Toronto.

Le Comité recommande la création de Comités d'action jeunesse dans toutes les localités canadiennes et la formation d'un organisme non gouvernemental chargé d'en assurer la promotion et la coordination, et de diffuser l'information sur les questions touchant la jeunesse.

Isolément, aucune des recommandations de ce chapitre ne suffira à régler le problème du chômage chez les jeunes. C'est pourquoi le Comité souhaite qu'elles soient mises en oeuvre globalement. En outre, certaines d'entre elles comportent nombre de possibilités virtuelles, qui se matérialiseront au fur et à mesure que les Canadiens feront davantage confiance à leur esprit créateur. Pour reprendre les mots d'Albert Einstein, « l'imagination est plus importante que le savoir ».

Conclusion

La situation des jeunes Canadiens est faite d'une foule de problèmes étroitement reliés. En les répartissant arbitrairement entre quatre chapitres, il s'agissait pour nous, essentiellement, d'en faire l'analyse la plus claire et la plus cohérente possible, et non pas de déterminer des secteurs d'intervention distincts. Par ailleurs, compte tenu de son mandat et du temps limité dont il disposait, notre Comité s'est vu forcé d'établir des priorités et de glisser sur plusieurs questions qui auraient mérité un examen plus attentif.

Nos lecteurs comprendront sans doute les limites qui nous étaient imposées, et jugeront avec nous que certains domaines devraient faire l'objet d'une étude plus approfondie. Mais si le travail de notre Comité pouvait faire jaillir ne serait-ce que quelques idées nouvelles susceptibles d'aider la jeunesse canadienne, nous aurions de quoi en être satisfait.

En nous penchant sur les grands problèmes qui se posent aux jeunes Canadiens, nous avons donc distingué quatre domaines : l'évolution du mode de vie et des valeurs des jeunes au sein de la société canadienne; les jeunes Autochtones; le passage de l'école au travail; et l'emploi et le chômage.

Le premier chapitre traite des rapports qu'entretiennent les jeunes avec diverses institutions sociales. Dans l'aperçu de leur caractéristiques, nous examinons leurs attitudes et leur comportement, ainsi que les attentes changeantes de la famille, de l'école et des employeurs à leur égard. Mais si l'on reconnaît que le milieu familial joue un rôle déterminant dans la vie des jeunes, on ne saurait négliger l'influence énorme qu'exercent sur eux la télévision et la publicité; c'est pourquoi nous soumettons des recommandations précises à ce sujet :

Compte tenu de l'influence de la télévision sur les valeurs et les attitudes des jeunes, nous appuyons la création d'un canal jeunesse canadien.

Nous recommandons d'interdire la publicité sur les boissons alcooliques à la télévision.

Le premier chapitre se penche également sur le rôle des organismes communautaires ainsi que des services sociaux et de santé auprès des jeunes. On y traite de certaines questions qui revêtent une importance particulière : le logement, la sexualité, les troubles de l'alimentation, le suicide, l'usage du tabac, la consommation d'alcool et de drogues illicites ainsi que la délinquance. Enfin, il nous est apparu que les jeunes devaient participer davantage aux activités gouvernementales, d'où la recommandation suivante :

Nous recommandons que les gouvernements déploient de sérieux efforts pour nommer des jeunes au sein des organismes, commissions et conseils administratifs et décisionnels.

Notre mandat ne comportait pas expressément l'examen des problèmes propres aux jeunes Autochtones; il nous est toutefois apparu que nous avons tous une responsabilité particulière à l'endroit des Premières Nations du Canada, et nous leur avons consacré le chapitre 2. Bien sûr, il ne s'agit aucunement d'une analyse en profondeur de ces questions; nous n'avons fait que souligner les problèmes les plus manifestes.

Les difficultés auxquelles font face tous les jeunes Canadiens atteignent leur paroxysme chez les jeunes Autochtones : logement, conflits culturels, suicide, alcoolisme, toxicomanie, voilà autant de questions qui exigent une attention immédiate. Conscients de ces besoins, les Autochtones sont eux-mêmes passés à l'action récemment, notamment dans les domaines de la santé, de la justice, de l'éducation et du pouvoir politique. Nos recommandations procèdent de notre conviction que les Autochtones sont les mieux placés pour cerner et résoudre les problèmes qui les concernent.

Nous appuyons fortement le projet de création d'un Institut national de leadership pour les jeunes Autochtones (National Native Youth Leadership Training Institute) et nous recommandons l'affectation des ressources nécessaires à sa mise sur pied.

Nous recommandons que tous les programmes sociaux intéressant les Autochtones soient élaborés et mis en oeuvre par les Premières Nations elles-mêmes.

Nous recommandons que les Autochtones élaborent des programmes d'études reflétant les apports historiques,

culturels et linguistiques de leurs peuples. Ces programmes devraient être offerts partout au Canada.

Nous approuvons les initiatives prises dans l'Ouest et le Centre du pays en vue d'assurer aux Autochtones un niveau de scolarité convenable, et nous reconnaissons aussi la nécessité d'entreprendre des initiatives semblables dans l'Est.

Le Comité est d'avis qu'il nous faut adopter une toute nouvelle optique en ce qui a trait aux questions économiques et politiques, et que les initiatives en cette matière doivent être conçues et mises en oeuvre par les Autochtones eux-mêmes. D'abord et avant tout, il faudra régler la question des revendications territoriales et des droits issus de traités. De plus, nous devons faire en sorte que ces infrastructures sociales reçoivent l'appui financier qui s'impose.

Nous recommandons la création d'un Comité sénatorial permanent des affaires autochtones, comprenant des représentants des Premières Nations qui y siègeraient d'office. Ce Comité serait d'abord chargé d'examiner la situation des jeunes Autochtones et d'indiquer les possibilités qui s'offrent à eux ainsi que celles qui pourraient être créées au sein des collectivités autochtones et non autochtones afin de favoriser, dans l'harmonie, une évolution nécessaire.

Le chapitre 3 traite de la transition entre l'école et le travail. Manifestement, le système d'éducation et le marché du travail font partie d'un tout et ne peuvent être considérés indépendamment l'un de l'autre. C'est à l'école que les jeunes apprennent à vivre en société, qu'ils acquièrent les connaissances et les aptitudes qui leur permettront de trouver un emploi. De leur choix en matière de cours et de programmes dépend leur avenir.

En examinant l'évolution de notre système d'éducation ainsi que les faiblesses qu'il présente actuellement, nous avons tenu compte des difficultés que posent le partage des compétences ainsi que la coordination entre le fédéral et les provinces.

Nous recommandons l'établissement d'un groupe de travail qui réunirait les ministres de l'Éducation des provinces et des territoires ainsi qu'un représentant du gouverne-

ment fédéral; ce groupe aurait pour mission d'uniformiser les critères d'admission et d'obtention des diplômes dans les établissements secondaires et postsecondaires partout au pays. Comme cela ne peut se faire sans un consensus sur les fins de l'éducation, le Comité espère que le groupe de travail s'emploiera à les définir en collaboration avec les établissements scolaires.

Le Comité s'est en outre employé à suggérer aux autorités scolaires des moyens de résoudre les problèmes auxquels font face les jeunes femmes ainsi que les jeunes qui sont aux prises avec l'analphabétisme, des difficultés d'apprentissage, des déficiences physiques ou mentales.

Notre Comité appuie le projet d'une campagne nationale de lutte contre l'analphabétisme.

Le Comité estime que les recommandations du rapport *Obstacles* qui n'ont pas été mises en oeuvre devraient l'être, et qu'il importe de reconnaître les besoins spéciaux des jeunes qui éprouvent des troubles d'apprentissage ou qui sont handicapés.

Nous reconnaissons par ailleurs que nombre de problèmes tiennent au fait que les attentes des parents, des enseignants, des étudiants et des employeurs à l'égard du système scolaire ont changé. Les programmes d'alternance travail-études, en facilitant le passage de l'école au travail, semblent constituer une solution prometteuse, comme en témoignent de nombreux exemples de réussite. C'est pourquoi nous préconisons l'extension de ces programmes.

Les enseignants et les employeurs devraient échanger plus souvent expériences et informations, afin que tous les intéressés soient mieux renseignés sur les possibilités existantes. Les programmes d'alternance travail-études devraient être multipliés de manière à favoriser la participation du plus grand nombre possible de jeunes.

Il faudrait charger un organisme de coordonner ces programmes à l'échelle provinciale et nationale. La Cooperative Career Work Association of Canada pourrait fort bien s'acquitter de cette tâche.

Le Comité souligne également le succès des programmes d'apprentissage et de formation en vigueur dans certains pays européens. Nous recommandons que l'on s'inspire des réussites obtenues en Allemagne de l'Ouest, en Suède et en Autriche, et que l'on mette en oeuvre des initiatives semblables, adaptées à la réalité canadienne.

Le Comité recommande que les gouvernements fédéral et provinciaux examinent la possibilité d'affecter les sommes qui, autrement, seraient versées en prestations d'assurance-chômage ou de bien-être social pour subventionner les salaires des jeunes chômeurs qui acceptent de faire un apprentissage en cours d'emploi. Étant ainsi assurés de la sécurité économique que leur procure le bien-être social ou l'assurance-chômage, les jeunes hésiteraient moins à s'engager dans de tels programmes.

Le Comité recommande que les entreprises de transport relevant du gouvernement fédéral offrent des tarifs réduits aux jeunes qui participent à des programmes d'échanges, et encourage fortement les autres transporteurs à en faire autant. La coordination nationale de ces programmes tiendrait rigoureusement compte des normes et des buts définis par les collectivités.

Notre examen de l'enseignement postsecondaire débute par un coup d'oeil sur les tendances qui s'y manifestent depuis une vingtaine d'années. Nous nous sommes entretenus avec des groupes qui ont fait valoir les préoccupations des collèges et des universités, surtout en ce qui a trait au financement de l'enseignement à ce niveau. Nous avons aussi passé en revue les statistiques et les études sur le sujet. A cet égard, nous soulignons le travail du conseiller spécial, M. A.W. Johnson, dont nous appuyons les recommandations. En outre, nous estimons que les problèmes des étudiants étrangers méritent une attention particulière.

Nous appuyons sans réserve les recommandations formulées dans le rapport du Comité Johnson sur le financement de l'enseignement postsecondaire et de la recherche.

Nous recommandons que les ministres de l'Éducation et le ministre fédéral de l'Emploi et de l'Immigration prennent en considération les problèmes des étudiants étrangers.

Le dernier chapitre traite de l'emploi et du chômage, préoccupations majeures des jeunes. Après analyse, nous sommes convaincus que la situation actuelle ne peut être tolérée plus longtemps, et que des mesures innovatrices doivent être prises sans délai afin de trouver du travail à plus d'un demi-million de jeunes Canadiens.

Depuis le début des années 70, le chômage chez les jeunes s'est accru dans la plupart des pays industrialisés. Au Canada comme ailleurs, les jeunes souffrent d'un taux de chômage disproportionné par rapport à celui des adultes. Des programmes d'études et de formation inadéquats ainsi que la forte concurrence pour les rares emplois disponibles sont autant d'obstacles auxquels se heurtent les jeunes à la recherche d'un emploi. Pour les jeunes femmes, la discrimination commence avant même qu'elles n'arrivent sur le marché du travail; les choix qu'elles font à l'école secondaire influent en définitive sur leur capacité de gagner des salaires égaux à ceux des hommes.

Selon les projections démographiques, le nombre de jeunes faisant partie de la population active diminuera au cours des prochaines années; cependant, le chômage parmi eux se maintiendra à un niveau élevé. Certains groupes seront particulièrement touchés : les jeunes de l'Est du pays, les handicapés, ceux qui ont des difficultés d'apprentissage, ainsi que les moins instruits. On ne peut plus négliger les coûts psychologiques et sociaux du chômage.

Que le chômage chez les jeunes soit un problème à long terme ou que l'essor de l'entreprise privée en vienne à bout d'ici quelques années, il faut agir dans les plus brefs délais. La dernière section de notre rapport propose une série de mesures qui, si elles sont prises dans leur ensemble, pourraient aider à résoudre le problème du chômage chez les jeunes.

Le Comité recommande qu'avant de mettre en oeuvre des mesures restrictives, les gouvernements examinent leurs effets immédiats et indirects sur les jeunes chômeurs, et ajustent leur tir en conséquence.

Nous recommandons au gouvernement de mettre en oeuvre, en les adaptant aux réalités canadiennes, certains des programmes d'études-travail qui ont fait leurs preuves en Allemagne de l'Ouest, en Autriche et en Suède. Ces

programmes, rappelons-le, sont obligatoires, supposent la collaboration entre les systèmes scolaires et les employeurs, et confèrent aux jeunes le statut d'apprentis rémunérés au sein des entreprises participantes.

Le Comité recommande que les divers ordres de gouvernement établissent ou favorisent l'établissement de fondations dirigées par des personnes se connaissant en affaires, qui auraient pour objectif de financer les petites entreprises lancées par des jeunes et de leur prodiguer des conseils pratiques.

Le Comité recommande que soit modifiée la législation sur l'assurance-chômage et l'aide sociale afin que le gouvernement fédéral soit autorisé à subventionner le salaire des apprentis qui bénéficieraient auparavant de prestations d'assurance-chômage, ce qui inciterait les employeurs à embaucher des jeunes sans travail. La même formule pourrait s'appliquer également aux travaux publics financés par l'État. De même, les bénéficiaires de l'assurance-chômage ou de l'aide sociale qui désirent se lancer en affaires pourraient continuer de recevoir leurs prestations pendant 52 semaines (la première année étant une période décisive dans la vie d'une nouvelle entreprise).

Le Comité recommande au gouvernement de lancer sans tarder des projets-pilotes afin de déterminer si le partage du travail et des emplois pourrait favoriser la création d'emplois pour les jeunes.

Le Comité recommande au gouvernement d'adopter sans tarder des mesures visant à favoriser les congés sabbatiques *dans le plus grand nombre de domaines possible*, aussi bien dans le secteur public que dans le secteur privé, pour tous les travailleurs canadiens qui souhaiteraient et pourraient en profiter.

Le Comité recommande que le gouvernement, par l'intermédiaire de l'ACDI, prenne les mesures nécessaires pour permettre aux organismes non gouvernementaux de former et d'envoyer un nombre suffisant de jeunes volontaires dans les pays du Tiers-Monde, et qu'il favorise les programmes d'échange, notamment avec ces pays.

Le Comité incite le gouvernement à créer sans tarder un Programme jeunesse national de service volontaire à la communauté, ouvert à tous les jeunes Canadiens de 17 à 24 ans, soit en s'inspirant de Katimavik, soit en donnant à cet organisme non gouvernemental financé par le Secrétariat d'État les moyens de se développer.

Le Comité recommande la création de Comités d'action jeunesse dans toutes les localités canadiennes et la formation d'un organisme non gouvernemental chargé d'en assurer la promotion et la coordination, et de diffuser l'information sur les questions touchant la jeunesse.

Les 26 recommandations de notre Comité visent à résoudre certains des problèmes majeurs qui se posent aux jeunes Canadiens. Encore une fois, si nous avons délimité des domaines d'intérêt distincts, les mesures touchant les services sociaux, l'éducation et l'emploi doivent être harmonisées, du fait que tout changement dans un domaine se répercute inmanquablement dans les autres. Nous espérons que notre Rapport et nos recommandations tiennent dûment compte des besoins et des préoccupations des centaines de Canadiens, jeunes et vieux, qui ont pris le temps de nous écrire ou de nous rencontrer, et qui partagent nos craintes et nos espoirs à l'égard de la jeunesse canadienne.

Bibliographie

- Addiction Research Foundation, *Statistics on Alcohol and Drug Use in Canada and Other Countries*, Toronto, 1982.
- Ambert, Anne-Marie, *Sex Structure*, 2^e édition, Toronto, Longman Canada, 1976.
- Badgley, Robin F., *Infractions sexuelles à l'égard des enfants*, rapport du Comité sur les infractions sexuelles à l'égard des enfants et des jeunes, vol. 1 et 2, Ottawa, 1984.
- Baker, Maureen, «La jeunesse canadienne dans un monde en évolution» (BP - 128F), Service de recherche, Bibliothèque du Parlement, août 1985.
- Baker, Maureen (éd.), *The Family — Changing Trends in Canada*, Toronto, McGraw-Hill Ryerson, 1984.
- Baker, Maureen, *Quand je pense à demain . . . Une étude sur les aspirations des adolescentes*, Ottawa, Conseil consultatif canadien de la situation de la femme, avril 1985.
- Bercuson, D.J., R. Bothwell et J.L. Granatstein, *The Great Brain Robbery*, Toronto, McClelland and Stewart, 1984.
- Bibby, Reginald W., *The Coming Generation. A Profile of Canadian Teenagers*, Ottawa, Secrétariat d'État, mars 1985.
- Bibby, Reginald and Donald Posterski, *The Emerging Generation. An Inside Look at Canada's Teenagers*, Toronto, Irwin, 1985.
- Biron, Louise et Danielle Gauvreau, *La criminalité chez les jeunes*, Ottawa, Secrétariat d'État, 1984.
- Boulet, J.A. et L. Lavallée, *L'évolution de la situation économique des femmes*, Ottawa, 1984.
- Canada, Ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien, *Le Nord canadien : Manuel de référence 1984*, Ottawa, 1984.
- Canada, Emploi et Immigration, *Rapport préliminaire sur le chômage des jeunes et la transition entre les études et le monde du travail : l'expérience européenne et sa pertinence par rapport à la situation au Canada*, Ottawa, janvier 1983.
- Canada, Emploi et Immigration, Division de la politique de l'emploi des jeunes, *Répertoire des programmes fédéraux*,

- provinciaux et territoriaux à l'intention des jeunes, février 1985.
- Canada, Ministre d'État à la Jeunesse, *Cap sur les jeunes*, juin 1984.
- Canada, Ministre d'État à la Jeunesse, *Un nouveau profil statistique des jeunes au Canada*, Ottawa, 1984.
- Canada, Secrétariat d'État, *L'aide du gouvernement du Canada à l'éducation*, Ottawa, 1983.
- Conseil Canadien de développement social, *Une société responsable... pour défier l'avenir*, Rapport Canadien à la 22^e conférence internationale d'action sociale, Montréal, 5-12 août 1984.
- Conseil consultatif canadien de l'emploi et de l'immigration, *Emploi des jeunes*, Ottawa, mai 1984.
- Conseil des sciences du Canada, *Les femmes et l'enseignement des sciences au Canada: Déclaration*, Ottawa 1982
- Canadian Forces Personnel Applied Research Unit, *Occupational and Educational Plans of Canadian Youth as They Impact on ROTP Subsidized Educational Opportunities*, Report 82-9, Wilowdale, septembre 1982.
- Demers, Linda, *Aperçu statistique sur les jeunes*, Ottawa, Secrétariat d'État, 1982.
- Denton, F.J.; Robb, A.L.; and B.G. Spencer, *Unemployment and Labour Force Behaviour of Young People: Evidence from Canada and Ontario*, Toronto, University of Toronto Press, 1980.
- Fédération des enseignants de l'Ontario, *La transition entre l'école et le monde du travail*, Rapport de la FEO soumis aux membres du Cabinet, 1983
- Foot, David K. et Jeanne C. Li, «Youth Unemployment in Canada: A Misplaced Priority?» (Policy and Economic Analysis Program, Policy Study 85-7) University of Toronto, Institute for Policy Analysis, July 1985.
- Fraser, Doug, «Skills Training for School Leavers: Some Alternative Approaches», Current Issues Brief No. 2, Legislative Research Service, Department of the Parliamentary Library, Canberra, Australie, 1983.

- Gallup, «Survey on Young People's Attitudes, May 1982» (non publié).
- Gaskell, Jane et Marvin Lazerson, «Between School and Work: Perspectives of Working Class Youth», *Interchange*, vol. II, n° 3, 1980-81.
- Glaze, Avis, *Factors Which Influence Career Choice and Future Orientations of Females: Implications for Career Education*, University of Toronto, thèse de doctorat, 1979.
- Goldfarb Consultants, *Perspectives on Young Canadians*, Ottawa, Secrétariat d'État, juin 1983.
- Gould, Raija, «Unemployment and Disability: Some Sociological Aspects of Withdrawal from the Labour Market», *International Social Security Review*, n° 1, 1985, p. 20-37.
- Henriksson, Benny, *Not for Sale. Young People in Society*, For Swedish National Youth Council, Aberdeen University Press, 1983.
- Hobart, Charles, «Changing Orientations to Courtship: A Study of Young Canadians», dans W.E. Mann (éd.), *Canada: A Sociological Profile*, 2^e édition, Toronto : Copp Clark, 1971.
- Institut Nord-Sud, *Foreign Students in Canada — A Neglected Foreign Policy Issue*, Ottawa, 1985.
- Institut Nord-Sud, *Women in Industry: North-South Connections*, Ottawa, 1985.
- Johnson, A.W., *Pour une meilleure orientation du financement de l'enseignement postsecondaire et de la recherche par le Gouvernement du Canada*, février 1985.
- Johnston, Patrick, *Native Children and the Child Welfare System*, Ottawa, Conseil canadien du développement social, 1983.
- Junankar, P.N., «A Political Economy of Unemployment: Causes and Consequences», *Political Quarterly* 56, janvier-mars 1985, p. 56.
- Kalbach, W. et W. McVey, *The Demographic Bases of Canadian Society*, 2^e édition, Toronto, McGraw-Hill Ryerson, 1979.
- Langlois, Simon, «Les rigidités sociales et l'insertion des jeunes dans la société québécoise», préparé pour la conférence «Les jeunes dans la société contemporaine», Institut québécois de recherche sur la culture, 10-12 octobre 1985.

- Lanphier, C. Michael et Ann Perez, *Jeunesse Canada: Problèmes et perspectives*. Une revue de la littérature, Ottawa: Secrétariat d'État, août 1983.
- McCarney, Rosemary A., *Legal Services for Native People in Canada*, Ottawa, Canadian Law Information Council Occasional Paper No.6, novembre 1982.
- Macdonald, Donald, *Commission royale sur l'union économique et les perspectives de développement du Canada*, volume 2, Ottawa, 1985.
- MacKay, Harry, *Single Adolescent Mothers in Ontario*, Ottawa, Conseil canadien du développement social, 1983.
- MacKay, Harry, «Social Impact of Unemployment», *Perception*, vol.6, printemps-été 1983, p. 32-34.
- Martin, W.B. et A.J. Macdonell, *Canadian Education: A Sociological Analysis*, Scarborough, Prentice-Hall, 1982.
- Maynard, Rona, «Working in the Field... A Fresh Look at Solving the Youth Unemployment Crisis», *Homemaker's Magazine*, septembre 1985, p. 15-23.
- Nettler, Gwynn, *Explaining Crime*, 2^e édition, New York, McGraw Hill, 1978.
- New Democratic Action Group on Jobs, *Canada Unlimited, Turning Our Potential into Jobs*, Ottawa, avril 1985.
- Obstacles*, (Président, David Smith), Rapport du comité spécial concernant les invalides et les handicapés, Ottawa, février 1981.
- Organisation de coopération et de développement économiques, *Les études et le travail vus par les jeunes*, Paris, 1983.
- Organisation de coopération et de développement économiques, *Statistique de la population active, 1963-1983*, Paris, 1985.
- Organisation de coopération et de développement économiques, *Principaux indicateurs économiques*, Paris, 1985.
- Organisation de coopération et de développement économique, *La nature du chômage des jeunes*, Paris, 1984.
- Organisation de coopération et de développement économique, *Politiques novatrices en faveur des jeunes*, Paris, 1985.

- Peitchinis, Steven G., *Computer Technology and Employment*, London, MacMillan, 1983.
- Priest, G.E., «Les jeunes Autochtones au Canada: Profil basé sur les données du recensement de 1981», *Revue Statistique canadienne*, Ottawa, septembre 1985.
- Robinson, John B. «Sombres perspectives: trois scénarios d'emploi à long terme élaborés selon le système d'information sur les ressources socio-économiques», 17 novembre 1985, document inédit préparé pour le Comité sénatorial spécial sur la jeunesse.
- Ross, David P., *Les jeunes et l'activité économique*, Ottawa, Secrétariat d'État, décembre 1984.
- Sabel, Charles, *Work and Politics*, Cambridge, Cambridge University Press, 1981.
- Sherraden, Michael et Donald Eberly, *National Service. Social, Economic and Military Impacts*, New York, Pergamon Press, 1982.
- Smart, Reginald, *Forbidden Highs*, Toronto, Addiction Research Foundation, 1983.
- Smart, Reginald, *The New Drinkers, Teenage Use and Abuse of Alcohol*, Toronto, Addiction Research Foundation, 1980.
- Statistique Canada, *Les familles monoparentales au Canada*, n° de catalogue 99-933, Ottawa, mai 1984.
- Statistique Canada, *Les Autochtones au Canada*, n° de catalogue 99-937, Ottawa, juin 1984.
- Statistique Canada, *Jeunesse canadienne: perspectives sur la santé*, n° de catalogue 82-545 (par L. Lapierre et H. Aylwin), Ottawa, avril 1985.
- Statistique Canada (D.C. McKie, B. Prentice, et P. Reed), *Divorce: la loi et la famille au Canada*, Ottawa, 1983.
- Statistique Canada, *L'éducation au Canada. Revue statistique pour 1983-84*, n° de catalogue 81-229, Ottawa, juillet 1985.
- Statistique Canada, *La population active*, n° de catalogue 71-001, Ottawa, janvier 1985 — janvier 1986.
- Statistique Canada, *Mariages et divorces 1983*, vol. II, n° de catalogue 84-205, Ottawa, février 1985.

- Statistique Canada, *Perspectives Canada III*, n° de catalogue 11-511, Ottawa, 1980.
- Statistique Canada, *Profil de la population féminine autochtone: recensement du Canada de 1981* (par Edward T. Pryor), n° de catalogue 92-X-511 F, février 1984.
- Statistique Canada, *Portrait statistique des femmes au Canada*, n° de catalogue 89-503, Ottawa, mars 1985.
- Swords, Nuala-Isherwood, *The Process of Innovation, A Study of Companies in Canada, The United States and the United Kingdom*, British — North America Committee, octobre 1984, p.13.
- Weiermair, Klaus, «Apprenticeship Training in Canada: A Theoretical and Empirical Analysis», Discussion Paper no. 250, Ottawa: Economic Council of Canada, January 1984.
- Weiler, Richard et Brian Ward, «A National Overview of the Implementation of Y.O.U., One Year Later», *Perception*, Vol. 8, n° 5, mai-août 1985, p. 7-13.
- Wilson, J.Q. et P.J. Cook, «Unemployment and Crime — What is the Connection?», *The Public Interest*, printemps 1985, p. 3-8.
- Willis, Paul, «Youth Unemployment 1. A New Social State», *New Society* 68 (29 mars 1984), p. 475-7.
- Willis, Paul, «Youth Unemployment 2. Ways of Living», *New Society* 68 (5 avril 1984), p. 13-15.
- Willis, Paul, «Youth Unemployment 3. The Land of Juventus», *New Society* 68 (12 avril 1984), p. 57-59.

Annexe I

SOMBRES PERSPECTIVES : SCÉNARIOS D'EMPLOI À LONG TERME ÉLABORÉS SELON LE SYSTÈME D'INFORMATION SUR LES RESSOURCES SOCIO-ÉCONOMIQUES

Document de travail n° 1 du Centre de recherches sur la simulation

Rapport présenté au Comité sénatorial spécial
sur la jeunesse

par

Le professeur John B. Robinson
Directeur
Centre de recherches sur la simulation
Université de Waterloo
Waterloo (Ontario)
N2L 3G1

Le 17 novembre 1985

Résumé

Le présent rapport expose les résultats d'une analyse portant sur la situation future de l'emploi au Canada, qui a été réalisée à l'aide du Système d'information sur les ressources socio-économiques, le SERF («Socio-Economic Resource Framework»), un ensemble complexe de modèles de simulation informatique de l'économie et de la société canadiennes. Cette analyse repose sur trois scénarios (ainsi que huit variantes du troisième scénario) visant à évaluer les conséquences sur l'emploi de diverses tendances de l'activité économique et démographique.

Les deux premiers scénarios, qui couvrent la période de 1981 à 2031, envisagent respectivement une forte croissance et une faible augmentation en ce qui concerne notamment la fertilité, la demande de biens de consommation et la productivité de la population active. Ces deux scénarios, l'un fondé sur l'hypothèse d'une prospérité soutenue et l'autre sur celle d'une stagnation de l'économie, constituent les limites extrêmes — mais vraisemblables et cohérentes — des taux de changement susceptibles de peser sur la société canadienne. Dans les deux cas, la « tension de la main-d'œuvre », définie comme un surplus de l'offre de main-d'œuvre sur la demande, augmente jusque vers l'an 2010, où elle atteint près de 25 p. 100.

Afin d'évaluer la sensibilité du marché de l'emploi à certains facteurs démographiques et économiques clés, on a aussi élaboré un scénario de référence ainsi que huit variantes, qui se situent grosso modo à mi-chemin du scénario de croissance et du scénario de stagnation. Chaque variante correspond à un changement quantitatif important de l'une des variables de base (fertilité, âge de la retraite, durée de la semaine de travail, demande des biens de consommation durables et non durables, croissance du secteur des services, part des exportations et productivité). Selon le scénario de référence et cinq de ses variantes, la tension de la main-d'œuvre atteint près de 20 p. 100 vers l'an 2000. Dans deux autres variantes (forte demande de biens non durables, faible productivité), ce taux s'établit à 14 p. 100 pour la même année. La dernière variante a été établie en calculant quelle devrait être la durée de la semaine de travail pour réduire la tension de la main-d'œuvre à 4,5 p. 100. Cette valeur était de 26 heures par semaine, ce qui suppose qu'on ait largement recours au partage de l'emploi si l'on choisit cette voie pour réduire le chômage.

D'une façon générale, notre étude indique qu'une combinaison de facteurs tels les changements démographiques, l'effet de saturation et la croissance de la productivité produiront vraisemblablement, selon les conditions envisagées ici, une hausse considérable du chômage jusqu'au début du XXI^e siècle. Il ne s'agit pas là d'une prédiction. De toute évidence, un tel taux de chômage serait politiquement inacceptable; on peut donc s'attendre à ce que des changements se produisent dans la politique et le comportement institutionnel afin d'éviter une telle situation. Ces résultats illustrent cependant l'existence de certaines tendances et de certaines relations qui devraient être prises en considération au moment de planifier de tels changements.

En ce qui concerne le chômage chez les jeunes, l'évolution démographique fera en sorte que ces derniers formeront une part moins grande de la population active vers l'an 2000. Cependant, le nombre total de travailleurs de moins de 25 ans se situera toujours à 3,7 millions en l'an 2000, comparativement à 4,3 millions en 1979. Étant donné les tendances passées à cet égard, le taux de chômage chez les jeunes continuera vraisemblablement d'être très élevé.

Annexe II

Liste des témoins

Le mercredi 13 mars 1985: Ottawa: (Fascicule n°1)

Le mardi 23 avril 1985

L'honorable Andrée Champagne, C.P., député, Ministre d'État (Jeunesse).

M. Richard Dicerni, sous-secrétaire d'État (Citoyenneté).

Le lundi 6 mai 1985: Ottawa: (Fascicule n°2)

Fédération canadienne des étudiants:

Md. Barbara Donaldson, présidente;

M. Robert Richardson, agent exécutif;

Md. Jean Wright, chargée de recherche en matière de politique économique;

Md. Anne-Marie Turcotte, chargée de recherche en matière d'accessibilité.

M. Myles Egli, Nepean, Ontario .

Le lundi 13 mai 1985: Ottawa: (Fascicule n°3)

Conseil canadien de l'enfance et de la jeunesse:

M. Brian Ward, directeur exécutif;

Mlle Tamara Andruszkiewicz, coordonnatrice du projet de radiotélédiffusion.

Conférence des étudiants du Commonwealth:

M. Damir Bersinic, président, Comité d'organisation,
13^e Conférence des étudiants du Commonwealth.

et

Délégués:

M. David Thurlow;

Md. Cynthia Burton;

Md. Katie Reid;

Md. Alix Shoemaker;

Md. Sylvia Glavin.

Le mardi 21 mai 1985: Winnipeg: (Fascicule n°4)

Manitoba School Counsellors Association:

Md. Huguette Rempel, membre de l'exécutif.

Conseil jeunesse provinciale Inc.:

M. Michel Roy, président;
M. Vincent Dureault, directeur exécutif.

Young Canada Television:

Md. Liz Jarvis, coordonnatrice pour le Manitoba.

Children's Home of Winnipeg:

M. Keith Cooper, directeur exécutif.

Manitoba Youth Action Group:

M. Fred Appel, membre de l'exécutif.

M. Reginald Alcock, directeur, Services à l'enfance et à la famille, Province du Manitoba.

Manitoba Teachers' Society:

M. Murray Smith, président;
M. Walter Pindera, secrétaire général.

M. Greg Mason, professeur, Institute for Social and Economic Research, Université du Manitoba.

Social Planning Council of Winnipeg:

M. Tim Sale, directeur.

Union des étudiants de l'Université du Manitoba:

M. Jeff Koshner, président;
Md. Carol Manson, ancienne présidente.

Md. Dev Bala Sud.

Le mercredi 22 mai 1985: Regina: (Fascicule n°5)

Saskatchewan Association of Friendship Centers:

Md. Anita Howell, représentante.

Planned Parenthood of Saskatchewan:

Mme Margaret Fern, directrice exécutive;
Mme Marianne Weston, membre du conseil d'administration.

Faculty of Social Work, Université de Regina:

M. George Maslany, professeur;
M. Graham Riches, professeur associé.

Association of Métis and Non- Status Indians:

M. Kevin Daniels, président.

Saskatchewan Action Committee, Status of Women:

Mlle Susan Tardif, membre d'office du conseil d'administration;

Mlle Gwen Torgunrud, présidente;
Mlle Susan Dusel, coordonnatrice des communications.

Saskatchewan Federated Indian College:

M. Blair Stonechild, Chef du département des études indiennes.

Indian Students Association, Université de Regina:

M. Ronald Crowe, président.

Saskatchewan Youth Network:

M. Ken Bridges, président, Saskatchewan Youth Network, et
président, Last Touch Regional Youth Council.

Le jeudi 23 mai 1985: Edmonton: (Fascicule n°6)

Canada Native Friendship Centre:

M. Gordon Russell, directeur des programmes;
Md. Debby Large, animatrice de groupes de jeunes;
M. Rodney Sinclair, animateur de groupes de jeunes.

Alberta Liberal Youth Committee:

M. J. Randall Pelletier, membre du comité.

Francophonie jeunesse de l'Alberta:

M. Edmond Laplante, directeur général;
M. Paul Blais, président.

Télé-Jeunesse Canada:

M. Dan Demers, représentant de Télé-Jeunesse Canada et du
Conseil canadien de l'enfance et de la jeunesse;
Md. Ursula O. Ulrich, représentante de l'Office national du
film et de Télé-Jeunesse Canada.

Alberta Alcoholism and Drug Abuse Commission:

M. John Gogo, député provincial, président;
M. Jan Skirrow, directeur général;
M. Ric Durrant, directeur, des programmes provinciaux pour
les jeunes.

Département de Sociologie de l'Université de Lethbridge:

M. Reginald W. Bibby, professeur.

McMan Youth Services Association:

Md. Carol J. Ladan, directrice générale;
M. Dan Patterson, président, Conseil régional d'Edmonton;
Md. Carolyn Haidner, directrice, Teen Employment Opportu-
nities Program;
M. Brent McKinnon, directeur, Inner City Youth Project;

Mlle Gail Stolarchuk, participante, Teen Employment Opportunities Program;

M. Rob Brown, participant, Teen Employment Opportunities Program;

M. Rod Marlow, participant, Teen Employment Opportunities Program.

Alberta Young New Democratic Party:

M. Michael Moroz, président;

M. Dan Demers.

Community Youth Involvement, Ville d'Edmonton;

M. Kevin Hood, conseiller.

Département de Sociologie de l'Université de l'Alberta:

M. Graham Lowe, professeur;

M. Harvey Krahn, professeur.

Edmonton Jaycees, Jeune Chambre de Commerce:

M. Gordon Uhlich, président;

M. John Stobbe, président élu;

Md. Sara Smith, participante, Youth Training Option.

BYESIS Multicultural Youth Group;

M. Suneel Khetarpal, fondateur et représentant de BYESIS.

Le vendredi 24 mai 1985: Vancouver: (Fascicule n°7)

École Step-Up:

Mme Nona Thompson, directrice et professeur;

Mlle Sarah Carr,

Mlle Lisa Omeasso,

Mlle Diana Dutra, élèves et anciennes élèves de l'école Step-Up.

Alma Mater Society of the University of British Columbia:

Md. Glenna Chestnutt, présidente;

Md. Nancy Bradshaw, représentante des étudiants au Conseil des gouverneurs de l'Université de la Colombie Britannique.

Mme Tunya Audain.

Round Lake Drug and Alcohol Treatment Center:

Mme Alice Klassen, directrice administrative;

Mme Pam Louis, membre du conseil d'administration;

M. Glen Jacks, participant.

Collège Malaspina, Nanaimo, C.-B.:

M. Grant Trobridge, représentant du club Circle K du Collège Malaspina;

M. Ed Sutherland, coordonnateur, Corporation de développement des étudiants, Collège Malaspina.

The Chilliwack Youth Empowerment Project:

M. Bill Tucker, président du Chilliwack District Youth Council;

Md. Tess Rogalsky, présidente du Comité de promotion du C.Y.E.P.;

Md. Karen Porter, présidente de l'agenda du Youth for Youth Conference;

Md. Pat Tonn, présidente du Chilliwack Youth Empowerment Project;

M. Ian McCracken, participant au C.Y.E.P.;

Md. Sue Good, participante au C.Y.E.P.

Association pour les Nations Unies:

M. Paul Gibbard, commissaire à la jeunesse;

Md. Colbey Peters,

Md. Roseanne Moran,

et

M. Lawrence Kootnikoff, participants de l'A.N.U.

United Chinese Community Enrichment Services Society:

Md. Amy Kwok, membre du conseil d'administration;

M. Bang Luu,

M. Roger Tsui, membres du personnel de la société.

Fédération des Franco-Colombiens:

Mlle Hélène-Marie Boudreau, coordonnatrice des projets d'été.

Dr. Roger S. Tonkin, pédiatre, clinique des jeunes, Hôpital des enfants de la C.-B.

National Black Coalition of Canada:

Md. Doreen Crump, représentante.

Katimavik — Pacifique:

M. Bill Forsyth,

Md. Arlie Flood,

Ms. Margaret Lobb,

Mlle Sylvie Lamoureux, participants au projet Katimavik.

Ministère de la Santé, gouvernement de la Colombie-Britannique:

M. Kent Pearson, directeur, division de la prévention,
Programmes alcool et drogues;
Mlle Joanne Pallet, coordonnatrice, division de la prévention,
Programmes alcool et drogues.

Centre Carnegie:

M. Elwin Yuen, président.

Comité de planification du British Columbia Youth Council:

Md. Susan Elrington, coordonnatrice des relations publiques;
M. Greg Lyle, coordonnateur des services de dépistage.

Le lundi 3 juin 1985: Fredericton: (Fascicule n°8)

Association des Métis et des Indiens non inscrits du Nouveau-
Brunswick, groupe Jeunesse à l'oeuvre:

Md. Roxanne Harper, présidente.

Mlle Nathalie Daoust, Montréal, (Québec), participante à un
projet Katimavik.

Boys and Girls Club of Saint John, Inc.:

M. F.G. Byrne, secrétaire du conseil d'administration;

Md. Pamela Harrington, directrice de projet, Youth Employ-
ment Survey;

M. Daniel Brennan, participant au projet.

Conseil multiculturel du Nouveau-Brunswick:

Md. Hilary Drain, agent de liaison;

M. Bernard Lord, directeur adjoint du projet.

University of New Brunswick Student Women's Committee:

Md. Gayle MacDonald, membre de l'association.

Gouvernement de la Province du Nouveau-Brunswick:

L'honorable Joseph W. Mombourquette, ministre du Travail et
des ressources humaines et président du Comité de la
politique sociale;

Md. Laura Freeman, Conseiller de l'élaboration de la politique,
Secrétariat du Cabinet.

La Ville d'Oromocto:

M. Clair Ripley, maire de Oromocto:

M. Norman Russell, directeur des Activités des jeunes;

M. Brent Hancox, président du Comité consultatif sur la
jeunesse.

La Fédération des étudiants de l'Université de Moncton:
M. Bernard Lord, président.

La Fédération des jeunes du Nouveau-Brunswick:
M. John Bosnitch, président.

Le mardi 4 juin 1985: Halifax: (Fascicule n°9)

Nova Scotia Commission on Drug Dependency:
M. Marvin M. Burke, directeur exécutif;
Mme Carol Amaratunga, Ph. D., coordonnatrice, Division de la
prévention et de l'éducation communautaire.

Service de planification sociale de la ville de Halifax:
M. Harold Crowell, directeur, Service de planification sociale;
M. Tom MacMillan, coordonnateur, Outreach Young Adult
Employment Program;
Mlle Dana Gilliat, jeunesse.

Mlle Anne Fouillard,
et
M. John Duckworth.

Dalhousie Institute for Resource Management and Environmental
Studies:
M. Arthur J. Hanson, directeur;
Md. Gaye Drescher,
et
M. Charles Hickman, étudiants de l'Institut.

Ministère du Travail et de la Main-d'oeuvre de la Nouvelle-
Écosse:
L'honorable David Nantes, ministre du Travail et de la Main-
d'oeuvre;
Mlle Kathie Swenson, directrice, Programme initiative
jeunesse.

Conseil canadien des chrétiens et des juifs:
Md. Brenda E. Taylor, directrice administrative, Région de
l'Atlantique;
Mlle Candace Thomas,
Mlle Beverly Boss,
et
M. Alonzo Wright, employés d'été.

National Youth Leadership Council:
M. Rod Matheson, porte-parole du Conseil;
Mlle Lisa Scott, étudiante.

Conseil Jeunesse Provincial de la Nouvelle-Écosse:
Mlle Pierrette Doucet, présidente;
Mme Alphonsine Saulnier, Responsable du dossier Femmes.
(Fédération acadienne de la Nouvelle-Écosse).

Boys and Girls Club of Cole Harbour:

M. Peter Mortimer, directeur exécutif;
Md. Diane Tibert, membre;
M. Tracey Cromwell, membre.

Atlantic Conference on Learning Disabilities:

Mlle Judy Pelletier, représentante.

Young Men's Christian Association:

M. Thomas R. Coon, président;
M. Terry Moore, directeur général, division de South Park.

Students' Union of Nova Scotia:

M. Barney Savage, vice-président (externe), Dalhousie Student Union;
Md. José Drucker, directrice, Students Union of Nova Scotia.

Conseil canadien des enfants et de la jeunesse:

(Canadian Council on Children and Youth):

Mlle Sue Wolstenholme, membre du conseil d'administration.

M. Kevin Christmas, membre, Union of Nova Scotia Indians.

Nova Scotia Youth Entrepreneurial Program:

M. Phillip Albertstat, participant.

Le mercredi 5 juin 1985: Charlottetown: (Fascicule n° 10)

Gouvernement de l'Île-du-Prince-Édouard:

M. Bill McMillan, ambassadeur de la jeunesse de l'Île-du-Prince-Édouard.

Allied Youth:

Mlle Inga Dorsey, porte-parole de Allied Youth;
M. Doug McDougall, conseiller de Allied Youth.

Prince Edward Island Guidance and Counselling Association:

M. John Stewart, membre du comité.

Jeunesse Acadienne:

M. Emile Gallant, directeur général.

Croix-Rouge canadienne-Jeunesse:

M. Arthur Love, volontaire;

M. Miles Turnbull, employé du Programme de sécurité aquatique de la Croix-Rouge;

Md. Cathy Campbell, volontaire, programme des prix du duc d'Édimbourg, de la Croix-Rouge;

Mlle Elizabeth Zinck, coordonnatrice de l'Année internationale de la Jeunesse, Croix-Rouge canadienne.

Syndicat étudiant de l'Université de l'Île-du-Prince-Édouard:

M. Gordon Cobb, président;

Mlle Carolyn Ryan, Vice-présidente (Enseignement);

Md. Lydia Balderston.

Prince Edward Island Association for the Hearing Impaired:

Md. Debra MacFarlane, présidente.

Prince Edward Island Recreation and Sports Association for the Disabled:

Md. Vicki Weldin, apprentie pour l'été.

Prince Edward Island Alcohol and Drug Problems Institute:

M. Colin Campbell, directeur, Alcohol and Drug Problems Institute;

M. Graig MacKinnon, conseiller, Alcohol and Drug Problems Institute.

Le jeudi 6 juin 1985: St. John's: (Fascicule n°11)

Planned Parenthood Newfoundland/Labrador:

Md. Wendy Williams, coordonnatrice de clinique;

Md. Diane Collier, bénévole;

Md. Wendy Peet, bénévole.

Newfoundland and Labrador Association of Youth Serving Agencies:

Mlle Janice Stroud, directeur exécutif.

Newfoundland Association for Children and Adults with Learning Disabilities:

M. Max Batten, porte-parole.

Newfoundland and Labrador Advisory Council on the Status of Women:

Mlle Dorothy Robbins, administratrice;

Mlle Debbie Sherrard, recherchiste.

Parti libéral de Terre-Neuve:

M. Kevin Aylward, député (Stephenville);

M. Chuck Furey, député (St. Barbe);
M. Eugene Hiscock, député (Eagle River).

The Upper Trinity South Youth Council:
Mlle Bernadette St-George, porte-parole;
M. Ron Mercer, membre du conseil.

Newfoundland and Labrador Youth Advisory Council:
M. David Brazil, président sortant;
M. Mark Dugan, vice-président.

St. Michael's Youth Ministry:
M. Pat Rose, président;
M. Paul Lahey, trésorier;
M. David Brazil, président sortant.

Le mardi 10 juin 1985: Ottawa: (Fascicule n°12)

M. Donald J. Eberly, directeur général,
National Service Secretariat, Washington, D.C.

Le lundi 17 juin 1985: Montréal: (Fascicule n°13)

Townshippers's Association, Sherbrooke (Québec):
Md. Marjorie Goodfellow, présidente;
M. Wendell Hughes, membre;
Md. Cynthia Dow, directeur exécutif;
Md. Lee Anne DeGuire, membre;
M. Edwin Smith, membre.

École nationale de théâtre du Canada:
M. Jean-Louis Roux, directeur général;
Md. Christina Nicoll, étudiante;
M. Andrew Lue-Shue, étudiant;
Md. Lou Arteau, graduée.

Armée du Salut:
Lieutenant Glen Shepherd, secrétaire à la jeunesse;
M. David McNeilly, étudiant;
Mlle Donna MacMillan, étudiante;
M. John Shepherd, étudiant.

Fraternité Blanche Universelle:
Md. Louise Gareau, disciple;
Mlle Emmanuelle Lemyre, étudiante;
Md. Nicole Painchaud, disciple;
Mlle Sophie Gamache, étudiante;
Md. Aline Masson, physiothérapeute.

Conférence sur le droit de l'Année internationale de la jeunesse,
Inc.:

Me Jeffrey de Fourestier, directeur du Protocole;
Md. Myra Shuster, présidente, Comité des thèmes.

Correspondance Canada:

M. Barry Simon, directeur.

Le mardi 18 juin 1985: Montréal: (Fascicule n°14)

Laboratoire d'outils de gestion étudiant du Québec (LOGEQ):

Md. Pauline Lavoie, coordonnatrice.

Md. Jessica Rochester, expert-conseil,
Bio-Ecological Nutrition.

Fédération des coopératives québécoises en milieu scolaire:

Md. Claudine Robitaille, présidente;
M. Jean-Pierre Girard, agent de formation;
M. Christian Rousseau, directeur général.

Confédération des syndicats nationaux:

M. Christophe Auger, vice-président;
Md. Anne Pineau, membre du Comité des jeunes;
Md. Diane Perrault, membre du Comité des jeunes;
Md. Sylvie Vachon, membre du Comité des jeunes.

Laboratoire d'écologie humaine et sociale, Université du Québec
à Montréal:

M. Michel Tousignant, expert-conseil auprès du ministère du
Secrétariat d'État.

Katimavik:

M. Paul Phaneuf, directeur général.

Md. Vivian Silver.

Head and Hands:

Md. Marian Adams, intervenante sociale.

Ambcal West Island Youth Project:

M. Michael Gershowitz, directeur.

Table de concertation des organismes Jeunesse-Travail du
Québec:

M. Jocelyn Villeneuve, chercheuse;
M. Daniel Vaillancourt, délégué;
M. Antoine Williams, délégué;
M. André David, expert-conseil.

Mme Natalia Gracovetsky.

ONET 85 (Opération nettoyage de l'environnement territorial):

M. Jacques Renaud, expert-conseil en administration;

M. Stéphane Poulin, étudiant et participant au projet ONET 85;

Md. Hélène Chabot, participante au projet ONET 85;

M. Bertrand Laverdure, étudiant et participant au projet ONET 85;

M. Yves Blanchette, directeur général.

Le jeudi 20 juin 1985: Toronto: (Fascicule n°15)

Industry-Education Council/Hamilton-Wentworth:

M. Doug MacPherson, président;

Md. Beth MacRae, affectée au projet;

Md. Lydia Duarte, affectée au projet;

M. Robb Webb, directeur;

M. John Stevenson, directeur.

Frontier College:

Md. Tracy Carpenter, coordonnatrice, programme d'études autonomes;

Md. Joy Evans, coordonnatrice, programme d'études autonomes;

M. Albert Maxwell, étudiant;

M. Leonard Heinekamp, étudiant;

M. Tracy Le Quere, coordonnateur, programme Beat the Street.

Hôpital des enfants malades:

Dr. Eudice Goldberg, M.D., F.R.C.P.(C), professeur adjoint, pédiatrie, Université de Toronto et directeur, programme de médecine pour adolescents, Hôpital des enfants malades;

Dr. Miriam Rossi, pédiatre, directeur adjoint, programme de médecine pour adolescents;

Dr. Sujatha Lena, pédiatre membre, programme de médecine pour adolescents.

Armée du Salut:

Major Malcolm Webster, coordonnateur adjoint, services sociaux;

Md. Karen Kennedy, coordonnatrice, programme d'adaptation professionnelle;

Md. Laurie Cathcart, participante, programme d'adaptation professionnelle

Md. Helen Nikolau, diplômée du programme d'adaptation professionnelle.

Youth Corps:

M. Leslie Charbon, membre;
Md. Karen Ruttiman, membre.

Ukrainian Canadian Students Union:

M. Roman Dubczak, vice-président;
M. Danylo Dzikewicz, vice-président.

Health League of Canada:

M. Daniel Andreae, directeur exécutif;
M. David Garner, président sortant et directeur de la recherche psychiatrique, Toronto General Hospital.

Realwomen of Canada:

Mme Grace Petrasek, présidente nationale.

Afro-Canadian Youth Organization:

M. Clem Okonkwo, représentant des jeunes de West Hill.

Bridging the Gap:

M. David B. Clemens, président;

Mississauga Mayor's Youth Advisory Committee:

M. James Lynn, président;
Md. Sharon Muscat;
M. Sam Fiorella;

et

Md. Kathleen Louise Cosgriffe, membres du Comité.

Le vendredi 21 juin 1985: Toronto: (Fascicule n°16)

Brigadier-général Kenneth T. Kennah (retraité).

London Family Court Clinic:

M. Alan W. Leschied, Ph.D.

Baha'i Youth of Canada:

Md. Jan Bernholtz, représentante;
M. Shademan Akhavan, représentant.

Young Women's Christian Association:

Md. Helen Whalen, coordonnatrice du programme Teen Mothers;
Md. Lesley Tracey,
Md. Honey Andrews,

Md. Jennifer Glover,
Md. Tracy Mallery, participantes, programme Teen Mothers.

Association canadienne de l'ajisme:

M. Lembit Lellep, directeur exécutif, Région des Grands Lacs.

Career Information and Placement Centre:

Mlle Roblin Nagler, employée;

Mlle Ondina Viega, étudiante, Co-operative Education, West
Toronto Secondary School;

Mlle Jacqui Cipin, représentante du programme Work
Experience.

Jeunesse Canada Monde:

Md. Patty Chilton, coordonnatrice du Bureau régional;

M. Cesar Delgado, coordonnateur, programme d'échange avec
le Pérou;

M. Terri Preston, coordonnateur canadien, programme
d'échange avec l'Équateur;

M. Andrew Parsons, ancien participant, programme d'échange
avec le Pakistan.

Youth Across Canada with the Mentally Retarded:

Md. Fiona McPherson, ex-président;

Mlle Susan Shewchuk,

Mlle Brenda Provost,

M. Tony Ciolfi,

Mlle Laura McShane,

Mlle Sheri Damato, participants au programme People.

Social Planning Council of Kitchener-Waterloo:

Md. Jane Sibley, coordonnatrice, conférence sur les jeunes;

Md. Sheila Trainor, participante, atelier sur l'emploi et le
marché du travail;

Md. Paula Nevison, participante, atelier sur la préparation à la
vie active;

M. Dirk Gosselink, participant, atelier sur les questions
familiales et sociales;

M. Carlton Balm, participant, atelier sur la crise et les valeurs;

M. Keith Summers, participant, atelier sur l'éducation.

Frontiers Foundation:

M. Charles Catto, directeur exécutif;

M. Marco Guzman, coordonnateur du programme canadien;

Md. Mabel Cuffy, secrétaire comptable;

Md. Olga Guzman, ex-bénévole;

M. Ian Atack, relations publiques;
M. Alex McKay, coordonnateur des projets spéciaux.

Conseil du bien-être de l'Ontario:

M. Ernie Ginsler, vice-président;
Md. Jayne MacDonald, étudiante auprès du Conseil du bien-être de l'Ontario et déléguée de la conférence de Sudbury sur les jeunes (mai 1985);
M. Danny Rowe, participant, programme Youth Start;
Md. Gabrielle Mandell, étudiante, Université de Toronto.

Renascent Treatment Centres for the Treatment of Alcoholism:

Md. Lucille Toth, directrice du développement et des relations publiques;
Cindy,
Fraser,
Andy, ex-patients des centres de traitement Renascent.

North American Jewish Students' Network:

M. David Shapiro.

Joint Task Force on Youth Employment, Social Planning Council of Metro Toronto:

M. Terry Sullivan, directeur, Central Toronto Youth Services.
Md. Laura Johnson, directrice de programme, Social Planning Council of Metro Toronto;
M. John Burke, directeur exécutif, Downtown Church-workers Association.

Le mardi 10 septembre 1985: Ottawa: (Fascicule n°17)

Hôpital pour enfants de l'est de l'Ontario:

Dr. Simon Davidson, directeur de la clinique externe de psychiatrie et de la formation en psychiatrie.

Assemblée des Premières nations:

Md. Heather G. Hodgson, coordonnatrice des activités — jeunesse;
M. Randy Phillips, bureau d'éducation — jeunesse;
M. Gary Joseph, jeunesse;
Md. Sheila Nevin, bureau exécutif — jeunesse;
Md. Wanita White, bureau du personnel;
Md. Gladys Wakegijig, processus bilatéral de la jeunesse;
Md. Bonnie McGregor, processus bilatéral de la jeunesse.

Fédération des Jeunes Canadiens Français Inc.:

M. Ronald Bisson, directeur général;
M. Luc Martin, président.

Toronto Board of Education:

- Md. Penny Moss, présidente;
- M. Ronald Halford, directeur associé;
- M. Charles Taylor, surintendant du programme.

Association de placement universitaire et collégial:

- M. H. James Duncan, directeur exécutif de l'APUC;
- Md. Jan Basso, directrice, Service de placement et carrières, Université Wilfrid Laurier, (ex-présidente de l'APUC);
- M. P. Ian Miller, directeur, Centre d'Emploi du Canada (Université Carleton), (vice-président — éducation, APUC);
- Md. Sonya Fullerton, diplômée en génie électrique, Université Carleton.

Association canadienne pour les Nations Unies:

- Md. Brigitte Robineault, adjointe au directeur exécutif pour les projets de la jeunesse;
- Mme Joan Broughton, agent d'information.

Centre de recherche-action sur les relations raciales:

- M. Waheed Malik, président;
- Md. Michèle Lauren Nancoo, membre de la Jeunesse;
- M. Fo Niemi, directeur exécutif.

Centre régional de réadaptation Royal d'Ottawa:

- Md. Margaret Nelson, travailleuse sociale;
- Mlle Karyna Laroche, participante, Programme des adolescents;
- M. Michel Pigeon, participant, Programme des adolescents.

Le mercredi 11 septembre 1985: Ottawa: (Fascicule n°18)

Association canadienne des professeurs d'université:

- Professeur Edward O. Anderson, président;
- M. Donald C. Savage, secrétaire exécutif.

Inuit Tapirisat du Canada:

- M. Robert Higgins, adjoint spécial au président;
- M. Jonah Qanatsiaq, représentant, Programme du Conseil pour la jeunesse.

Association des universités et collèges du Canada:

- M. D.L. Johnston, vice-président;
- M. Allan K. Gillmore, directeur exécutif.

Jeunesse Canada-Monde:

- M. Jacques Jobin, directeur exécutif;

M. Gordon Bourns, président du Conseil d'administration;
Md. Nathalie Ménard, ancienne participante;
M. Dan Zollmann, ancien participant;
M. D. Ross Bannerman, directeur général adjoint.

Société de recherche en orientation humaine inc.:

M. Moncef Guitouni, président et fondateur.

Groupe Pax Humana:

M. Nicholas Parker, président;
M. Timothy Egan, membre du personnel.

Conseil canadien de développement social:

M. Harry MacKay, Ph. D., principal conseiller en recherche;
M. Peter Wray, recherchiste.

Centre 313 :

M. Bill Leslie, coordonnateur;
Md. Hélène Ménard, directrice de la section des travailleurs à long terme, Programme pour les personnes ayant dépassé l'âge de 15 ans.

Conseil des Autochtones du Canada:

M. Chris McCormick, vice-président (Est);
M. Lawrence Gladue, directeur exécutif;
M. Grove Lane, consultant (Jeunesse).

Le jeudi 12 septembre 1985: Ottawa: (Fascicule n°19)

Ministère de la Santé et des Services sociaux, et ministère de la Jeunesse, gouvernement des Territoires du Nord-Ouest:

M. Paul Moody, sous-ministre.

Club California, Whitehorse, Yukon:

Md. Heather Findlater, directrice du Centre des jeunes.

Midnight Sun Youth Group d'Inuvik aux Territoires du Nord-Ouest:

Md. Camellia Faith Loreen, coordonnatrice du programme.

Skookum Jim Friendship Centre, Whitehorse, Yukon:

M. Stan Boychuk, directeur exécutif.

Annexe III

Conférences suivies

Forums de l'Année internationale de la jeunesse
Ministère d'État (Jeunesse):

Forum régional du Pacifique
Vancouver, 3 au 5 mai 1985

Forum régional des Prairies
Edmonton, 14 au 16 juin 1985

Forum régional de l'Atlantique
Halifax, 5 au 7 juillet 1985

Forum régional du Québec
Compton, 4 au 6 octobre 1985

Forum régional de l'Ontario
Orillia, 25 au 27 octobre 1985

Inpax

Groupe Pax Humana
Ottawa, 18 au 24 août 1985

Mon avenir, mon défi

La Collective des Études des Femmes, Université d'Ottawa
Ottawa, les 27 et 28 septembre 1985

Série de conférences de Statistique Canada:

La jeunesse: Nouvelles perspectives

Organisé à l'occasion de l'Année Internationale de la jeunesse
par le projet Base de données sur les groupes-cibles et la Division
des communications

Le 9 septembre 1985

Colloque sur la politique du plein emploi

Conseil de Planification sociale d'Ottawa-Carleton
Ottawa, les 29 et 30 novembre 1985

Conférence des étudiants du Commonwealth

Ottawa, 5 au 11 mai 1985

